



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PACTE
» LOI
D'ORIENTATION
& D'AVENIR
AGRICILES

FRANCE
NATION
VERTE »
Agir • Mobiliser • Accélérer



Synthèse de la Concertation régionale sur
le Pacte et la Loi d'Orientation et d'Avenir
Agricoles en Île-de-France



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



Région
île de France

Sommaire

Introduction	<i>p.1</i>
Chapitre I. Renouveau, formation et compétences des ACTIFS	<i>p.11</i>
Les défis	<i>p.11</i>
Les freins et leviers identifiés	<i>p.14</i>
Les propositions prioritaires/consensuelles	<i>p.16</i>
Chapitre II. Orientations et conduite des TRANSITIONS agro-écologiques et climatiques	<i>p.19</i>
Les défis	<i>p.19</i>
Les freins et leviers identifiés	<i>p.21</i>
Les propositions prioritaires/consensuelles	<i>p.22</i>
Chapitre III. Sujets transverses de POLITIQUES PUBLIQUES : accompagnement des risques, innovation et besoins d'investissements	<i>p.24</i>
Les défis	<i>p.24</i>
Les freins et leviers identifiés	<i>p.26</i>
Les propositions prioritaires/consensuelles	<i>p.27</i>
Conclusion	<i>p.29</i>
Annexes	<i>p.30</i>

Introduction

Le présent document, rédigé par la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France, présente les propositions prioritaires dans le corps de cette synthèse, la méthodologie suivie, le calendrier et les participants aux travaux.

Le 9 septembre 2022, le Président de la République proposait lors des Terres de Jim un Pacte d'orientation et d'avenir agricoles : « Pacte et loi s'inscrivent dans l'objectif stratégique de renforcement et de reconquête de la souveraineté alimentaire française. [Ils] ont pour ambition d'assurer le renouvellement des générations, et de mobiliser ce renouvellement pour accélérer l'adaptation face au changement climatique et la transition agro-écologique. »

Le 8 décembre dernier, le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire a annoncé le lancement de concertations au niveau national, et dans les régions, sur le projet de pacte et de loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOA).

Pour mener à bien cet exercice, le ministre de l'Agriculture a confié aux Chambres d'agriculture, en régions, l'animation des débats sur les territoires qui débuteront en février en collaboration avec les services de l'Etat et la Région Île-de-France.

Cet exercice vise à apporter des pistes de solutions aux enjeux qui se posent à notre agriculture :

- L'enjeu de l'évolution démographique et sociale des actifs ;
- L'enjeu de la transition climatique ;
- L'enjeu de l'évolution des moyens de production (foncier, système, eau, intrants...) pour répondre aux besoins des entreprises agricoles ;
- L'enjeu de la prise en compte de l'évolution de la demande alimentaire pour ajuster l'offre de productions aux besoins de la souveraineté alimentaire.

La déclinaison régionale des travaux de réflexion vise à répondre également aux spécificités régionales et proposer des leviers aux enjeux pour l'agriculture francilienne pour :

- Faire valoir les spécificités franciliennes ;
- Remonter les besoins et attentes des agriculteurs et des autres acteurs du territoire ;
- Proposer des leviers législatifs et d'accompagnement des agriculteurs.

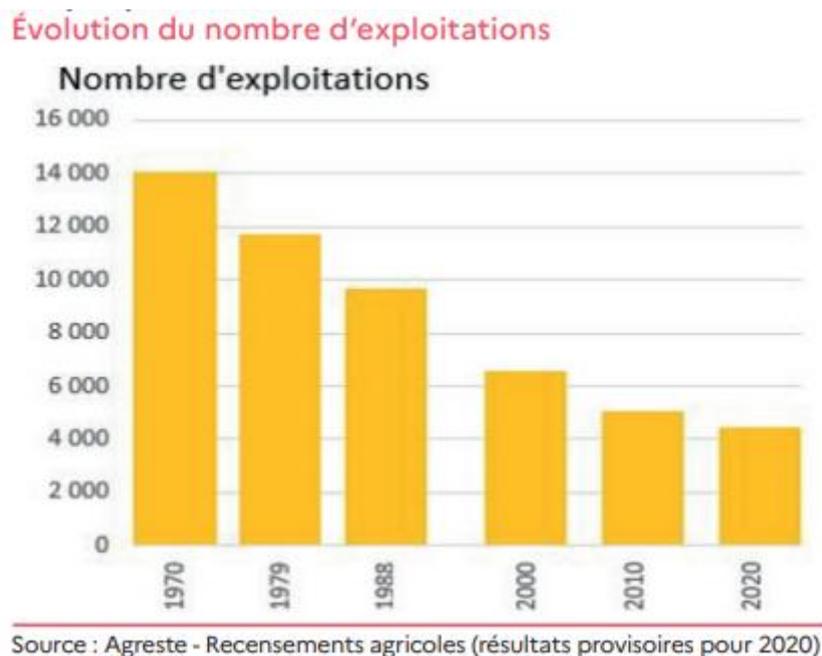
En Île-de-France, la situation de l'agriculture régionale est le reflet, dans une moindre mesure, de la situation nationale.

L'agriculture francilienne constitue un atout de l'économie régionale, avec un chiffre d'affaires de plus de 1 Milliard d'euros.

Bien que très urbanisée et densément peuplée, l'Île-de-France est un grand territoire rural avec près de 75% de sa surface recouverte d'espaces agricoles (50%), forestiers et naturels. Les données Agreste du dernier recensement agricole de 2020 font état d'une baisse légère de 0,9% de la surface agricole utile (SAU) entre 2010 et 2020 pour atteindre 563 965 hectares.

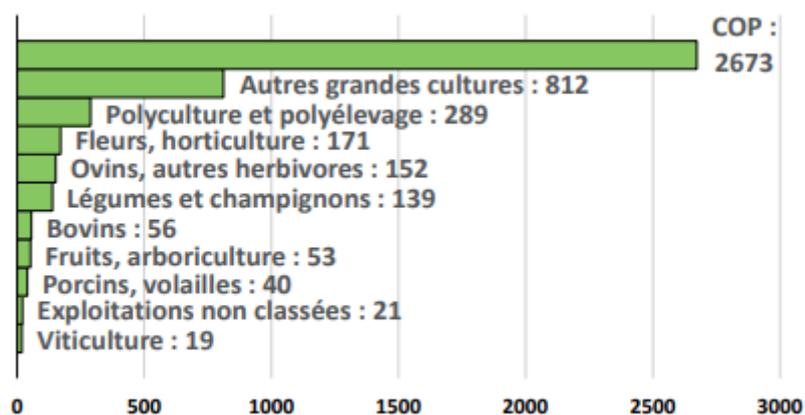
L'enjeu du maintien du foncier agricole est primordial en Île-de-France, avec une concurrence forte des projets d'urbanisations, le développement économique et l'étalement urbain. Cette question de la disponibilité du foncier est transverse à l'ensemble des thématiques abordées dans les trois groupes de travail de la concertation et constitue un sujet en filigrane de tous les défis qui se posent à notre agriculture.

Dans le même temps, le renouvellement des générations est majeur en France mais également en Île-de-France. Ainsi, on observe une baisse du nombre d'exploitations compensée avec 4 425 exploitations en 2020¹, soit 600 de moins qu'en 2010 (- 12 % contre - 20% au niveau national). Celle-ci est corrélée avec un agrandissement des exploitations.



La région Île-de-France est fortement tournée vers la production de céréales. Si l'élevage, l'horticulture ornementale et l'arboriculture sont en recul, la région connaît un renouveau du maraîchage et de la viticulture.

Nombre d'exploitations par Otex en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole (résultats provisoires 2020)

La concertation sur le Pacte et la Loi d'Orientation et d'Avenir Agricoles (PLOAA) en Île-de-France a été organisée entre le 15 février, date de la plénière de lancement et le 20 avril avec la clôture en présence du préfet de Région Île-de-France, de la Vice-présidente de la Région Île-de-France et du président de la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France.

L'objectif de cet exercice inédit d'intelligence collective est de réfléchir et formuler des propositions qui pourraient avoir valeur législative, pour faire évoluer et réussir notre agriculture, notamment francilienne.

Afin d'animer ce travail, le choix a été fait de déléguer l'animation des 3 groupes de travail « Orientation et formation », « Installation et transmission » et « Adaptation et transition face au changement climatique » à 3 binômes d'élus professionnels agricoles.

Dates 2023	Type (plénière, GT ou COPIL)	Lieu	Présidences	Nombre participants
15/02	Plénière	Préfecture de Région Île-de-France	<ul style="list-style-type: none"> Marc GUILLAUME, Préfet de Région Valérie LACROUTE, Vice-Présidente de la Région Île-de-France Christophe HILLAIRET, président de la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France 	70
06/03	Groupe technique « Orientation et Formation » <i>Atelier n°1</i>	Chambres d'agriculture France	<ul style="list-style-type: none"> Amandine MURET-BEGUIN élue de la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France Sophie CUYPERS, élue de la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France 	22
07/03 après-midi	Groupe technique « Adaptation et transition face au changement climatique »	Visio	<ul style="list-style-type: none"> Luc JANOTTIN, Secrétaire général de la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France en charge environnement 	48

	<i>Atelier n°1</i>		<ul style="list-style-type: none"> Clément TORPIER, président de JA Région Île-de-France 	
08/03 après-midi	Groupe technique « Installation et Transmission » <i>Atelier n°1</i>	Chambres d'agriculture France	<ul style="list-style-type: none"> Samuel VANDAELE, membre de la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France Jean-Claude PETTE, Secrétaire Général de la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France en charge élevage 	29
03/04 matin	Groupe technique « Orientation et Formation » <i>Atelier n°2</i>	Chambres d'agriculture France	<ul style="list-style-type: none"> Amandine MURET-BEGUIN élue de la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France Sophie CUYPERS, élue de la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France 	22
03/04 après-midi	Groupe technique « Adaptation et transition face au changement climatique » <i>Atelier n°2</i>	Chambres d'agriculture France	<ul style="list-style-type: none"> Luc JANOTTIN, Secrétaire général de la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France en charge environnement Clément TORPIER, président de JA Région Île-de-France 	39
04/04/2023 après-midi	Groupe technique « Installation et transmission » <i>Atelier n°2</i>	Chambres d'agriculture France	<ul style="list-style-type: none"> Samuel VANDAELE, élu de la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France Jean-Claude PETTE, Secrétaire Général de la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France 	23
20/04/2023 14h-18h	Plénière	Préfecture de Région Île-de- France	<ul style="list-style-type: none"> Marc GUILLAUME, Préfet de Région Valérie LACROUTE, Vice-Présidente de la Région Île-de-France Christophe HILLAIRET, président de la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France 	63

En Île-de-France, la liste des invités a été validée en format « COPIL »², sur la base de la composition de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural

² Composition du COPIL p.12

(COREAMR), du comité régional installation-transmission (CRIT) et du comité régional de l'enseignement agricole (CREA), soit 287 personnes conviées³:

L'ensemble des participants ont été invités aux 2 plénières et à l'ensemble des ateliers des 3 groupes, avec une règle d'un représentant par structure et une préconisation à ce que les participants à un GT participent aux 2 ateliers afin de suivre l'ensemble des débats.

Outils de communication mis en place

- Mise en place d'une page dédiée PLOAA sur site internet de la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France pour transmettre les informations et mettre à disposition les documents de travail : <https://idf.chambre-agriculture.fr/la-chambre/concertation-pacte-et-loi-dorientation-et-davenir-agricoles/>
- Création d'une adresse spécifique pour l'envoi des invitations et la réception des contributions : concertation-loa@idf.chambagri.fr

³ Cf. annexe n°1

Page du site internet de la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France dédiée à la PLOAA avec mise en ligne des supports de présentation des GT, documents de réflexion à la concertation.



Documents de réflexion mis à disposition pour les travaux

Documents de travail de la concertation régionale

Plénière de lancement de la Concertation – 15/02 [70 participants – Présentiel & Visio]

La plénière de lancement de la concertation régionale en Île-de-France s'est tenue le 15 février 2023, à la Préfecture de Région à Paris, sous la co-présidence du préfet de Région, M. Marc GUILLAUME, de la Vice-présidente de la Région en charge de l'agriculture et de l'alimentation Mme Valérie LACROUTE et du Président de la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France, Christophe HILLAIRET.

L'ordre du jour de la plénière a permis d'aborder les points suivants :

- Introduction du préfet, de la Vice-présidente et du président de la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France
- Enjeux de la concertation
- Méthodologie de la concertation
- Panorama de l'agriculture francilienne
- Objectifs des groupes de travail

Elle a rassemblé 73 personnes, à la fois en présentiel et en visioconférence.

Déroulement des groupes de travail du GT

GT « Orientation – Formation »

- Atelier n°1 – 06/03 [22 participants – Présentiel]

Le premier atelier du GT 1 s'est tenu dans l'auditorium des Chambres d'agriculture France.

Ordre du jour :

1. Retour sur la plénière de lancement
2. Présentation de la méthodologie de concertation
3. Rappel des élus, et règles de fonctionnement :
4. Etat des lieux de la formation en Île-de-France
 - Etat des lieux de l'enseignement agricole par la DRIAAF
 - Etat des lieux de la formation des chefs d'exploitations agricoles par VIVEA Île-de-France
 - Etat des lieux de la formation des salariés agricoles par OCAPAT Île-de-France
5. Séquences d'échanges :
 - Financement de l'attractivité des métiers agricoles
 - Promotion et Communication
 - Adaptations des offres de formations aux exigences et aux besoins des propositions
 - Coordination des acteurs de l'orientation de l'enseignement et de la formation continue
6. Conclusions

- Atelier n°2 – 03/04 [22 participants – Présentiel]

Le deuxième atelier du GT 1 s'est tenu dans l'auditorium des Chambres d'agriculture France.

Ordre du jour :

1. Objectif de l'atelier
2. Retour sur le 1^{er} atelier
3. Exposition des propositions synthétisées à partir de l'atelier 1
4. Clôture

Retours qualitatifs

- *Sujet de la formation assez consensuel. Peu ou pas de points de vue contradictoires*
- *Présence d'acteurs spécialisés dans le domaine, échanges très clairs*
- *Atelier avec un cadrage peut être plus « strict » que pour les autres, mais ayant tout à fait permis de réussir l'exercice et de remonter des propositions pour faire évoluer l'orientation professionnelle et la formation*

GT 2 « Installation – Transmission »

- Atelier n°1 – 08/03 [29 participants - Présentiel]

Le premier atelier du GT 2 s'est tenu dans l'auditorium des Chambres d'agriculture France.

Ordre du jour :

1. Etat des lieux de l'installation-transmission par la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France
 - Evolution des chefs d'exploitations en France
 - Evolution des Installations en 2010-2019 en IDF (Recensement agricole)
 - Rappel du parcours à l'installation (PAI-PPP)
 - Quelques données chiffrées MSA en Transmission
 - La Transmission d'ici 2030 ? (Recensement agricole)
2. Echanges selon les sous thématiques proposées
 - a. Transmission agricole
 - b. Emergence et Installation agricole
 - c. Accès au foncier agricole
3. Clôture de l'atelier

- Atelier n°2 – 04/04 [23 participants - Présentiel]

Le deuxième atelier du GT 2 s'est tenu dans l'auditorium des Chambres d'agriculture France.

Ordre du jour :

1. Retour sur le 1^{er} atelier
2. Exposition des propositions synthétisées à partir de l'atelier 1
3. Clôture

Retours qualitatifs

- *De réels débats, des points de vue opposés mais aussi de nombreux consensus. Même si des points divergeaient, une mobilisation dans le même sens pour accompagner le renouvellement des générations*
- *Les participants ont pris la parole avec ferveur parfois, mais avec un respect des règles de fonctionnement, ce qui a permis de ne pas déraiser et de répondre à l'exercice*
- *10 propositions de mesure finales*

GT 3 « Adaptation et la transition face au changement climatique »

- Atelier n°1 – 07/03 [48 participants - Visio]

Le premier atelier du GT 3 s'est tenu en visioconférence.

Ordre du jour :

1. Retour sur la plénière de lancement
2. Présentation de la méthodologie de concertation
3. Rappel de l'organisation, règles de fonctionnement
4. Objectif de l'atelier
5. Présentation du périmètre des échanges en 8 sous-thématiques issues des contributions :
 - Diagnostic & Accompagnement des agriculteurs
 - Énergie
 - Carbone
 - Irrigation
 - Inondations
 - R&D, Innovation
 - Pratiques culturales
 - Gestion du risque climatique
6. Clôture de l'atelier

- Atelier n°2 – 03/04 [39 participants - Présentiel]

Le deuxième atelier du GT 3 s'est tenu dans l'auditorium des Chambres d'agriculture France.

Ordre du jour :

1. Objectif de l'atelier
2. Cadrage des propositions PLOAA
3. Echanges sur les propositions et les contenus de celles-ci
4. Priorisation des propositions

Retours qualitatifs

- *Une participation forte et diversifiée à chacun des groupes de travail (environ 40 participants à chaque session)*
- *Des débats riches et de conviction, avec de nombreuses demandes de paroles. Rôle actif des deux animateurs du groupe dans la conduite constructive des débats, permettant une bonne réponse à l'exercice.*
- *La première réunion a permis de poser le cadre et de dégager une quinzaine d'axes de travail.*
- *A l'issue de la deuxième session, un consensus s'est dégagé pour 7 mesures prioritaires.*

Plénière de clôture – 20/04 [63 participants – Présentiel & Visio]

La plénière s'est tenue dans l'auditorium de la Préfecture de Région Île-de-France.

Ordre du jour :

1. Ouverture de la plénière et introduction par le Préfet de Région, la Vice-présidente de la Région et le président de la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France
2. Présentation des propositions de chaque groupe de travail par un animateur du GT
3. Questions et échanges
4. Clôture de l'atelier

Retours qualitatifs

- *Une satisfaction globale de la tenue des travaux et de la concertation*
- *Un souhait que les propositions, centrées volontairement sur les spécificités régionales, puissent être reprises au niveau national*
- *Des interrogations sur la méthode utilisée et le calendrier*

Tout au long de la concertation, la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France a assuré la présidence et le secrétariat des groupes de travail, conformément au guide de la concertation régionale en hexagone. Des points réguliers ont eu lieu, entre la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France, les services de l'Etat et le Conseil régional à deux niveaux :

- **Administratifs et techniques** entre Olivier BARNAY, directeur de la Chambre d'agriculture, Benjamin BEAUSSANT et Benjamin GENTON, respectivement Directeur et directeur adjoint de la DRIAAF, Bertrand MANTEROLA, Directeur Agriculture du Conseil Régional et Justin LALLOUET, chef du service *Relations publiques & Collectivités* à la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France et pilote régional de la PLOAA ;
- **Politiques en format COPIL** entre Marc GUILLAUME, Préfet de Région Île-de-France et préfet de Paris Christophe HILLAIRET, président de la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France, et Valérie LACROUTE, Vice-présidente du Conseil régional Île-de-France.

Chapitre I. Renouvellement, formation et compétences des ACTIFS

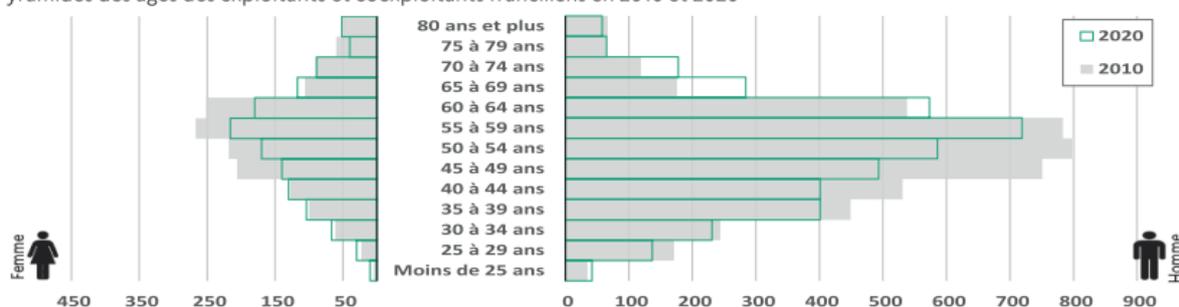
1. Les défis

Les données statistiques ont été présentées à l'occasion de la plénière de lancement, dans le cadre d'un panorama de l'agriculture francilienne, et sont issues des sources Agreste et du Service régional de l'information statistique et économique (SRISE) de la DRIAAF.

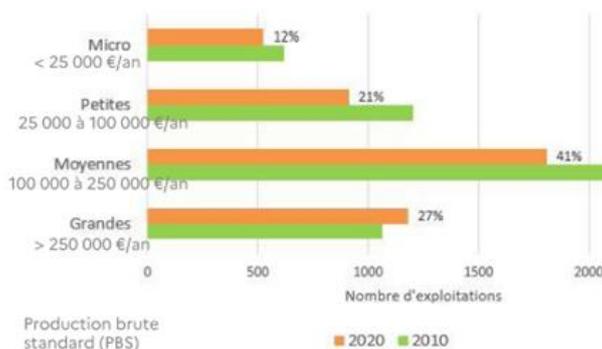
a) Faire face au défi démographique et au renouvellement des générations

L'Île-de-France ne fait pas exception en France puisque l'on observe une population agricole en diminution et vieillissante. La structure actuelle de la pyramide des âges se traduira par un vieillissement accru dans les prochaines années.

Pyramides des âges des exploitants et coexploitants franciliens en 2010 et 2020



Entre 2010 et 2020, la région a perdu 600 exploitations, soit une baisse de 12% (contre 20% au niveau national), dans la lignée des tendances nationale. Cette baisse du nombre d'exploitations est compensée par un agrandissement des exploitations agricoles en Île-de-France : la Surface Agricole Utile (SAU) moyenne de 127 ha (contre 69 hectares au niveau national)



En plus d'être en baisse, la population agricole est vieillissante puisque l'âge moyen est de 52,3 ans en 2020 (contre 51,4 ans au niveau national) ; une tendance lourde déjà observée depuis plusieurs décennies mais en accélération : près de 3 exploitants sur 10 à 60 ans ou plus (contre 1 sur 4 en 2010).

De plus, on observe une diminution (-6,1 %) du nombre d'exploitants de -40 ans (stabilité au niveau national).

Si l'hypothèse de baisse du nombre d'exploitations se maintient à un rythme de -1,2 % par an pour les dix prochaines années, alors on aurait 3 925 exploitations en 2030 (- 500 exploitations entre 2020 et 2030).

b) Préserver le foncier agricole

Les problématiques de la disponibilité du foncier et de la pression foncière en Île-de-France sont transverses à l'ensemble des thématiques abordées dans les trois groupes de travail de la concertation et un sujet en filigrane de tous les défis qui se posent à notre agriculture.

Pour assurer le renouvellement des générations, la question de la disponibilité et du portage du foncier est essentielle.

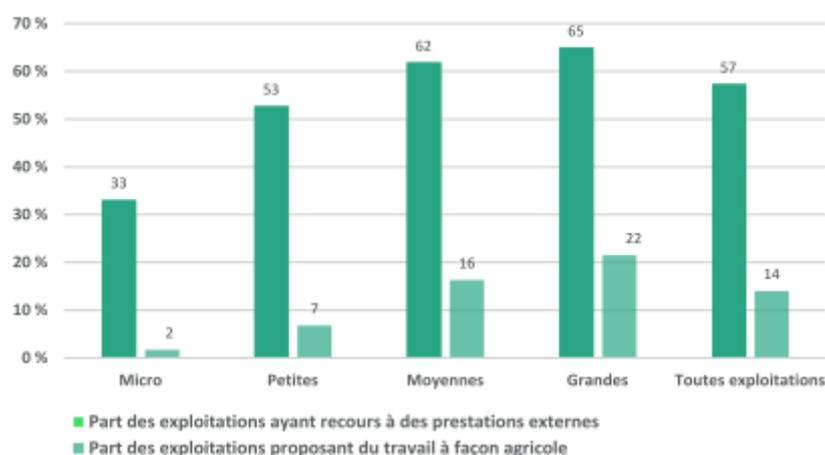
c) Communication sur les formations agricoles

De nombreuses formations initiales et continues existent mais elles restent parfois mal connues. Les débats ont abordé la communication comme enjeu essentiel pour rendre les métiers agricoles attractifs.

d) Augmentation du salariat et de la délégation des travaux agricoles

En 2020, l'emploi dans les exploitations représente 8 157 ETP, soit -8,7 % par rapport à 2010. Cela peut en partie s'expliquer par une diminution du nombre d'exploitations s'accompagnera d'une réduction du volume d'emploi. La main d'œuvre familiale permanente diminue (- 21%) également ainsi que l'emploi salarié permanent non familial (- 11,6 %). Quant à la main-d'œuvre salariée, elle est à 69 % à plein temps (65 % au niveau national).

Pour faire face à la baisse de la main d'œuvre familiale permanente, le recours à la main d'œuvre saisonnière ou occasionnelle s'est accru (+ 8 %).



Dans le même temps, le développement des prestations de services est une réalité pour les exploitations agricoles avec un volume de travail externalisé en forte hausse : près de 57% des

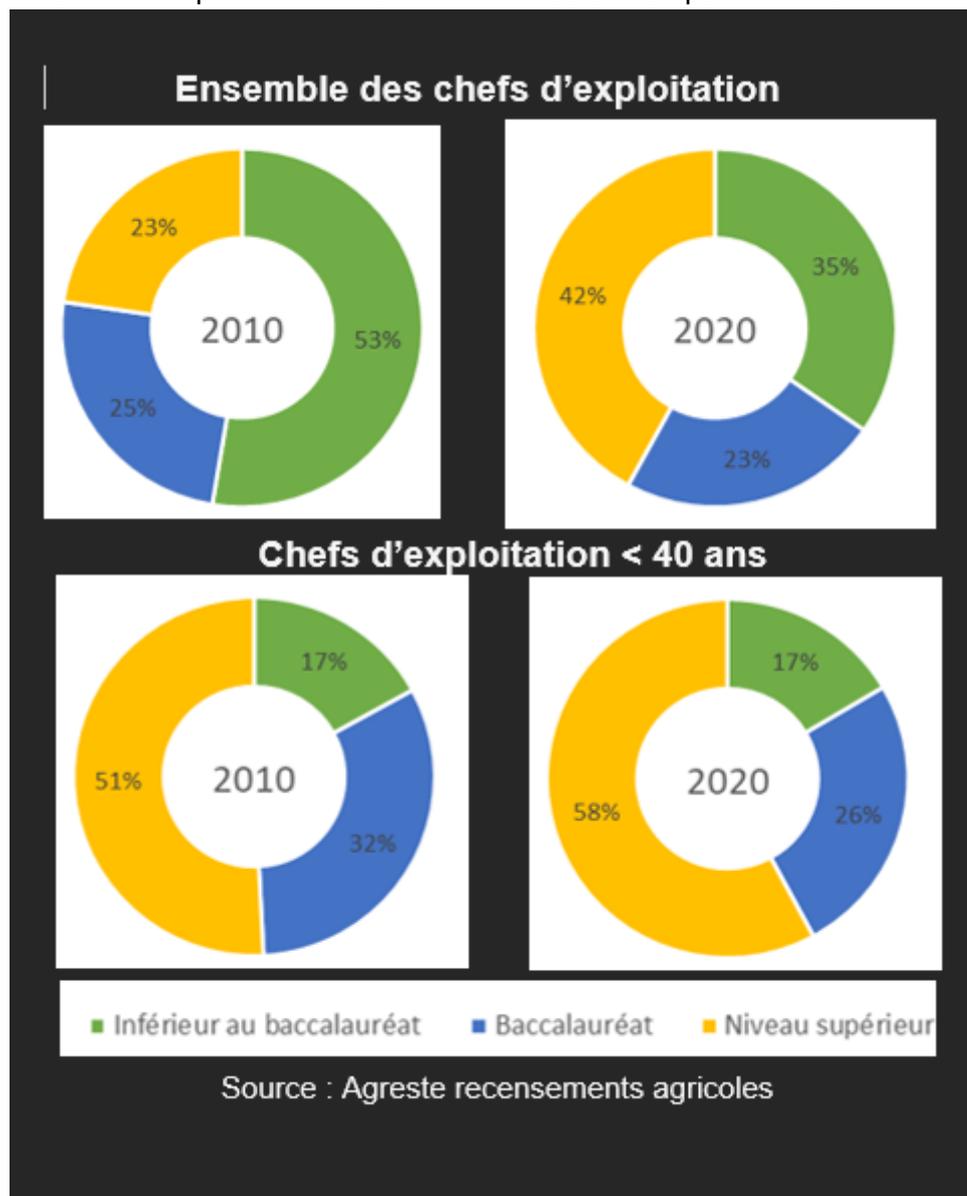
exploitations y recourent (contre 56 % au niveau national). Ce recours croît avec le potentiel économique. L'externalisation totale est également en hausse (+6 %).

e) Préparer les actifs aux enjeux de demain

Pour accompagner l'agriculture de demain, il est important de préparer au mieux les actifs qui la feront dans les prochaines décennies.

Ainsi, il faut assurer le renouvellement des actifs agricoles, encourager l'installation et faciliter la transmission, protéger le foncier mais également renforcer l'attractivité des métiers et le maintien d'actifs agricoles sur l'ensemble des territoires en constituant des éléments clés.

Cela passe notamment par la formation et la montée en compétences des actifs.



On observe que le niveau de formation initiale des agriculteurs est de plus en plus élevé, mais pas nécessairement dans le domaine agricole. En 2020, 65 % des exploitants ont au moins le bac (55 % au niveau national), soit une augmentation de 17 points par rapport à 2010. 28 % des exploitants installés entre 2010 et 2020 n'ont pas de formation agricole : + 2 points par rapport à la décennie précédente.

2. Les freins identifiés et leviers

Freins :

Le renouvellement des générations, la formation et la montée en compétences des actifs agricoles rencontrent un certain nombre de freins :

- La méconnaissance des formations agricoles
- Le cloisonnement des formations
- La faible attractivité des métiers (image, conditions de travail, rémunération, pression sociétale etc.)
- Les coûts d'installation
- La difficulté parfois à trouver du foncier
- La déconnexion entre urbains et ruraux
- La lourdeur des démarches et des réglementations

Leviers d'action :

Compétences et savoir faire

- Adapter les contenus et les moyens pédagogiques des formations initiales et continues
 - **Proposition :** S'assurer de la participation des partenaires professionnels et de l'enseignement (selon les expertises) dans l'élaboration des référentiels de formation, et adapter les référentiels de formation aux transitions (sociales, technologiques, climatiques et économiques)
- Favoriser les conditions d'accès et de mise en œuvre à la formation continue et à l'apprentissage
 - **Proposition :** Créer des passerelles entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire pour faciliter les changements d'orientation
 - **Proposition :** Simplifier la VAE pour qu'elle soit un vrai levier de reconnaissance des acquis par expérience du diplôme de niveau 4 agricole. Simplifier, renforcer et encadrer l'organisation de la VAE par des formations théoriques et pratiques liées au diplôme visé par la VAE
- Rendre davantage attractif les formations et les métiers
 - **Proposition :** Favoriser la promotion des métiers en milieu scolaire auprès des prescripteurs de l'emploi et de l'orientation
- Diversifier les compétences
 - **Proposition :** Créer des passerelles entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire pour faciliter les changements d'orientation

- Prérequis à l'installation dont le foncier
 - Favoriser la diversité des profils et des projets (ex. NIMA)
 - **Proposition** : Mettre en place des incubateurs / espaces-test / expérimentations dans les lycées agricoles afin d'accompagner au mieux les porteurs de projet (commun au GT2). Ainsi que le tutorat et le parrainage (échanges en GT2)
 - Faciliter l'accès au foncier
 - **Proposition** : Mettre en place une stratégie de stockage de réserves foncières
 - **Proposition** : Rendre le dispositif de compensation agricole collective plus opérationnel et en adéquation avec la mise en œuvre opérationnelle des projets (échéances, protocoles d'accord etc.)
 - **Proposition** : Faire évoluer et renforcer le Répertoire Départ Installation (RDI) qui relève d'une mission de service public afin d'y centraliser toutes les opportunités foncières
 - Adapter le statut de l'entreprise
 - Adapter le statut de l'actif
 - **Proposition** : Construire un dispositif d'accompagnement pour les plus de 40 ans
 - **Proposition** : Définir l'agriculture urbaine
- Renouvellement : installation et transmission
 - Renforcer/clarifier les prérequis à l'installation et à la transmission
 - **Proposition** : Envoi du courrier de Déclaration d'intention de cessation d'activité agricole (DICA) à 5 ans avec un rappel à 3 ans (avant l'âge de départ en retraite)
 - **Proposition** : Mettre en place des espaces-tests, incubateurs, parrainages pour les cédants et les repreneurs
 - **Proposition** : Construire un dispositif d'accompagnement pour les plus de 40 ans
 - **Proposition** : Création d'une aide financière (subventions, réduction d'impôts, crédit d'impôts) pour un accompagnement des futurs cédants dans les domaines économique, fiscal, juridique et patrimonial pour la réalisation d'études
 - **Proposition** : Créer une aide financière (subventions, réduction d'impôts, crédit d'impôts) pour accompagner les nouveaux installés dans les domaines technique, économique, humain, juridique et

financier au moyen d'experts référencés afin de conforter une installation pérenne et viable

- **Proposition :** Créer un outil d'évaluation de reprise et/ou cession d'exploitation sur des critères économique, financier, humain, technique et juridique
- **Proposition :** Créer un cadre économique, social et fiscal incitatif pour le cédant et repreneur sur la transmission de l'exploitation
- Adapter le parcours d'accueil à l'installation (PAI)
 - **Proposition :** Accompagner la formation des porteurs de projet avant installation
 - **Proposition :** Communiquer sur la phase d'émergence de projet (lors du PAI) comme une étape optionnelle en amont du parcours à l'installation
 - **Proposition :** Labellisation d'un acteur unique (ex des Chambres d'agriculture) comme centralisateur et coordinateur des dispositifs d'« Installation – Transmission » avec la contribution des experts des différents organismes professionnels agricoles avec mise en place d'un PAIT (point accueil installation transmission) ou PAFIT (point accueil installation formation transmission) pour l'accompagnement humain, économique et financier, technique, juridique.
 - **Proposition :** Accompagner la réalisation du bilan carbone du jeune au départ de son installation ou incitation du cédant à faire un diagnostic

3. Les propositions prioritaires/consensuelles

Sur le volet Orientation-Formation, 6 propositions prioritaires consensuelles sont remontées dans les travaux régionaux

Proposition n°1 : Favoriser la promotion des métiers en milieu scolaire auprès des prescripteurs de l'emploi et de l'orientation.

Mieux sensibiliser le corps de l'enseignement et de l'orientation (en prenant en compte toutes les agricultures)

Proposition n°2 : Accompagner la formation des porteurs de projet avant installation :

- Ouvrir davantage le Compte personnel de formation (CPF)
- Faire en sorte que les porteurs de projet et en émergence puissent avoir leurs formations prises en charge
- Intégrer le secteur agricole dans les aides à la reconversion mises en place par pôle emploi (commun au GT2)

Proposition n°3 : Favoriser les aides à la création de logement et/ou les aides aux paiements des loyers concernant les apprentis, alternants, stagiaires et salariés du secteur agricole

Proposition n°4 : Mettre en place des incubateurs / espaces-test /expérimentations dans les lycées agricoles afin d’accompagner au mieux les porteurs de projet ainsi que le tutorat et le parrainage

Proposition n°5 : S’assurer de la participation des partenaires professionnels et de l’enseignement (selon les expertises) dans l’élaboration des référentiels de formation, et adapter les référentiels de formation aux transitions (sociales, technologiques, climatiques et économiques)

Proposition n°6 : Créer des passerelles entre le ministère de l’Éducation nationale et le ministère de l’Agriculture et de la Souveraineté alimentaire pour faciliter les changements d’orientation

Sur le volet Installation-Transmission, 11 propositions

Proposition n°1 : DICA : Envoi du courrier de Déclaration d'intention de cessation d'activité agricole (DICA) à 5 ans avec un rappel à 3 ans (avant l’âge de départ en retraite)

Proposition n°2 : Simplifier la VAE pour qu’elle soit un vrai levier de reconnaissance des acquis par expérience du diplôme de niveau 4 agricole. Simplifier, renforcer et encadrer l’organisation de la VAE par des formations théoriques et pratiques liées au diplôme visé par la VAE

Proposition n°3 : Mettre en place des incubateurs / espaces-test /expérimentations/ parrainage / tutorat

Cette mesure vise à d’accompagner au mieux les porteurs de projet (validée au GT1) avant de s’immatriculer en tant qu’exploitant agricole et développer cet outil dans le cadre de la perspective d’une installation conformément à la législation propre à l’installation agricole. Il s’agit également de mettre en place ces espaces pour les cédants que les porteurs de projets.

Proposition n°4 : Construire un dispositif d’accompagnement pour les plus de 40 ans

Proposition n°5 : Communiquer sur la phase d’émergence de projet (lors du PAI) comme une étape optionnelle en amont du parcours à l’installation

Proposition n°6 : Définir l’Agriculture urbaine

L’activité agricole (telle que définie à l’article L311-1 CRPM) tenant à l’implantation urbaine ou péri-urbaine

Proposition n°7 : Rénover le dispositif « Installation-Transmission »

- Labellisation d’un acteur unique (ex des Chambres d’Agriculture) comme centralisateur et coordinateur des dispositifs d’« Installation – Transmission » avec la contribution des experts des différents organismes professionnels agricoles :
- Mettre en place un PAIT (point accueil installation transmission) ou PAFIT (point accueil installation formation transmission) pour l’accompagnement humain, économique et financier, technique, juridique. Il serait localisé à l’Est d’une part et à l’Ouest d’autre part de la région IDF

- Créer une aide financière (subventions, réduction d'impôts, crédit d'impôts) pour un accompagnement des futurs cédants dans les domaines économique, fiscal, juridique et patrimonial pour la réalisation d'études
- Créer une aide financière (subventions, réduction d'impôts, crédit d'impôts) pour accompagner les nouveaux installés dans les domaines technique, économique, humain, juridique et financier au moyen d'experts référencés afin de conforter une installation pérenne et viable
- Créer un outil d'évaluation de reprise et/ou cession d'exploitation sur des critères économique, financier, humain, technique et juridique
- Accompagner la réalisation du bilan carbone du jeune au départ de son installation ou incitation du cédant à faire un diagnostic

Proposition n°8 : Créer un cadre économique, social et fiscal incitatif pour le cédant et repreneur sur la transmission de l'exploitation

- Sur la transmission de l'exploitation :
 - Article 151 septies A du CGI : Plus-values de cession : étendre l'exonération à la CSG-CRDS + étendre la durée à 5 ans au lieu de 2 ans
 - Article 151 septies : Plus-values rehausser le seuil d'exonération de 250 000 € à 400 000 € (à l'identique du rehaussement de seuil de l'article 238 quindecies du CGI)
- Sur la transmission ou l'acquisition du Foncier :
 - Plafonnement de la soulte de bail cessible, au profit du propriétaire lors de la signature du bail, à 5 années de fermage
 - Sur la transmission à titre gratuit : propriétaire donnant à bail long terme augmenter les seuils de l'article 793 – 3 -3° et 793 bis du CGI à 500 000 € et 1 000 000 € (au lieu de 300 000 € et 500 000 €) lorsque le donataire est exploitant agricole : objectif accroître l'attractivité de la propriété agricole et faciliter la transmission patrimoniale du foncier agricole
 - Acquisition à titre onéreux : modifier l'article 1594 F du CGI - taxe de publicité foncière au taux réduit en supprimant la condition préalable de 2 ans d'exploitation par bail : objectif : faciliter l'acquisition du foncier par un nouvel exploitant
- Cession progressive de l'exploitation : Versement au profit du cédant d'une aide défiscalisée de 500 € net par mois, sur maximum 5 ans sous conditions de prise de retraite du cédant à l'issue de la cession
- Plafonnement du remboursement de la taxe foncière par le preneur à hauteur de 80%

Proposition n°9 : Mettre en place une stratégie de stockage de réserves foncières :

- Utilisation prioritaire des friches
- Augmenter la durée du portage à 10 ans
- Augmenter la dotation disponible en la portant à 2M€
- Faciliter le portage du bâti affecté par l'entreprise à sa propre exploitation

Proposition n°10 : Rendre le dispositif de compensation agricole collective plus opérationnel et en adéquation avec la mise en œuvre opérationnelle des projets (échéances, protocoles d'accord etc.

Proposition n°11 : Faire évoluer et renforcer le Répertoire Départ Installation (RDI) qui relève d'une mission de service public afin d'y centraliser toutes les opportunités foncières

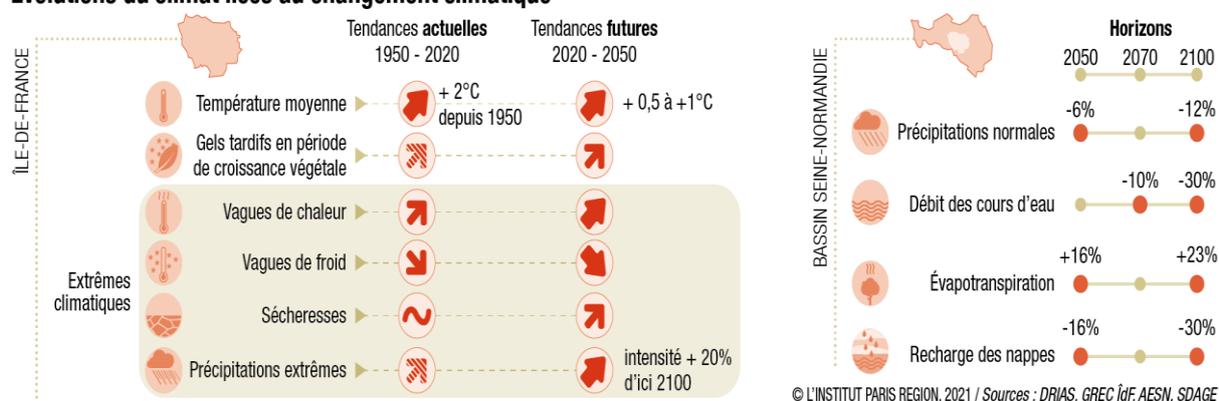
Chapitre II. Orientations et conduite des TRANSITIONS agro-écologiques et climatiques

1. Les défis

a) Faire face aux défis climatiques (adaptation et atténuation)

Le changement climatique constitue le principal défi auquel doit faire face notre agriculture. Concrètement, en Île-de-France, on observe une augmentation de 2°C entre 1950 et 2020 (cf. schéma ci-dessous) ; une augmentation qui devrait se poursuivre dans les prochaines années d'après les chiffres publiés par l'Institut Paris Région en 2021.

Évolutions du climat liées au changement climatique



Dans le même temps, les projections en matière de précipitations, débits des cours d'eau, recharge des nappes sont pessimistes voire très pessimistes, avec notamment, - 6% de précipitations normales d'ici 2050 et une baisse de 10% à horizon 2070 et 30% en 2100 des débits des cours d'eau ; donc un assèchement des sols et un déficit hydrique de plus en plus important et précoce.

La question de l'identification des ressources en eau, de la mobilisation et de la gestion quantitative et qualitative de l'eau a été abordée dans le cadre du GT3, avec débats.

Face à ce défi, l'agriculture doit s'adapter et contribuer à l'atténuation du changement climatique, à la fois en diminuant les émissions de gaz à effet de serres et en séquestrant plus de carbone.

Ainsi, on peut identifier plusieurs enjeux :

- Imprévisibilité des itinéraires techniques (ravageurs, sécheresse, inondations, gel tardif) et variations de qualité des productions
- Concurrence accrue pour les usages de l'eau
- Dépendance aux intrants minéraux et énergies fossiles

b) Permettre aux agriculteurs de vivre de leur métier

Les participants aux débats de la concertation ont tous été unanimes sur le fait qu'il convient avant tout d'assurer un revenu décent aux agriculteurs. C'est un préalable pour maintenir l'activité agricole nécessaire à la souveraineté alimentaire et énergétique, à la gestion des territoires, etc.

c) Accompagner l'agriculture francilienne vers la résilience et la multiperformance et défi de la transition agroécologique

Il n'y a pas de modèle agricole unique mais une diversité croissante de systèmes agricoles. Celle-ci constitue une richesse pour notre agriculture. La multiperformance, par son approche recentrée sur l'entreprise agricole, permet aux agriculteurs qui le souhaitent de mieux cerner cette diversité et élargit les champs des possibles en matière de projets d'entreprises car elle couvre à la fois les pratiques agricoles, l'organisation et les différentes sources de valeur pour mieux combiner ces différentes approches.

Dans les contributions, le défi économique est une priorité abordée sous l'angle de la rémunération des agriculteurs et du partage équitable de la valeur ajoutée. La compétitivité des filières a fait l'objet de débat.

Bousculées par les mutations économiques, sociétales et environnementales, fragilisées par les crises, l'agriculture et les entreprises agricoles sont aujourd'hui à un tournant. Dans cette dynamique, beaucoup d'agriculteurs cheminent :

- Vers une recherche d'optimisation de leur revenu : pour intégrer l'ensemble des éléments qui créent et captent de la valeur pour leur exploitation et leur territoire ;
- Vers une recherche de résilience de leur système : les exploitations évoluent, s'adaptent et font évoluer en permanence les choix techniques, financiers et mettent en œuvre des organisations innovantes à leur échelle pour pouvoir s'adapter aux aléas climatiques et économiques.

Ainsi, des agriculteurs réinventent des systèmes spécifiques à leur exploitation et maximisent la valeur ajoutée créée afin de la maintenir sur l'exploitation.

Les futurs cédants, porteurs de projets doivent s'appropriier ces enjeux pour concilier les transitions sociales (renouvellement avec départs et des profils de candidats de plus en plus divers).

A l'issue des débats lors de la concertation sur ce thème, les pistes abordées concernent notamment l'augmentation de la production agricole énergétique, la recherche et le développement (R&D), le développement de la capacité de stockage en eau des sols, de la capacité de stockage du carbone et la diversification.

d) Accompagner les agriculteurs dans leurs pratiques

Pendant direct du défi climatique, le soutien à l'accompagnement des agriculteurs et la recherche et le développement jouent un rôle crucial pour proposer des solutions aux agriculteurs face aux défis, notamment climatiques, qui se posent à eux.

Les participants ont particulièrement insisté sur :

- La mise en place d'un diagnostic global personnalisé pour accompagner l'agriculteur face aux défis du changement climatique et de la transition agroécologique
- Le transfert des connaissances et innovations, notamment post-recherche

Cela passe certes par un transfert renforcé des connaissances, des bonnes pratiques mais également un lien plus étroit entre la recherche fondamentale et appliquée et des moyens renforcés pour la recherche.

e) Faire face au défi alimentaire et de souveraineté

La question de la souveraineté alimentaire de la France et du défi de l'alimentation des français et franciliens est importante pour répondre aux besoins en quantité et qualité.

Les participants à la concertation ont insisté sur ce point sous 2 angles :

- Développer les filières les plus vertueuses et les filières de diversification
- Diagnostiquer les productions/filières de manière multi-critères

L'objectif est d'avoir une production mieux connectée avec l'aval, une diversification des productions, en particulier vers de nouvelles productions végétales (légumineuses par exemple).

2. Les freins identifiés et leviers

Freins :

Pour face aux défis exposés précédemment et exposés par les participants, plusieurs freins doivent être levés :

- Les spécificités des zones péri-urbaines :
Plusieurs enjeux sont liés à cette spécificité :
 - Le maintien d'espaces agricoles fonctionnels (difficultés d'accès au foncier, de circulation, d'accès à l'eau, contraintes d'urbanisme, sols pollués, etc.),
 - La résilience face aux impacts du changement climatique (concurrence pour l'eau, effets potentiels des îlots de chaleur urbains et des émissions d'ozone, phénomènes de ruissellement),
 - Les attentes sociétales envers les services de l'agriculture (approvisionnement frais et local, paysage, gestion de l'eau) et ses impacts (phytosanitaires, biodiversité, bruit, odeurs, etc.).
- L'artificialisation des sols : les sols sont l'outil principal de travail des agriculteurs. Ils sont source de biodiversité et permettent de capter du carbone et de stocker de l'eau. Leur préservation est un enjeu majeur. En Île-de-France, encore plus qu'ailleurs, la préservation du foncier agricole est fondamentale.

- L'absence de solutions aux restrictions d'utilisation des produits phytosanitaires pour lutter contre les ravageurs.

Leviers d'action :

Orientations et transitions

- Définir des orientations de transitions et bâtir une approche système aux échelles de l'exploitation, de la filière et du territoire
 - **Proposition :** Accompagner la réalisation du bilan carbone du jeune au départ de son installation ou incitation du cédant à faire un diagnostic
- Diversifier les revenus agricoles
 - **Proposition :** Développer les filières de diversification

Conduite des transitions et trajectoires

- Accompagner les transitions
 - **Proposition :** Proposer à tous les agriculteurs un accompagnement global et personnalisé intégrant les enjeux du changement climatique et de la transition agro-écologique
 - **Proposition :** Identifier les ressources en eau les plus durables via une cartographie régionale
 - **Proposition :** Développer les Paiements pour Services Ecosystémiques

3. Les propositions prioritaires/consensuelles

Proposition n°1 : Accompagner la réalisation du bilan carbone du jeune au départ de son installation ou incitation du cédant à faire un diagnostic

Cette proposition relève d'une mesure nationale et régionale à créer pour :

- Favoriser la sensibilisation à l'environnement
- Communiquer positivement sur les exploitations agricoles

Proposition n°2 : Développer les filières de diversification :

En Île-de-France, le manque d'outils de conditionnement et transformation est un frein à la structuration des filières, malgré plusieurs projets en cours (légumerie, plateforme d'approvisionnement Approv'Halles ...). Le développement des moyens de production « filières » (transformation, conditionnement ...) est indispensable à la structuration de filières de diversification et territoriales. Cela peut passer par :

- Faciliter l'accès à ce type d'évaluation pour les agriculteurs et les filières,
- Mieux définir les nouvelles productions et les besoins de filières
- Conforter le maillage régional d'outils de transformations et de conditionnement pour structurer des filières territorialisées,
- Généraliser le recours à des contrats type pluriannuels, avec modalités de juste rémunération des producteurs et meilleure répartition de la valeur

Une telle mesure doit être enclenchée dès que possible mais ne peut que se réaliser qu'à court terme.

Proposition n°3 : Proposer à tous les agriculteurs un accompagnement global et personnalisé intégrant les enjeux du changement climatique et de la transition agroécologique :

- Sensibiliser et informer les agriculteurs sur les enjeux du changement climatique,
- Généraliser la démarche de transition climatique « diagnostic/préconisations/plan d'actions » de l'exploitation agricole à tous les agriculteurs et plus généralement de la transition agroécologique,
- Former les acteurs du conseil agricole aux enjeux du changement climatique,
- Financer le diagnostic et les leviers d'action, Intégrer le changement climatique dans les projets d'entreprise des nouveaux installés

Proposition n°4 : Développer les Paiements pour Services Ecosystémiques rendus par l'agriculture

Il s'agit de disposer de différents outils pour rémunérer les services écosystémiques adaptés aux priorités régionales.

Pour cela, la mesure discutée lors de la concertation propose de :

- Mettre en valeur les différents services écosystémiques fournis par l'activité agricole
- Sensibiliser en région les acteurs privés sur les exemples réussis (eau, biodiversité, etc.)

Proposition n°5 : Identifier les ressources en eau les plus durables via une cartographie régionale

Partant des enjeux stratégiques de protéger la ressource en eau pour Paris et sa région, pérenniser l'irrigation pour assurer une agriculture locale diversifiée, étudier les alternatives au prélèvement en nappe et éviter les tensions liées au partage de l'eau, le GT3 a proposé de réaliser une cartographie régionale via :

- Recherche et compilation bibliographique : données BRGM (infoterre, BDLisa), données Agence de l'eau (SDAGE, SAGE), données OUGC, données services de l'Etat (DRIEAT, DDT) Aller-retour avec l'administration pour hiérarchiser la durabilité des différentes ressources en eau par secteur (réutilisation eaux usées traitées à < 10 km d'une station d'épuration ? retenues en zone fréquemment inondée ? forage hors Zone de Répartition des Eaux ?) en tenant compte de tous les usages (cf. démarche menée par Aquil'Brie sur la nappe du Champigny), afin d'éviter l'apparition de nouvelles zones de tension quantitative Financer le travail associé
- Mise à disposition sous forme de cartographie aux porteurs de projets d'irrigation

Chapitre III. Sujets transverses de POLITIQUES PUBLIQUES : accompagnement des risques, innovation et besoins d'investissements

1. Les défis

Les données de cette sous-partie sont issues en partie des contributions des participants et des débats du GT 1 et 3.

a) Plus et mieux communiquer sur l'agriculture

En filigrane des débats des différents groupes, la problématique de la communication faite autour de l'agriculture, ses métiers, ses pratiques a été très présente. Ce défi fait directement écho à l'action publique et à la nécessité que les pouvoirs publics communiquent sur le rôle de l'agriculture comme levier économique, levier du développement local et sur son rôle pour la sécurité et l'indépendance alimentaires de la France.

Ce défi est un corollaire évident de l'attractivité des métiers de l'agriculture (difficulté à recruter, renouvellement des générations, temps de travail, dureté, aléas météo, filières en crises, isolement géographique ...). Cela passe par une sensibilisation dès l'enfance mais une impulsion politique est indispensable pour communiquer sur l'agriculture et la remettre au cœur du débat public.

b) Mieux articuler les politiques publiques pour une action ambitieuse

Le développement de notre agriculture passera par une action publique volontariste et des politiques publiques adaptées, à condition que celles-ci soient bien un levier et non pas un frein : lourdeurs, complexités administratives, sur transpositions normatives.

Cohérence des politiques publiques :

La cohérence des politiques publiques à tous les échelons est essentielle afin que les agriculteurs sachent quelle est la trajectoire envisagée (ex : absence de passerelles entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire pour faciliter les changements d'orientation).

La problématique du foncier a été transversale à l'ensemble des débats et symptomatique de ce défi :

- Foncier agricole indissociable du renouvellement des générations, installation d'agriculteurs (ex : application du Zéro Artificialisation Nette en Île-de-France)
- Concilier développement économique et préservation du foncier agricole alors qu'aucune trajectoire n'est définie, dans la loi, pour mettre en œuvre ZAN pour l'Île-de-France

Les défis réglementaire et juridique, facteurs de ralentissement

L'insécurité juridique (multiplicité des textes, dans certains cas l'absence d'études d'impact, ou approche sectorielle de certains sujets traités par différents ministères ou au niveau local) ne crée pas des conditions favorables au changement. L'absence de définition de l'agriculture urbaine est un exemple symptomatique en Île-de-France.

L'instabilité réglementaire est source d'un manque de visibilité pour les agriculteurs. Ce manque de visibilité n'est pas favorable pour des investissements notamment pour la R&D sur le temps long.

Des politiques publiques financées

La cohérence des politiques doit s'accompagner d'une action publique ambitieuse. Pour cela, les participants à la concertation ont soulevé le besoin d'investissements financiers et structurels pour soutenir le développement de l'agriculture française et francilienne.

c) Accompagner l'innovation, le transfert, la connaissance et la formation

L'avenir de l'agriculture passe notamment par l'innovation, la recherche et le développement agricole ainsi que la vulgarisation aux agriculteurs des connaissances pour faire face aux enjeux de demain. Cela passe par l'innovation technique et numérique notamment pour trouver des solutions aux impasses techniques (changement climatique, maladies émergentes ...).

Les contributions font ressortir le défi important de l'accélération des innovations et de leurs transferts dans les fermes, en les rendant accessibles et porteuses de solutions concrètes. Par ailleurs, est mentionné l'accompagnement nécessaire dans les prochaines décennies de l'adaptation continue dont l'agriculture devra faire preuve. Dans cet objectif, la R&D, la mobilisation de ses acteurs et le renforcement de leurs liens avec les agriculteurs sont importants pour amener l'innovation dans les exploitations agricoles mais également pour orienter la R&D vers la recherche de solutions à des impasses techniques particulièrement impactantes pour les agriculteurs.

Il convient en outre de développer des démarches de R&D plus participatives permettant d'associer plus en amont les agriculteurs.

d) Faire face au défi de la gestion des risques

Les aléas se multiplient, dans un contexte climatique, économique, sociétal, réglementaire de plus en plus instable. A titre d'illustration, en Île-de-France, la sécheresse, la grêle et l'interdiction des néonicotinoïdes ont eu des impacts importants sur la conduite des exploitations mais aussi, et surtout, sur les récoltes et rendements.

Une politique active en matière de gestion de ces aléas est nécessaire et doit s'accompagner de moyens financiers.

2. Les freins identifiés et leviers

Freins :

- La perte de compétitivité de l'agriculture française dans un contexte de mondialisation
- Le manque de cohérence entre certaines politiques publiques entre les différents échelons (départemental, régional, national, européen)
- La faible présence de l'agriculture dans les débats publics
- L'insécurité juridique (multiplicité des textes, dans certains cas l'absence d'études d'impact, ou approche sectorielle de certains sujets traités par différents ministères ou au niveau local) ne crée pas des conditions favorables au changement ou ne permet pas de mettre en œuvre des solutions efficaces.
- La surtransposition et l'excès de normes va de pair et participe à l'insécurité juridique
- La prise en compte insuffisante dans les politiques publiques, des spécificités de l'Île-de-France : absence de définition de l'agriculture urbaine, soutien aux zones intermédiaires, calendrier de mise en œuvre du ZAN ...

Leviers d'action :

Cohérence des politiques publiques, décloisonnement, alignement, simplification

- Décloisonner les politiques publiques sectorielles et les aligner sur quelques enjeux prioritaires
 - **Proposition :** Mettre en place une stratégie de stockage de réserves foncières
 - **Proposition :** Définir un calendrier ambitieux de mise en œuvre du « zéro artificialisation nette » en Île-de-France
- Simplifier les réglementations pour permettre les transitions
 - **Proposition :** Définir l'agriculture urbaine

Innovation, recherche et transfert

- Définir des solutions d'innovation et de recherche
- S'articuler au travers d'un continuum innovation, recherche, transfert
- Transférer et massifier des solutions opérationnelles

Accompagnement du risque et de l'investissement

- Accompagner la prise de risque liée aux transitions
- Se doter d'une politique d'investissements coordonnée :
 - Investissements de transformation
 - Investissements de production
 - **Proposition :** Légiférer sur l'indemnisation des sur-inondations
 - Investissements d'innovation

3. Les propositions prioritaires/consensuelles

Ressorties des débats de la concertation, 4 propositions

Proposition n°1 : Définir l'agriculture urbaine

Spécificité de certaines régions dont l'Île-de-France, la dynamique de l'agriculture urbaine et la multiplication des projets nécessitent de définir un cadre précis pour ce type d'agriculture ; à l'aide d'une définition commune et partagée de celle-ci, comme activité agricole (telle que définie à l'article L311-1 CRPM) tenant à l'implantation urbaine ou péri-urbaine.

Proposition n°2 : Mettre en place une stratégie de stockage de réserves foncières :

- Utilisation prioritaire des friches
- Augmenter la durée du portage à 10 ans
- Augmenter la dotation disponible en la portant à 2M€
- Faciliter le portage du bâti affecté par l'entreprise à sa propre exploitation

Proposition n°3 : Légiférer sur l'indemnisation des sur-inondations

Cette mesure vise à :

- Mettre en place des systèmes indemnitaires ou compensatoires en cas de sur-inondations pour les propriétaires pour perte de valeur vénale et dépréciation de la valeur du fonds et les exploitants agricoles pour dommage touchant les actifs, l'immobilisation et stocks
- Créer un fonds d'indemnisation dimensionné pour dommage pour faire face aux engagements de la collectivité porteuse

En légiférant sur l'indemnisation des sur-inondations, il s'agit de :

- Protéger les biens et les personnes lors des épisodes de crues
- Protéger les productions locales
- Sécuriser économiquement les agriculteurs impactés par le changement climatique et l'urbanisation ou autres activités locales

Proposition n° 4 : Définir un calendrier ambitieux de mise en œuvre du « zéro artificialisation nette » en Île-de-France

L'enjeu stratégique est connu : réduire de moitié la consommation d'espace dès aujourd'hui face à une consommation d'espaces repartie à la hausse entre 2017 et 2021 par rapport à la période précédente. Or, la loi Climat et résilience du 22 août 2021, dispose que l'objectif Zéro Artificialisation Nette dit ZAN doit être atteint à l'horizon 2050 et fixe comme première étape à atteindre en 2031, une réduction de moitié de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers constatée dans la décennie 2012-2022. La région Île-de-France n'est pas concernée par ce calendrier.

Les travaux de réflexion en Île-de-France mettent en avant la nécessité de :

- Amender la loi Climat et Résilience pour faire cesser cette spécificité
- Appliquer le Zéro Artificialisation Nette via le SDRIF

- Intégrer cet objectif dans les réflexions autour de la dynamique démographique
- Sensibiliser les agriculteurs aux enjeux de qualité agronomique des sols

Proposition n°5 : Amplifier la recherche, l'innovation et le transfert autour du changement climatique et de la transition agroécologique

Cette mesure s'inscrit dans un long terme, et a pour enjeux de :

- Bénéficier des multiples projets de recherche pour les agriculteurs d'île de France
- Développer les échanges entre acteurs de la recherche R&D et les agriculteurs et acteurs de terrain
- Renforcer la coopération de projets de recherche

Dans le détail, il s'agit de :

- Accroître les investissements publics et privés dans la recherche, en privilégiant les projet intégrant différents enjeux de transition écologique (énergie, intrants, climat, eau, biodiversité, air etc.), en sanctuarisant les garde-fous existants de séparation entre recherche publique et privée
- Analyser scientifiquement, techniquement et économiquement les trajectoires de transformation en mobilisant l'ensemble des acteurs de la recherche et du développement (appels à projets multi-acteurs)
- Renforcer les liens entre les acteurs de la recherche, le développement agricole et les agriculteurs (démarche participative de recherche)
- Accompagner les projets d'expérimentation conduits par des groupes d'agriculteurs
Développer des plateformes numériques d'accès libre aux ressources R&D (Ecophyto pic – Rd AGRI) et les ouvrir aux travaux des chercheurs
- Faciliter l'appropriation des enjeux agricoles autour du changement climatique et de la transition agroécologique par les acteurs régionaux de la recherche
- Sensibiliser la population aux techniques de recherche génétique

Conclusion

La concertation régionale en Île-de-France s'est déroulée dans un esprit constructif, avec une ambition commune : formuler des propositions concrètes pour faire avancer l'agriculture française et francilienne face aux enjeux qui se posent à elles et accompagner les agriculteurs, dans leur métier au quotidien, en prenant en compte les spécificités régionales qui puissent s'inscrire :

- Soit dans le cadre d'un projet de loi,
- Soit dans une adaptation de la réglementation déjà existante,
- Soit dans un Pacte qui pourrait par exemple offrir d'importants moyens d'investissement.

Elle aura permis de débattre, parfois sans trouver d'accord, de tester des idées, d'expertiser et de se challenger collectivement, pour formuler des propositions de solutions pour accompagner notre agriculture vers des solutions aux défis qui se posent à elle.

Les propositions pourront également alimenter les débats nationaux et les travaux conduits en région.

Annexes

Annexe n°1 : Liste des invités à la concertation (plénières et GT)

- Directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France (DRIAAF)
- Directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT)
- Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIEETS)
- Directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne (DDT77)
- Directeur départemental des territoires des Yvelines (DDT78)
- Directeur départemental des territoires de l'Essonne (DDT91)
- Directeur départemental des territoires du Val-d'Oise (DDT95)
- Directrice de la protection des populations de l'Essonne (DDPP91)
- Délégué régional de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)
- Déléguée territoriale "Nord-Ouest" de l'institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)
- Directeur de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Saint-Germain-en-Laye
- Directeur de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole Campus Bougainville
- Directeur de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de la Bretonnière
- Directrice de la Bergerie Nationale
- Directrice interrégionale Centre-Val de Loire - Île-de-France de l'Agence de service et de paiement (ASP)
- Directrice générale de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)
- Directeur régional de l'Office français de la biodiversité (OFB)
- Directrice de l'agence régionale de la santé
- Président de la mutualité sociale agricole (MSA) d'Île-de-France
- Vice-présidente du Conseil régional d'Île-de-France (CRIF) chargée de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Président du conseil départemental de Seine-et-Marne (CD77)
- Président du conseil départemental des Yvelines (CD78)
- Présidente du conseil départemental de l'Essonne (CD91)
- Présidente du conseil départementale des Hauts-de-Seine (CD92)
- Président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis (CD93)
- Président du conseil départemental du Val-de-Marne (CD94)
- Président du conseil départemental du Val-d'Oise (CD95)
- Adjointe à la maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts

- Président du parc naturel régional du Gâtinais français
- Présidente du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
- Président du parc naturel régional Oise-Pays de France
- Président du parc naturel régional du Vexin français
- Présidente de Île-de-France Nature
- Président de la chambre d'agriculture de région Île-de-France (CARIF)
- Représentant chambre d'agriculture de région Île-de-France au titre de sa commission « élevage »
- Représentant chambre d'agriculture de région Île-de-France au titre de sa commission « agronomie »
- Représentant chambre d'agriculture de région Île-de-France au titre de sa commission « environnement »
- Président de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) Paris Ile-de-France
- Président du groupement d'agriculture biologique d'Île-de-France (GAB)
- Président de l'association régionale des industries agroalimentaires (ARIA) d'Île de-France
- Président de la délégation Île-de-France de la Coopération agricole
- Président de la Fédération régionale du négoce agricole
- Président du comité régional Île-de-France du fonds pour la formation des entrepreneurs du vivants (VIVEA)
- Directeur régional Île-de-France d'OCAPIAT
- Président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de Seine-et-Marne (FDSEA 77)
- Président des Jeunes Agriculteurs de Seine-et-Marne (JA77)
- Président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France (FDSEA IdF "ouest")
- Présidente des Jeunes Agriculteurs d'Île-de-France-Ouest (JA IdF "ouest")
- Président de la Coordination rurale, union régionale Île-de-France et de la Coordination rural Petite couronne
- Président de la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France
- Président des Jeunes Agriculteurs - Région Île-de-France
- Président du Conseil du cheval Île-de-France
- Représentant de l'union régionale UFC Que Choisir Île-de-France
- Délégué régional de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) Île-de-France
- Co-présidents de France Nature Environnement Île-de-France
- Co-présidents de France Nature Environnement Île-de-France
- Président de la fédération régionale des chasseurs d'Île-de-France
- Président du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) d'Île-de-France
- Président de la SAFER Île-de-France
- Représentant d'ARVALIS - Institut du végétal

- Président d'Aquibrie
- Directrice Aquibrie
- Président d'Eau de Paris
- Responsable pôle Agriculture et Territoire Eau de Paris
- Président du syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF)
- Représentant de l'UNEP
- Président de la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles
- Représentant d'ASTREDOR
- Représentant de Terres Inovia
- Représentant de l'ITB
- Représentant de la filière maraîchère désigné par la chambre régionale d'agriculture
- Représentant de la filière arboricole désigné par la chambre régionale d'agriculture
- Représentant de la filière horticole désigné par la chambre régionale d'agriculture
- Représentant de la filière pépiniériste désigné par la chambre régionale d'agriculture
- Président départemental du réseau CER France Champagne-Nord-Est / Île-de-France
- Président du Centre Agricole d'Economie Rurale d'Île-de-France (CAERIF)
- Président de l'association Accompagnement Stratégie 77 (AS77)
- Co-présidents du réseau AMAP Île-de-France
- Gérant de la coopérative Les Champs des possibles
- Président de la fédération régionale des CUMA d'Île-de-France
- Président du Service de Remplacement Seine-et-Marne
- Président du service de remplacement d'Île-de-France
- Président de la caisse régionale de Groupama Paris - Val de Loire
- Président de la caisse régionale du Crédit agricole de Paris et d'Île-de-France
- Président de la caisse régionale du Crédit agricole Brie-Picardie
- Président du Crédit Mutuel d'Île-de-France
- Président de la fédération des associations de propriétaires et agriculteurs
- Administrateur de Terre de Liens Île-de-France
- Président du Groupement régional des Centres d'Etudes Techniques Agricoles (GRCETA) de l'Île-de-France
- Présidents des cercles d'agriculteurs
- Recteur de l'académie de Paris
- Rectrice de l'académie de Versailles
- Recteur de l'académie de Créteil
- Président de la Commission de l'Agriculture et de l'Alimentation du Conseil régional d'Île-de-France
- Président du Conseil d'administration du lycée agricole privé Sully (Magnanville)
- Représentant régional de l'Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)
- Représentant régional du Conseil nationale de l'enseignement agricole privé (CNEAP)
- Représentant régional de l'Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation

- Représentant de l'Elan commun : CGT SNETAP SNUITAM SUD
- Représentant de la FEP-CFDT
- Représentant de la SNEC-CFTC
- Personnalité qualifiée : déléguée régionale APECITA
- Représentante du président de la chambre d'agriculture de région Île-de-France au CREA
- Directeur général d'AgroParisTech
- Président du groupement régional de défense sanitaire
- Président de l'association des maires de France
- Président de l'association des maires d'Île-de-France
- Président de l'association des maires ruraux de Seine-et-Marne
- Présidente de l'Organisme vétérinaire à vocation technique (OVVT)
- Président de la Fédération des Syndicats vétérinaires français - Île-de-France
- Président du conseil régional de l'ordre des vétérinaires (CROV)
- Délégué spécial aux produits en Île-de-France
- Directeur général de l'Ecole supérieure des agricultures (Angers/Paris)
- Directeur de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort
- Président de l'IHEDREA
- Président de l'Association régionale des points d'accueil Installation en Île-de-France
- Représentant de l'Association Nationale paritaire pour l'Emploi et la Formation en Agriculture (ANEFA)
- Représentants de la Ferme Digitale
- Parlementaires d'Île-de-France

Session plénière



Concertation régionale en Île-de-France : plénière de lancement

Mercredi 15 février 2023



INTERVENTION DE MONSIEUR MARC GUILLAUME, PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS

INTERVENTION DE MADAME VALÉRIE LACROUTE, VICE-PRÉSIDENTE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE CHARGÉE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

INTERVENTION DE MONSIEUR CHRISTOPHE HILLAIRET, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Enjeux de la concertation

Une concertation régionale pour proposer des solutions issues du terrain, qu'elles soient du ressort législatif ou réglementaire, de portée nationale ou régionale.

- L'enjeu de l'évolution démographique et sociale des actifs ;
- L'enjeu de la transition climatique ;
- L'enjeu de l'évolution des moyens de production (foncier, système, eau, intrants...) pour répondre aux besoins des entreprises agricoles ;
- L'enjeu de la prise en compte de l'évolution de la demande alimentaire pour ajuster l'offre de productions aux besoins de la souveraineté alimentaire.

Enjeux de la concertation

Une concertation régionale pour proposer des solutions issues du terrain, qu'elles soient du ressort législatif ou réglementaire, de portée nationale ou régionale.

Enjeux pour l'agriculture francilienne pour :

- Faire valoir les spécificités franciliennes
- Remonter les besoins et attentes des agriculteurs
- Proposer des leviers législatifs et d'accompagnement des agriculteurs

MÉTHODOLOGIE DE CONCERTATION

Méthodologie de concertation

Ministère a confié aux Chambres d'agriculture l'animation de la concertation et synthèse des travaux

Synthèse des travaux & propositions devront être remontées au Ministère fin avril.

3 thèmes prioritaires, périmètres de 3 groupes de travail avec animateurs professionnels :

- GT n°1 : Orientation et formation > A. MURET -BEGUIN & S. CUYPERS
- GT n°2 : Installation et transmission > S. VANDAELE & J. -C. PETTE
- GT n°3 : Adaptation et transition face au changement climatique > L. JANOTTIN & C. TORPIER

Chaque GT se réunira lors de 2 ateliers.

L'ensemble des parties prenantes seront conviées à l'ensemble des GT.

Calendrier de la concertation

Mercredi 15 février : plénière de lancement

GT n°1 « Orientation et formation » :

- Lundi 6 mars : 14h-18h30 (Auditorium CDA France)
- Lundi 3 avril : 9h-12h30 (Auditorium CDA France)

GT n°2 « Installation et transmission »

- Mercredi 8 mars : 14h-17h30
- Mardi 4 avril : 14h-17h30 (Auditorium CDA France)

GT n°3 « Adaptation et transition face au changement climatique » :

- Mardi 7 mars : 14h-17h30
- Lundi 3 avril : 14h-17h30 (Auditorium CDA France)

Jeudi 20 avril 14h-18h : plénière de clôture

→ Ce calendrier sera envoyé à toutes les parties prenantes en fonction des ateliers

Méthodologie de concertation

Outils de communication

- Page dédiée PLOAA sur site internet de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France : <https://idf.chambre-agriculture.fr/la-chambre/concertation-pacte-et-loi-dorientation-et-davenir-agricoles/>
- Adresse spécifique créée pour envoyer les invitations et recevoir les contributions : concertation-loa@idf.chambagri.fr



Méthodologie de concertation

Livrables

- Les propositions des GT devront ensuite être validées par la plénière finale, priorisées et remontées au Ministère via un googleform : <https://forms.gle/3y677dSiMKDQwgB19>

Méthodologie de concertation

- En parallèle: Concertation des jeunes et établissements scolaires sur les besoins exprimés par les apprenants et les acteurs et des propositions concrètes.
- Concertation des jeunes articulée autour des quatre blocs de questionnement prévus dans la trame de questionnement nationale que sont :
 - Comment miser et investir sur le capital humain ?
 - Comment reconnaître, valoriser et promouvoir la diversité des agricultures, des modes de productions, ... ?
 - Comment générer une mobilisation collective pour le renouvellement des générations et des transitions ?
 - Comment déployer des approches pragmatiques et penser territoire ?

PANORAMA DE L'AGRICULTURE FRANCILIENNE

Éléments de cadrage pour penser l'avenir

Éléments de cadrage

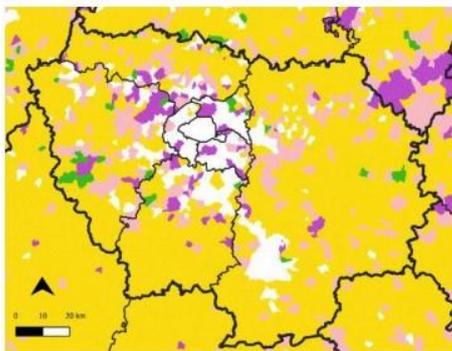
- Evolution démographique et sociale des actifs agricoles
- Transition climatique
- Transformation des facteurs de production
- Évolution de la demande alimentaire

Éléments de cadrage

- Evolution démographique et sociale des actifs agricoles
- Transition climatique
- Transformation des facteurs de production
- Évolution de la demande alimentaire

Chiffres principalement
tirés
des recensements
agricoles 2010 et 2020

L'agriculture francilienne en 2020



OTEX communales
■ Grandes cultures
■ Maraîchage, fleurs, fruits, vigne
■ Elevage
■ Autres, dont polyculture-polyélevage

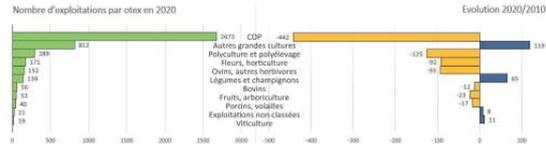
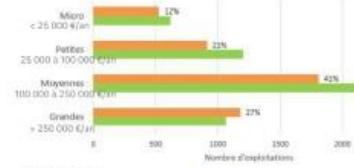
- 563 965 ha de surface agricole utile (SAU) en 2020, en voie de stabilisation (-0,9 %/an entre 2010 et 2020)
- Les grandes cultures dominent en Île de France
- Un recul de l'élevage, de l'horticulture ornementale et de l'arboriculture
- Un renouveau du maraîchage et de la viticulture

**Valeur ajoutée brute
de la branche agricole régionale en
2021 : 729 M€**

Source : Agreste – Comptes de l'agriculture 2020-2021 provisoires
Champ : Île-de-France

Baisse du nombre d'exploitations compensée par un agrandissement

- **En 2020 :**
4 425 exploitations (16 000 au niveau national)
Une SAU moyenne de 127 ha (69 hectares au niveau national)
- **Par rapport à 2010 :**
- 600 exploitations (12 %) (- 20 % au niveau national)
Une baisse moins forte (1,3 % par an contre 2,6 %)
+14 ha de SAU / exploitation en 10 ans (12 % au niveau national)
- **Des évolutions contrastées** selon la taille économique et la spécialisation
- **Les grandes exploitations** font à elles seules 48 % de la SAU

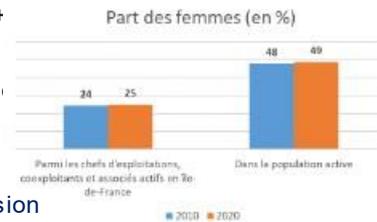
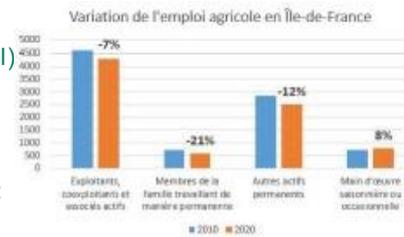


Si hypothèse de 1,2 % par an pour les dix prochaines années, alors on aurait 3 925 exploitations en 2030 (- 500 exploitations entre 2020 et 2030)

- ⇒ GT 1 Orientation et formation
- ⇒ GT 2 Installation et transmission

Diminution de l'emploi dans les exploitations

- 8 157 ETP en 2020 (8,7 % en 10 ans) (- 11 % au niveau national)
- 5 513 exploitants (12,4 % par rapport à 2010) (- 18 % au niveau national)
- La main d'œuvre familiale permanente diminue (1 %) ainsi que l'emploi salarié permanent non familial (1,6 %) (augmentation : 8 % au niveau national). La main d'œuvre salariée est à 69 % à plein temps (5 % au niveau national)
- Recours accru à la main d'œuvre saisonnière ou occasionnelle (+ %) (diminution : 4 % au niveau national)
- Stabilité de la part des exploitantes, inférieure à la part des femmes dans la population active

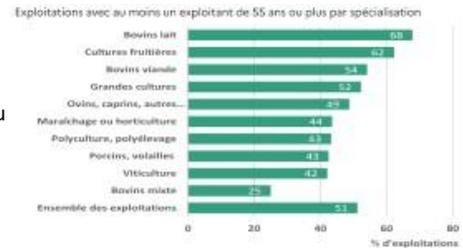
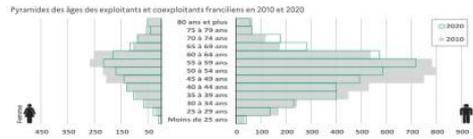


La diminution du nombre d'exploitations s'accompagnera d'une réduction du volume d'emploi

- ⇒ GT 1 Orientation et formation
- ⇒ GT 2 Installation et transmission

La poursuite du vieillissement

- **Age moyen** : 52,3 ans en 2020 (51,4 ans au niveau national) (+ 0,8 an par rapport à 2010)
- **3 exploitants sur 10 a 60 ans ou plus** (1 sur 4 en 2010)
- **Diminution (-6,1 %) du nombre d'exploitants de-40 ans** (stabilité au niveau national)
- **Selon la taille économique**: 40 % des micro et petites exploitations sont dirigées par au moins un exploitant de 60 ans ou plus
- **Selon la spécialisation**: plus d'1 exploitation sur 2 en bovins lait, arboriculture, bovins viande et grandes cultures est dirigée par une personne de plus de 55 ans
- Forte localisation de séniors en périphérie de la petite couronne



La structure actuelle de la pyramide des âges se traduira par un vieillissement accru dans les prochaines années

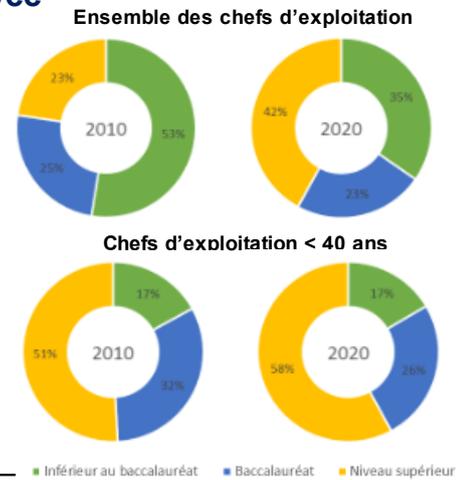
} ⇒ GT 1 Orientation et formation
⇒ GT 3 Transition et adaptation

Une formation initiale de plus en plus élevée

- En 2020, 65 % des exploitants ont au moins le bac (55 % au niveau national) + 17 points / 2020
- Proportion de diplômés du supérieur : + 19 points par rapport à 2010
- 28 % des exploitants installés entre 2010 et 2020 n'ont pas de formation agricole : + 2 points par rapport à la décade précédente

Niveau élevé de formation des exploitants agricoles, mais pas nécessairement agricole

⇒ GT 1 Orientation et formation



Source : Agreste recensements agricoles

Installations, trajectoires, transmissions

- 110 chefs d'exploitations installés en moyenne par an sur la période 2010-2019
- 7 installations sur 10 se font en grandes cultures
- Installés après 2010 : plus féminins et jeunes, mieux formés, plus hors cadre familial, plus en petites exploitations, circuit court et bio
- La SAU totale baisse peu (-0,9 %), les terres libérées et restant à usage agricole se répartiraient à 27 % pour l'agrandissement et 73 % pour la transmission
- 26 % des dirigeants de 60 ans ou plus ne savent pas ce que deviendra leur exploitation d'ici 3 ans

	Exploitations* avec un chef installé après 2010	Exploitations* avec un chef installé en 2010 ou avant	Ensemble des exploitations
Part de femmes cheffes d'exploitation	29 %	16 %	19 %
Part de chefs d'exploitation installés dans le cadre familial	66 %	80 %	73 %
Âge moyen du chef d'exploitation	40,7 ans	56,2 ans	52,6 ans
Part de chefs d'exploitation ayant 55 ans ou plus	13 %	57 %	46 %
Part des chefs avec un niveau de formation au moins égal au baccalauréat	86 %	61 %	65 %
Part des chefs avec un niveau de formation supérieur au baccalauréat	63 %	37 %	42 %
Part des micro et petites exploitations	39 %	30 %	32 %
Part des exploitations vendant en circuit court	31 %	20 %	22 %
Part des exploitations en agriculture biologique	18 %	8 %	11 %

Pour maintenir les effectifs au niveau actuel, une hausse des installations à environ 150 exploitations par an en moyenne est nécessaire

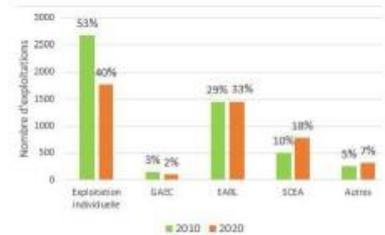
⇒ GT 2 Installation et transmission

Les formes sociétaires gagnent du terrain

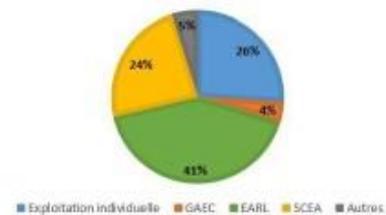
- Les exploitations individuelles en baisse de 34 % depuis 2010 ne représentent plus que 40 % des exploitations franciliennes en 2020, valorisant 26 % de la SAU
- Les formes sociétaires représentent désormais 60 % des exploitations franciliennes avec une dynamique variable selon les formes.
- À relier aux tendances à la concentration productive, à la spécialisation économique, à la standardisation technique, à la capitalisation et à la financiarisation

Prolongement, demain, de ces tendances françaises et européennes, mais aussi mondiales, à la reconfiguration des formes d'organisations économiques et sociales de la production agricole

⇒ GT 2 Installation et transmission

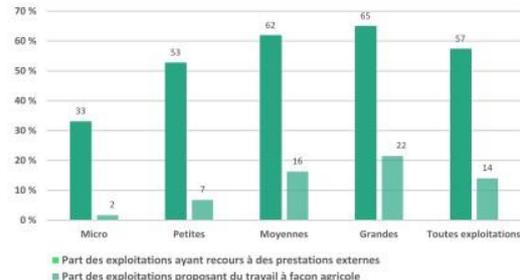


SAU régionale par statut de l'exploitation en 2020



Développement des prestations de services

- Un volume de travail externalisé en forte hausse
- 57% des exploitations y recourent (56 % au niveau national)
- Ce recours croît avec le potentiel économique
- Essor de l'externalisation totale (6 %) 2 % au niveau national)
- Augmentation de 38 % des ETP des ETA en 10 ans (203 ETP en 2020)



La soustraction a des causes profondes qui se prolongeront dans les prochaines années : recentrage de l'exploitant sur certaines tâches, optimisation des facteurs de production, matériels plus performants, délégation de la gestion administrative, compléments de revenu, rentabilité des équipements, etc.

- ⇒ GT 1 Orientation et formation
- ⇒ GT 2 Installation et transmission

Images de l'agriculture

- Versatilité des opinions au gré des événements avec des jugements plutôt positifs sur les agriculteurs et plutôt négatifs sur « l'agriculture »
- Un monde mal connu et importants décalages entre représentations et réalités (travail, revenus, modes de vie, etc.)
- Une agriculture de plus en plus pensée à travers et pour d'autres sujets : alimentation, santé, environnement, pesticides, bien-être animal, etc.
- 4 représentations contemporaines dominantes, associées à des attentes spécifiques

Agriculture à petite échelle, territorialisée, mêlant "tradition et innovation"	Agriculture à grande échelle : "nourrit le monde" et inscrite dans la mondialisation
Agriculture de subsistance, "en sursis", sans héritage ni héritiers	Agriculture prise dans un "système injuste", course à l'agrandissement et l'intensification

Source : CEP

⇒ Une « désagricolisation » de l'alimentation, du rural, et plus généralement de la société française, pesant sur l'attractivité du secteur et l'orientation scolaire et professionnelle

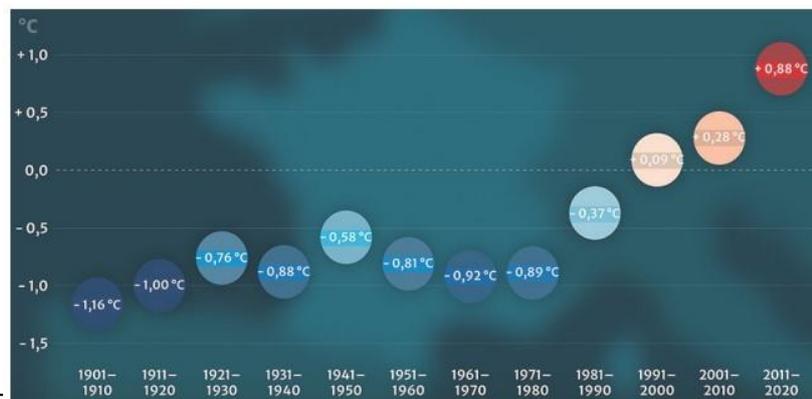
- ⇒ GT 1 Orientation et formation

Éléments de cadrage

- Evolution démographique et sociale des actifs agricoles
- Transition climatique
- Transformation des facteurs de production
- Évolution de la demande alimentaire

Température moyenne

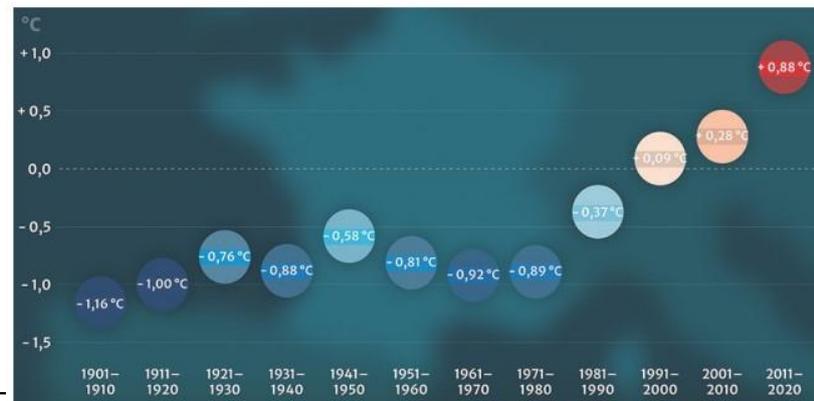
Evolution des températures décennales en France métropolitaine depuis 1901 :
écart à la normale 1991-2020



Source : Sorelet al. Les normales climatiques 1991-2020 La météorologie n°119 novembre 2022

Température moyenne

Evolution des températures décennales en France métropolitaine depuis 1901 :
écart à la normale 1901-10



Source : Sorelet al. Les normales climatiques 1991-2020 La météorologie n°119 novembre 2022

Prospective et hypothèses d'évolution

Projection climatique

- Les températures vont continuer d'augmenter
- La variabilité climatique et la fréquence de l'intensité des phénomènes extrêmes s'accroîtront avec des contrastes encore plus marquants entre hiver et été

Conséquences pour l'agriculture

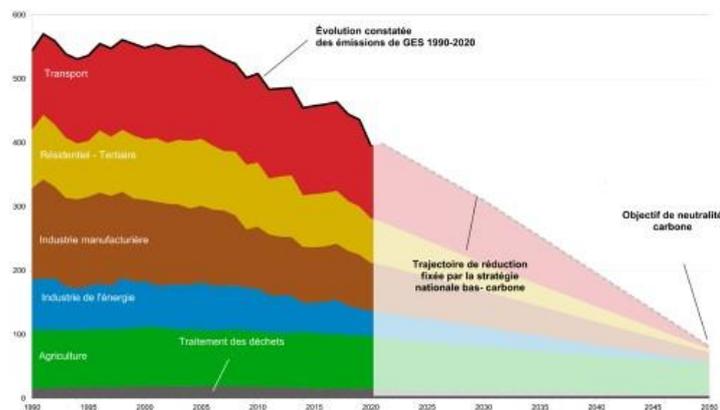
- Une augmentation des besoins en eau des cultures
- Une diminution de la ressource en eau disponible
 - Une évolution de la pression parasitaire
- Des besoins à concilier avec les autres usages de l'eau



Des effets majeurs sur les rendements et les itinéraires culturaux déjà perceptibles et qui vont s'accroître à l'avenir

⇒ GT 3 Transition et adaptation

Objectifs nationaux de réduction d'émissions de GES à l'horizon 2050



Bilan environnemental de la France - Édition 2021 - 105

Source : SDES, Bilan environnemental de la France - Édition 2021

Éléments de cadrage

- Evolution démographique et sociale des actifs agricoles
- Transition climatique
- Transformation des facteurs de production
- Évolution de la demande alimentaire

Foncier agricole



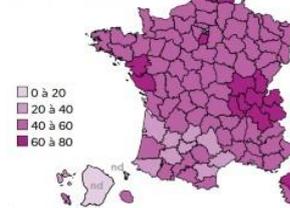
Source : Agreste - Recensements agricoles
Champ : hors structures gérant des pacages collectifs



Source : Agreste, groupe Safer, GRAPHAGRI2022

Part de la SAU louée auprès de tiers en 2020

France métropolitaine : 51 %



Source : Agreste, Recensement agricole 2020, GRAPHAGRI2022

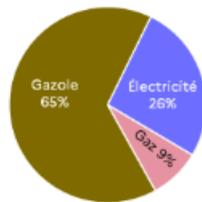
L'accès au foncier est primordial, soulevant des questions relatives à la disponibilité en terres cultivables, aux tendances à l'artificialisation, à la qualité et la santé des sols, au prix, au portage du foncier et aux modes de faire-valoir

⇒ GT 2 Installation et transmission

Energie

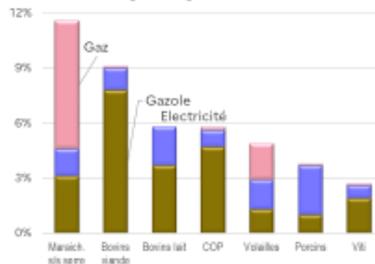
Charges d'énergie (données nationales) : +13,6 % en 2021, 12 000 € en moyenne par exploitation, soit 5,3 % du chiffre d'affaires

Charges d'énergie par sources



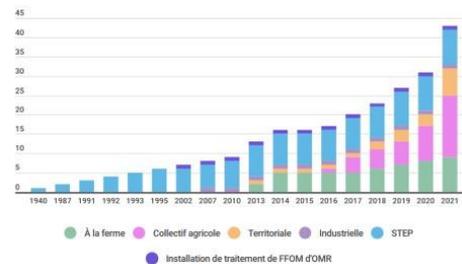
Source : Commission des Comptes de l'Agriculture et de la Nation (CCAN), 15 déc. 2022

Part des charges d'énergie dans le chiffre d'affaires



Production (biomasse, méthanisation, photovoltaïque sur bâtiments et agrivoltaïsme au sol (de façon encadrée))

Evolution du nombre de méthaniseurs en Île-de-France



Source : AREC / Prometha

Le facteur énergie sera de plus en plus déterminant, qu'il s'agisse de l'énergie consommée, stockée ou produite dans les exploitations

⇒ GT 1 Orientation et formation

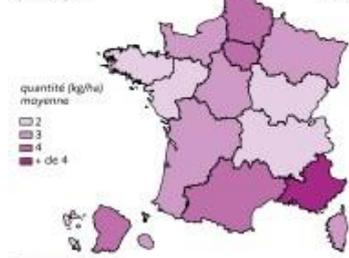
⇒ GT 3 Transition et adaptation

Intrants

(engrais, produits phytopharmaceutiques, alimentation animale, médicaments vétérinaires, semences)

- Accès aux intrants : disponibilité, volatilité des prix, géopolitique
- Impacts de certains intrants : risques sanitaires, impacts sur l'environnement (pollution, biodiversité, climat, déplétion ressources naturelles), développement de résistances
- Développement de nouvelles solutions « vertes », alternatives, reconception des systèmes de culture, agriculture circulaire

Substances actives vendues par ha de SAU par région 2020



Sources : Banque nationale des données de ventes - OFB, données au code postal acheteur, extraction novembre 2021 ; traitements SDES, 2022

L'agriculture de demain aura à penser sur de nouvelles bases, dans un contexte très évolutif et incertain la gestion de ses intrants

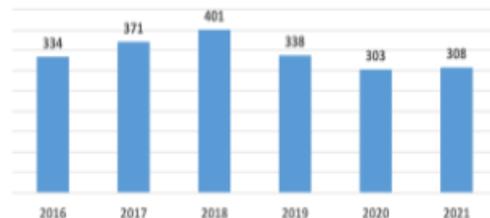
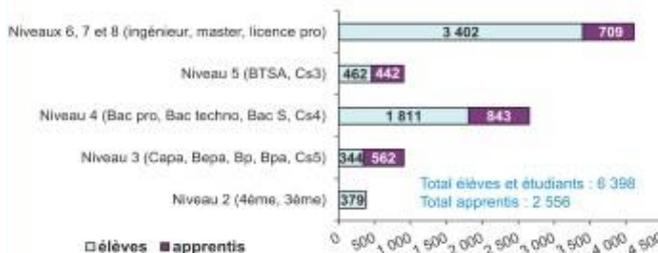
- ⇒ GT 1 Orientation et formation
- ⇒ GT 3 Transition et adaptation

Capital humain

Effectifs des élèves, étudiants, apprentis dans l'enseignement agricole en Île-de-France en 2021-2022

Estimation du nombre de porteurs de projet se présentant au point accueil installations (PAI)

Répartition par niveau de formation ⁽¹⁾



Le capital humain sera essentiel et le renouvellement des générations aidera promouvoir des solutions nouvelles, des dispositifs innovants et des logiques productives adaptées aux enjeux

- ⇒ GT 1 Orientation et formation
- ⇒ GT 2 Installation et transmission

Éléments de cadrage

- Evolution démographique et sociale des actifs agricoles
 - Transition climatique
 - Transformation des facteurs de production
 - Évolution de la demande alimentaire
-

Éléments de cadrage

- Evolution démographique et sociale des actifs agricoles
 - Transition climatique
 - Transformation des facteurs de production
 - Évolution de la demande alimentaire
-

Autosuffisance alimentaire

- Situation très disparate entre filières
- Déficiants possibles sur certains segments
- Protéines végétales : France globalement excédentaire mais élevage fortement dépendant des importations de tourteaux de soja

Vocation nourricière de l'agriculture est constamment affirmée

⇒ GT 2 Installation et transmission

Taux d'auto-provisionnement

Filière	Taux (%)
Poudre de lait condensé	236
Blé tendre	196
Lactosérum	175
Sucre	173
Mais	152
Blé dur	151
Fromages	130
Vins tranquilles, effervescents	128
Lait liquide	123
Yaourts et laits fermentés	113
Pommes de terre	108
Colza (grains)	105
Viande porcine	100
Oufs	98
Viande de volaille	95
Viande bovine	94
Légumes frais	90
Fruits frais tempérés	84
Beurre	79
Viande ovine	49
Soja (grains)	40
Produits pêche et aquaculture	32
Fruits tropicaux et agrumes frais	17
Blé	10

Source: FranceAgriMer

Filières excédent.

Filières ≈ équilibre

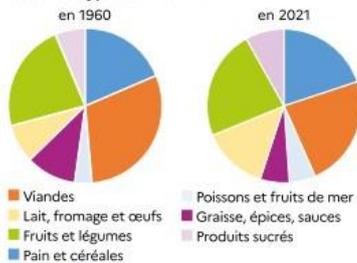
Filières déficitaires

Taux d'autoapprovisionnement = production/consommation (%)

Source: diagnostic national PSN

Habitudes et attentes sociétales

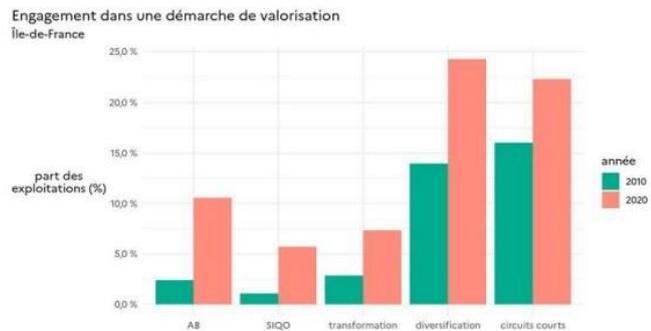
- Produits alimentaires¹ : répartition des dépenses selon les types d'aliments



1. La part des dépenses en produits alimentaires est de 13 % en 2021 contre 24 % en 1960.

Source : Agreste, revenus et dépenses des ménages, Graph'Agriédition 2022

- Investissement fort dans des démarches de valorisation



Les régimes alimentaires et les attentes de la société évoluent. Ce nouveau rapport agriculture/alimentation est au cœur des projets d'installation des nouvelles générations

⇒ GT 2 Installation et transmission

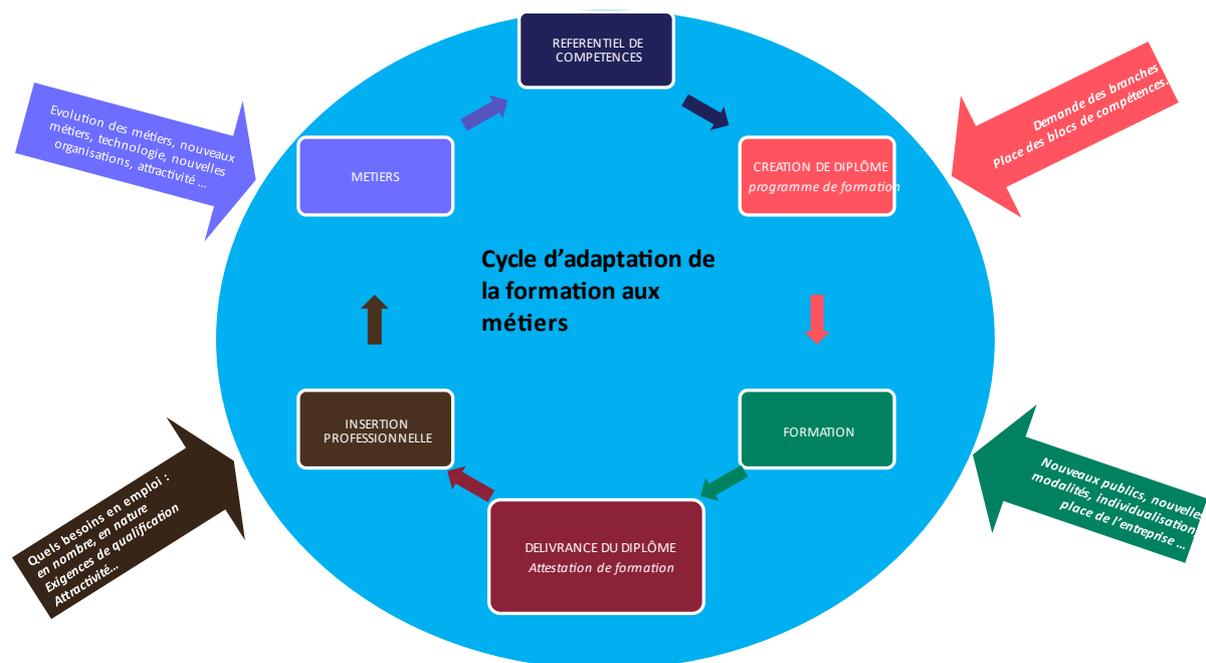
GT 1 : ORIENTATION & FORMATION

Les objectifs du groupe de travail

A partir des données et pratiques régionales

- **Formuler des propositions** pour favoriser la connaissance et l'attractivité des métiers et des formations pour la production agricole et l'alimentation
- **Adapter le contenu et l'organisation de ces formations** aux nouvelles exigences sociales, environnementales et économiques.
- **S'adresser à tous les acteurs** du monde agricole et des systèmes de transformation agroalimentaire et d'intermédiation : exploitants agricoles, salariés, conseillers, vétérinaires, collectifs, etc.

Prévention : Les éléments relevant spécifiquement de l'installation et de la transmission des exploitations agricoles, ainsi que de l'adaptation et de la transition de ces exploitations face au changement climatique seront abordés dans les groupes de travail n°1 et n°3. Des ponts sont possibles en fonction des échanges et feront l'objet d'une organisation spécifique.



Des thématiques à aborder

en veillant à ce qu'elles couvrent tous les publics du monde agricole : les systèmes de transformation agro-alimentaire et d'intermédiation

- Promotion de **tous les métiers de l'agriculture et de l'alimentation** auprès des différents publics cibles, en particulier les **jeunes** et les **actifs en reconversion**
- Sensibilisation du public **non issu du milieu agricole (NIMA)**
- Promotion de la **formation continue tout au long de la vie** auprès des chefs d'exploitation, des salariés agricoles et des acteurs du conseil
- Capitalisation sur les bonnes pratiques d'information et d'orientation entre **l'éducation nationale et l'enseignement agricole**
- Orientation vers les formations agricoles aux différents stades du cursus : choix des formations **au collège et au lycée**, choix des formations **en post-bac**, choix des formations **après une première vie professionnelle non agricole**

Des thématiques à aborder

en veillant à ce qu'elles couvrent tous les publics du monde agricole et des systèmes de transformation agro-alimentaire et d'intermédiation

- **Evolution des diplômes et des référentiels** pour s'adapter à l'entrepreneuriat, aux nouvelles exigences sociales, économiques, environnementales des activités agricoles et aux évolutions vers de nouvelles formes d'organisation, une diversification accentuée, les évolutions techniques ...
- Valorisation de **l'action formatrice en situation professionnelle dans l'entreprise et dans l'établissement**
- Interaction entre les **enseignements techniques et supérieurs agricoles**
- **Adaptation et individualisation** des parcours de formation pour **reconnaitre les acquis d'un parcours initial hors enseignement agricole**
- Adaptation des formats et des contenus de la formation continue pour une réelle montée en compétence

GT 2 : INSTALLATION & TRANSMISSION

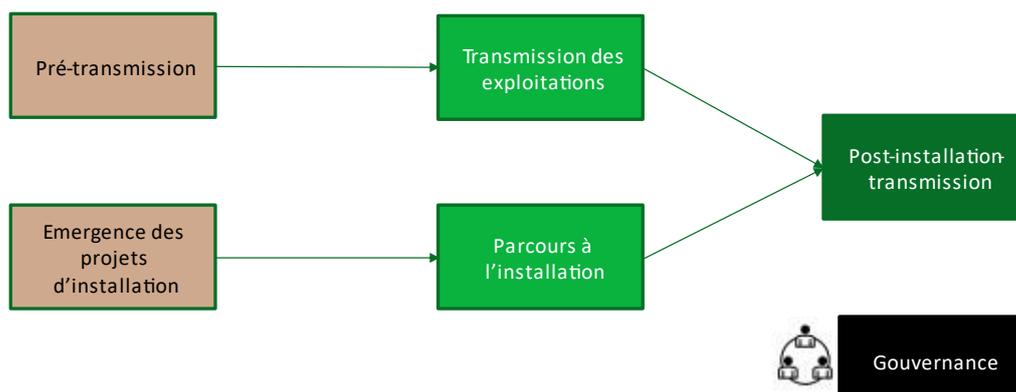
Les objectifs du groupe de travail

A partir des données et pratiques régionales

Formuler des propositions pour assurer un renouvellement historique de génération d'actifs en agriculture:

- indispensable au maintien du potentiel de production de la France,
- dans un contexte de départs massifs d'ici 10 ans,
- tout en faisant face aux défis qui s'imposent à tous (climatiques, économiques, environnementaux, sanitaires, numériques et sociétaux).

Installation-Transmission des exploitants : questionnements



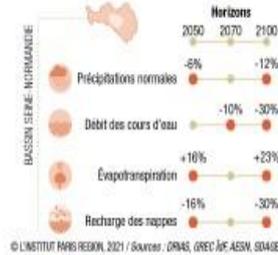
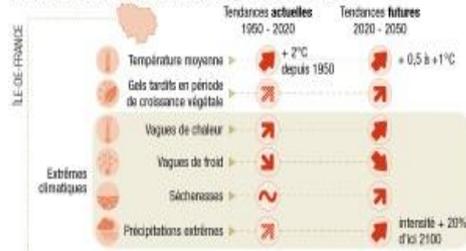
Des thématiques à aborder

- Les évolutions socio-démographiques
- Le parcours à l'installation
- Les outils en faveur de la transmission
- Les investissements lors de l'installation et au cours de la vie de l'exploitation
- La disponibilité du foncier

GT 3 : ADAPTATION ET TRANSITION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Climat et moyens de production

Évolutions du climat liées au changement climatique



Enjeux identifiés

- Imprévisibilité des itinéraires techniques (ravageurs, sécheresse, inondations, gel tardif) et variations des productions
- Concurrence accrue pour les usages de l'eau
- Problématique de la gestion des inondations
- Dépendance aux intrants minéraux et énergies fossiles

Thématiques à aborder

- **Accès à l'eau** : irrigation, retenues, réutilisation
- **Sur inondations** : stockage, indemnités
- Adaptation des pratiques culturales
- **Carbone** : fixation par les couverts, stockage 0,4%
- **Energie** : augmentation de la production agricole énergétique
- **Recherche fondamentale et appliquée & innovation** : sélection végétale, techniques alternatives
- **Assurances** : aléas climatiques



INTERVENTION DE MONSIEUR MARC GUILLAUME, PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS

INTERVENTION DE MADAME VALÉRIE LACROUTE, VICE-PRÉSIDENTE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE CHARGÉE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

INTERVENTION DE MONSIEUR CHRISTOPHE HILLAIRET, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

PROPOSITIONS RÉGIONALES ISSUES DE LA CONCERTATION

GT 1 : ORIENTATION & FORMATION

Mesures finalisées

1. **[Consensus] Promotion des métiers** : Favoriser la promotion des métiers en milieu scolaire auprès des prescripteurs de l'emploi et de l'orientation. Mieux sensibiliser le corps de l'enseignement et de l'orientation (en prenant en compte toutes les agricultures)
 2. **[Consensus] Accompagner la formation des porteurs de projet avant installation** :
 1. Ouvrir davantage le Compte personnel de formation (CPF)
 2. Faire en sorte que les porteurs de projet et en émergence puissent avoir leurs formations prises en charge
 3. Intégrer le secteur agricole dans les aides à la reconversion mises en place par pôle emploi (communauté GT2)
 3. **[Consensus] Favoriser les aides à la création de logement** et/ou les aides aux paiements des loyers concernant les apprentis, alternants, stagiaires et salariés du secteur agricole
 4. **[Consensus] Mettre en place des incubateurs / espaces test / expérimentations** dans les lycées agricoles afin d'accompagner au mieux les porteurs de projet (communauté GT2). Ainsi que le tutorat et le parrainage (échanges en GT2)
 5. **[Consensus] Référentiels** : S'assurer de la participation des partenaires professionnels et de l'enseignement (selon les expertises) dans l'élaboration des référentiels de formation, et adapter les référentiels de formation aux transitions (sociales, technologiques, climatiques et économiques)
 6. **[Consensus] Passerelles** : Créer des passerelles entre le Ministère de l'éducation nationale et le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire pour faciliter les changements d'orientation
-

GT 2 : INSTALLATION & TRANSMISSION

Mesures finalisées

- 1) **[Consensus] DICAA** : Envoi du courrier de Déclaration d'intention de cessation d'activité agricole (DICAA) à 5 ans avec un rappel à 3 ans (avant l'âge de départ en retraite)
 - 2) **[Consensus] VAE** : Simplifier la VAE pour qu'elle soit un vrai levier de reconnaissance des acquis par expérience du diplôme de niveau 4 agricole. Simplifier, renforcer et encadrer l'organisation de la VAE par des formations théoriques et pratiques liées au diplôme visé par la VAE
 - 3) **[Consensus/Dissensus] Mettre en place des espaces tests, incubateurs, parrainages pour les cédants et les repreneurs**
 - a. **[Consensus] Mettre en place des incubateurs / espaces tests / expérimentations / parrainage / tutorat** afin d'accompagner au mieux les porteurs de projet (validée au GT1) avant de s'immatriculer en tant qu'exploitant agricole et développer cet outil dans le cadre de la perspective d'une installation conformément à la législation propres à l'installation agricole
 - b. **[Dissensus] Mise en place de ces outils en partenariat avec les lycées agricoles**
 - c. **[Consensus] Mettre en place des espaces tests couveuses** aussi bien pour les cédants que les porteurs de projets
 - 4) **[Consensus] Construire un dispositif d'accompagnement pour les plus de 40 ans**
 - 5) **[Consensus] Communiquer sur la phase d'émergence de projet** (lors du PAI) comme une étape optionnelle en amont du parcours à l'installation
 - 6) **[Consensus] Définir l'Agriculture urbaine**: définition : activité agricole (telle que définie à l'article L311-1 CRPM) tenant à l'implantation urbaine ou péri-urbaine
-

Mesures finalisées

- 7) **Dispositif « Installation-transmission »**
 - a) **[Consensus sur un guichet unique mais dissensus sur la gouvernance] Labellisation d'un acteur unique** (ex des Chambres d'Agriculture) comme centralisateur et coordinateur des dispositifs d'« Installation – Transmission » avec la contribution des experts des différents organismes professionnels agricoles :
 - i. **[Consensus] Mettre en place un PAIT** (point accueil installation transmission) **ou PAFIT** (point accueil installation formation transmission) pour l'accompagnement humain, économique et financier, technique, juridique. Il serait localisé à l'Est d'une part et à l'Ouest d'autre part de la région IDF
 - ii. **[Dissensus] Gouvernance du guichet unique**
 - b) **[Consensus] Création d'une aide financière** (subventions, réduction d'impôts, crédit d'impôts) pour un accompagnement des futurs cédants dans les domaines économique, fiscal, juridique et patrimonial pour la réalisation d'études
 - c) **[Consensus] Créer une aide financière** (subventions, réduction d'impôts, crédit d'impôts) pour accompagner **les nouveaux installés** dans les domaines technique, économique, humain, juridique et financier au moyen d'experts référencés afin de conforter une installation pérenne et viable
 - d) **[Consensus] Créer un outil d'évaluation de reprise et/ou cession** d'exploitation sur des critères économique, financier, humain, technique et juridique
 - e) **[Consensus] Accompagner la réalisation du bilan carbone** du jeune au départ de son installation ou incitation du cédant à faire un diagnostic
-

Mesures finalisées

- 8) [Consensus] Créer un cadre économique, social et fiscal incitatif pour le cédant et repreneur sur la transmission de l'exploitation :
- a) Sur la **transmission de l'exploitation** :
 - i. Article 151 septies A du CGI: Plus-values de cession : étendre l'exonération à la CSG-CRDS + étendre la durée à 5 ans au lieu de 2 ans
 - ii. Article 151 septies : Plus-values rehausser le seuil d'exonération de 250 000 € à 400 000 € (à l'identique du rehaussement de seuil de l'article 238 quindecies du CGI)
 - b) Sur la **transmission ou l'acquisition du Foncier** :
 - i. Plafonnement de la soulte de bail cessible, au profit du propriétaire lors de la signature du bail, à 5 années de fermage
 - ii. Sur la transmission à **titre gratuit**: propriétaire donnant à bail long terme augmenter les seuils de l'article 793 - 3 -3° et 793 bis du CGI à 500 000 € et 1 000 000 € (au lieu de 300 000 € et 500 000 €) lorsque le donataire est exploitant agricole: objectif accroître l'attractivité de la propriété agricole et faciliter la transmission patrimoniale du foncier agricole
 - iii. Acquisition à **titre onéreux**: modifier l'article 1594 F du CGI - taxe de publicité foncière au taux réduit en supprimant la condition préalable de 2 ans d'exploitation par bail: objectif: faciliter l'acquisition du foncier par un nouvel exploitant
 - c) **Cession progressive de l'exploitation**: Versement au profit du cédant d'une aide défiscalisée de 500 € net par mois, sur maximum 5 ans sous conditions de prise de retraite du cédant à l'issue de la cession
 - d) **Plafonnement du remboursement** de la taxe foncière par le preneur à hauteur de 80%
-

Mesures finalisées

- 8) [Consensus] Mettre en place une stratégie de **stockage de réserves foncières**:
- a) Utilisation prioritaire des friches
 - b) Augmenter la durée du portage à 10 ans
 - c) Augmenter la dotation disponible en la portant à 2M€
 - d) Faciliter le portage du bâti affecté par l'entreprise à sa propre exploitation
- 9) [Consensus] Rendre le dispositif de **compensation agricole collective** plus opérationnel et en adéquation avec la mise en œuvre opérationnelle des projets (échéances, protocoles d'accord etc.)
- 10) [Consensus] Faire évoluer et renforcer le **Répertoire Départ Installation (RDI)** qui relève d'une mission de service public afin d'y centraliser toutes les opportunités foncières
-



GT 3 : ADAPTATION ET TRANSITION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mesures finalisées

MESURES DE PRIORITE 1

1) [Consensus] Proposer à tous les agriculteurs un accompagnement global et personnalisé intégrant les enjeux du changement climatique et de la transition agro-écologique:

- Sensibiliser et informer les agriculteurs sur les enjeux du changement climatique,
- Généraliser la démarche de transition climatique « diagnostic/préconisations/plans d'actions » de l'exploitation agricole à tous les agriculteurs et plus généralement de la transition agroécologique,
- Former les acteurs du conseil agricole aux enjeux du changement climatique,
- Financer le diagnostic et les leviers d'action, intégrer le changement climatique dans les projets d'entreprise des nouveaux installés

2) [Consensus] Indemnisation des sur-inondations :

- Mise en place de systèmes indemnitaires ou compensatoires en cas de sur-inondations par des ouvrages construits avant 2014 (mobilisation de la taxe GEMAPI par exemple),
 - Créer un fonds d'indemnisation dimensionné pour faire face aux engagements de la collectivité porteuse,
 - Prise en compte des sur-inondations liées aux dysfonctionnements d'ouvrages,
 - Pérenniser les indemnités
-

Mesures finalisées

MESURES DE PRIORITE 1

3) [Consensus] Cartographie de durabilité des ressources en eau :

- Protéger la ressource en eau (qualité, quantité) pour Paris et sa Région,
- Pérenniser l'irrigation pour assurer une agriculture locale diversifiée,
- Étudier les alternatives au prélèvement en nappe,
- Éviter les tensions liées au partage de l'eau

4) [Consensus] Définir un calendrier ambitieux de mise en œuvre du « zéro artificialisation nette » en Île-de-France :

Modifier la loi Climat et Résilience pour faire cesser la spécificité francilienne (non concernée par la première étape de réduction de moitié de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers à atteindre en 2031)

Mesures finalisées

MESURES DE PRIORITE 2

5) [Consensus] Développer les filières de diversification

- Faciliter l'accès à ce type d'évaluation pour les agriculteurs et les filières,
- Mieux définir le local,
- Conforter le maillage régional d'outils de transformation et de conditionnement pour structurer des filières territorialisées,
- Généraliser le recours à des contrats type pluriannuels, avec modalités de juste rémunération des producteurs et meilleure répartition de la valeur

6) [Consensus] Développer les paiements pour les services écosystémiques rendus par l'agriculture (paiements pour services environnementaux): Disposer d'une gamme de paiements pour service environnementaux adaptés aux priorités régionales

7) [Consensus] Amplifier la recherche, l'innovation et le transfert autour du changement climatique et de la transition agroécologique

- Renforcer les liens entre les acteurs de la R&D et le développement agricole,
 - Proposer aux acteurs de la recherche des temps d'échanges avec les agriculteurs via les groupes de développement,
 - Développer des plateformes numériques d'accès aux ressources R&D (ecophyto pic – Rd AGRI) et les ouvrir aux travaux des chercheurs,
 - Rendre accessible la recherche dans un langage propice aux agriculteurs
-



Concertation sur le Pacte et la Loi d'Avenir et d'Orientation en Ile-de-France

Plénière de lancement

Préfecture de Région Ile-de-France

--

15 février 2023

Introduction

M. Marc GUILLAUME, Préfet de Région Ile-de-France, a introduit la plénière de lancement de la concertation sur la PLOAA en Ile-de-France en remerciant la Vice-présidente de la Région Ile-de-France et le président de la Chambre d'agriculture de Région de leur présence ainsi que l'ensemble des participants en présentiel et en visioconférence.

Le Préfet rappelle que le Pacte et la concertation doivent permettre de faire émerger des propositions aux enjeux qui se posent à l'agriculture en matière d'installation, de transmission – précisant qu'il faudrait 150 installations chaque année - de préservation de l'environnement et de la biodiversité, de souveraineté.

Il précise que le Ministre a demandé de travailler autour de trois axes :

- Orientation des jeunes et métiers de la formation
- Installation – transmission
- Changement climatique

Il indique également que les jeunes seront associées aux travaux.

Pour mener à bien la Concertation, l'organisation de celle-ci est confiée aux Chambres d'agriculture en Région.

Mme. Valérie LACROUTE, vice-présidente de la Région chargée de l'Agriculture et de l'Alimentation salue le format de la Concertation. Elle remercie que la Région soit pleinement associée et entendue dans le cadre de la concertation à la fois nationale et régionale.

Elle rappelle le but de celle-ci : répondre aux enjeux de transition agricole et alimentaire, de démographie et d'évolutions sociales, de biodiversité, de recrutement en agriculture, de disponibilité des facteurs physiques de production, en considérant les dynamiques locales

Ces enjeux s'inscrivent dans un contexte d'évolution des demandes alimentaires, volonté de consommer de plus en plus local. Autant de facteurs déterminants auxquels l'agriculture doit s'adapter.

La Vice-présidente rappelle que la Région, dans le cadre de la nouvelle PAC, est devenue autorité de gestion FEADER pour le non surfacique. La Région veut profiter de la Concertation pour clarifier le partage des compétences entre Etat et région. La récupération des compétences de l'Etat doit se faire au mieux, pour répondre aux exigences de l'Europe et de l'ASP. La Région souhaite être complémentaire à l'action publique, et ce fait, elle sera attentive au diagnostic qui sera posé et aux axes.

Les échanges lors de la concertation permettront de recueillir des éléments précieux pour les inscrire dans la loi d'orientation agricole mais s'inscrivent également dans un contexte d'élaboration d'un nouveau PACTE agricole régionale et de refonte du plan bio.

M. Christophe HILLAIRET, président de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France, introduit ses propos en indiquant que le présent exercice de concertation est inédit, qu'il se fait dans toutes les régions, en parallèle des travaux nationaux, sur les mêmes thématiques. C'est donc un exercice d'intelligence collective.

Il rappelle également l'objectif : réfléchir et formuler des propositions qui auront, peut-être demain, valeur législative, pour faire évoluer et réussir notre agriculture, notamment francilienne.

Il est donc du devoir de parties prenantes à la concertation, tous collectivement, de contribuer aux réflexions et travaux en dépassant les postures dogmatiques et en adoptant une démarche constructive durant toute la concertation.

Le Ministère a confié aux Chambres d'agriculture, en région, d'animer les débats et synthétiser les travaux. La réussite de cet exercice passera par la mobilisation des agriculteurs et la représentativité des structures pour coller au plus près des besoins de nos agriculteurs franciliens.

Il poursuit ensuite ses propos sur la base du support de présentation.

Concertation régionale en Île-de-France : plénière de lancement

Mercredi 15 février 2023

**PACTE
>> LOI**
D'ORIENTATION
& D'AVENIR
AGRICOLES

Enjeux de la concertation

Une concertation régionale pour proposer des solutions issues du terrain, qu'elles soient du ressort législatif ou réglementaire, de portée nationale ou régionale.

- L'enjeu de l'évolution démographique et sociale des actifs ;
- L'enjeu de la transition climatique ;
- L'enjeu de l'évolution des moyens de production (foncier, système, eau, intrants...) pour répondre aux besoins des entreprises agricoles ;
- L'enjeu de la prise en compte de l'évolution de la demande alimentaire pour ajuster l'offre de productions aux besoins de la souveraineté alimentaire.

Enjeux de la concertation

Une concertation régionale pour proposer des solutions issues du terrain, qu'elles soient du ressort législatif ou réglementaire, de portée nationale ou régionale.

Enjeux pour l'agriculture francilienne pour :

- Faire valoir les spécificités franciliennes
- Remonter les besoins et attentes des agriculteurs
- Proposer des leviers législatifs et d'accompagnement des agriculteurs

Méthodologie de concertation

Ministère a confié aux Chambres d'agriculture l'animation de la concertation et synthèse des travaux. Synthèse des travaux & propositions devront être remontées au Ministère fin avril.

3 thèmes prioritaires, périmètres de 3 groupes de travail avec animateurs professionnels :

- GT n°1 : Orientation et formation > A. MURET -BEGUIN & S. CUYPERS
- GT n°2 : Installation et transmission > S. VANDAELE & J. -C. PETTE
- GT n°3 : Adaptation et transition face au changement climatique > L. JANOTTIN & C. TORPIER

Chaque GT se réunira lors de 2 ateliers.

L'ensemble des parties prenantes seront conviées à l'ensemble des GT.

Calendrier de la concertation

Mercredi 15 février : plénière de lancement

GT n°1 « Orientation et formation » :

- Lundi 6 mars 14h-18h30 (Auditorium CDA France)
- Lundi 3 avril : 9h-12h30 (Auditorium CDA France)

GT n°2 « Installation et transmission »

- Mercredi 8 mars : 14h-17h30
- Mardi 4 avril : 14h-17h30 (Auditorium CDA France)

GT n°3 « Adaptation et transition face au changement climatique » :

- Mardi 7 mars : 14h-17h30
- Lundi 3 avril : 14h-17h30 (Auditorium CDA France)

Jeudi 20 avril 14h-18h : plénière de clôture

→ Ce calendrier sera envoyé à toutes les parties prenantes en fonction des ateliers

Méthodologie de concertation

Outils de communication

- Page dédiée PLOAA sur site internet de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France :
<https://idf.chambre-agriculture.fr/la-chambre/concertation-pacte-et-loi-dorientation-et-davenir-agricoles/>
- Adresse spécifique créée pour envoyer les invitations et recevoir les contributions :
concertation-loa@idf.chambagri.fr



Méthodologie de concertation

Livrables

- Les propositions des GT devront ensuite être validées par la plénière finale, priorisées et remontées au Ministère via un googleform : <https://forms.gle/3y677dSiMKDQwgB19>

Méthodologie de concertation

- En parallèle: Concertation des jeunes et établissements scolaires sur les besoins exprimés par les apprenants et les acteurs et des propositions concrètes.
- Concertation des jeunes articulée autour des quatre blocs de questionnement prévus dans la trame de questionnement nationale que sont :
 - Comment miser et investir sur le capital humain ?
 - Comment reconnaître, valoriser et promouvoir la diversité des agricultures, des modes de productions, ... ?
 - Comment générer une mobilisation collective pour le renouvellement des générations et des transitions ?
 - Comment déployer des approches pragmatiques et penser territoire ?

Après la **présentation de la méthodologie de concertation par Christophe HILLAIRET**, président la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France, **un panorama de l'agriculture francilienne a été présenté par Fanny HERAUD, cheffe du Service Régional d'Information Statistique et Economique (SRISE).**

Après l'introduction et la présentation du panorama de l'agriculture francilienne, un zoom sur les objectifs et enjeux des différents groupes de travail a été fait :

GT 1 « Orientation & Formation » par Anne RICHARD, adjointe de la chef du Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD)



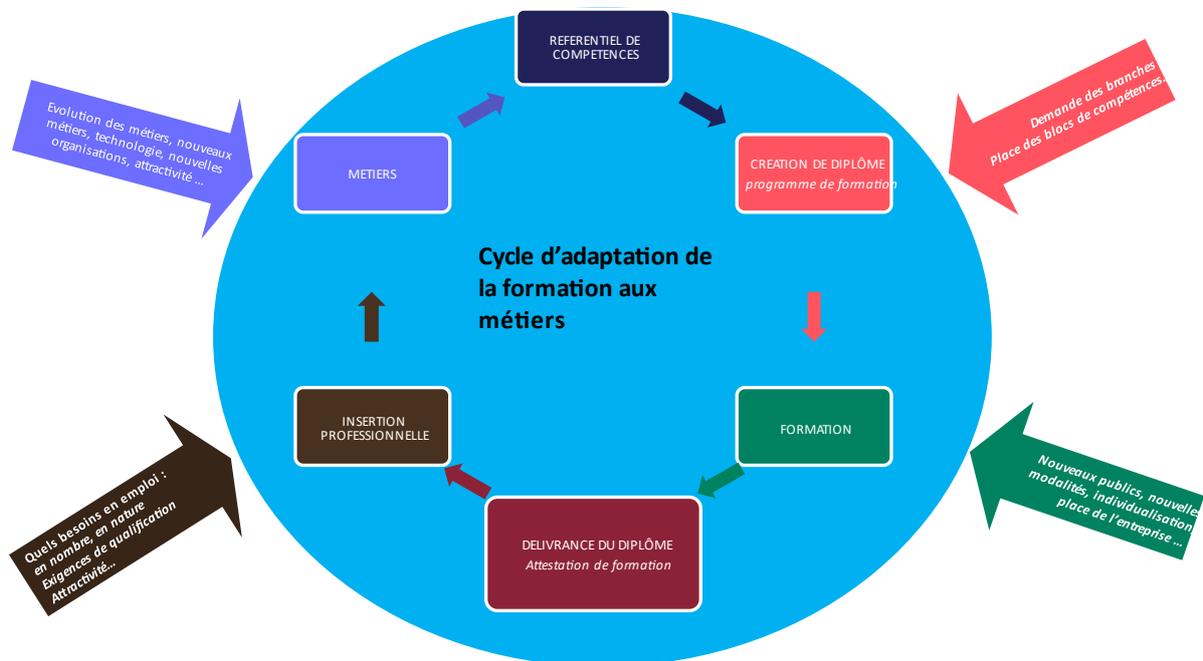
GT 1 : ORIENTATION & FORMATION

Les objectifs du groupe de travail

A partir des données et pratiques régionales

- **Formuler des propositions** pour favoriser la connaissance et l'attractivité des métiers et des formations pour la production agricole et l'alimentation
- **Adapter le contenu et l'organisation de ces formations** aux nouvelles exigences sociales, environnementales et économiques.
- **S'adresser à tous les acteurs** du monde agricole et des systèmes de transformation agroalimentaire et d'intermédiation : exploitants agricoles, salariés, conseillers, vétérinaires, collectifs, etc.

Prévention : Les éléments relevant spécifiquement de l'installation et de la transmission des exploitations agricoles, ainsi que de l'adaptation et de la transition de ces exploitations face au changement climatique seront abordés dans les groupes de travail n°2 et n°3. Des ponts sont possibles en fonction des échanges et feront l'objet d'une organisation spécifique.



Des thématiques à aborder

en veillant à ce qu'elles couvrent tous les publics du monde agricole et des systèmes de transformation agro-alimentaire et d'intermédiation

- Promotion de **tous les métiers de l'agriculture et de l'alimentation** auprès des différents publics cibles, en particulier les **jeunes** et les **actifs en reconversion**
- Sensibilisation du public **non issu du milieu agricole (NIMA)**
- Promotion de la **formation continue tout au long de la vie** auprès des chefs d'exploitation, des salariés agricoles et des acteurs du conseil
- Capitalisation sur les bonnes pratiques d'information et d'orientation entre **l'éducation nationale** et **l'enseignement agricole**
- Orientation vers les formations agricoles aux différents stades du cursus : choix des formations **au collège** et **au lycée**, choix des formations **en post-bac**, choix des formations **après une première vie professionnelle non agricole**

Des thématiques à aborder

en veillant à ce qu'elles couvrent tous les publics du monde agricole et des systèmes de transformation agro-alimentaire et d'intermédiation

- **Evolution des diplômes et des référentiels** pour s'adapter à l'entrepreneuriat, aux nouvelles exigences sociales, économiques, environnementales des activités agricoles et aux évolutions vers de nouvelles formes d'organisation, une diversification accentuée, les évolutions techniques ...
- Valorisation de **l'action formatrice en situation professionnelle dans l'entreprise et dans l'établissement**
- Interaction entre les **enseignements techniques et supérieurs agricoles**
- **Adaptation et individualisation** des parcours de formation pour **reconnaitre les acquis d'un parcours initial hors enseignement agricole**
- Adaptation des formats et des contenus de la formation continue pour une réelle montée en compétence



GT 2 : INSTALLATION & TRANSMISSION

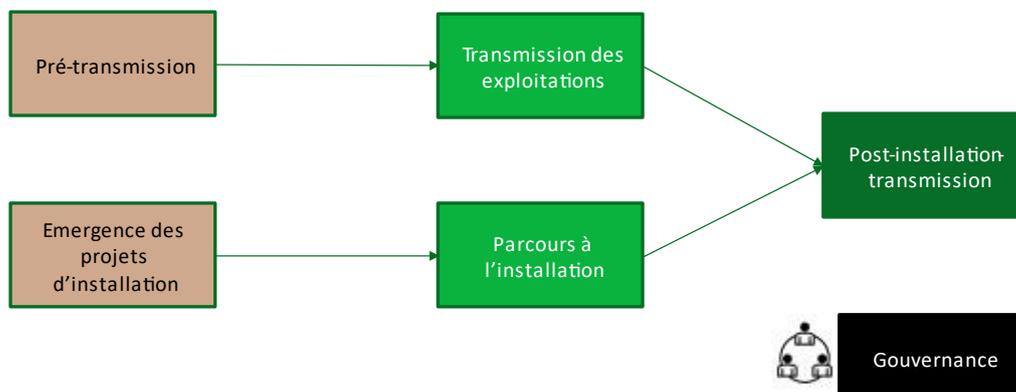
Les objectifs du groupe de travail

A partir des données et pratiques régionales

Formuler des propositions pour assurer un renouvellement historique de génération d'actifs en agriculture:

- indispensable au maintien du potentiel de production de la France,
- dans un contexte de départs massifs d'ici 10 ans,
- tout en faisant face aux défis qui s'imposent à tous (climatiques, économiques, environnementaux, sanitaires, numériques et sociétaux).

Installation-Transmission des exploitants : questionnements



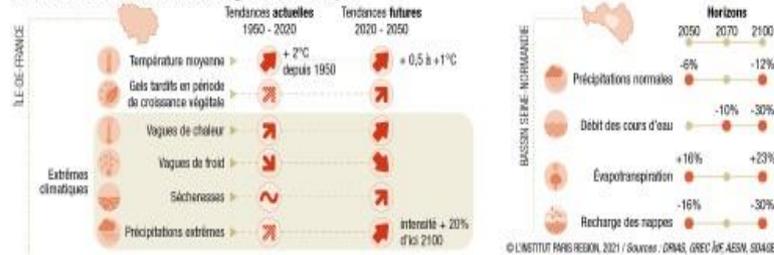
Des thématiques à aborder

- Les évolutions socio-démographiques
- Le parcours à l'installation
- Les outils en faveur de la transmission
- Les investissements lors de l'installation et au cours de la vie de l'exploitation
- La disponibilité du foncier

GT 3 : ADAPTATION ET TRANSITION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Climat et moyens de production

Évolutions du climat liées au changement climatique



Enjeux identifiés

- Imprévisibilité des itinéraires techniques (ravageurs, sécheresse, inondations, gel tardif) et variations des productions
- Concurrence accrue pour les usages de l'eau
- Problématique de la gestion des inondations
- Dépendance aux intrants minéraux et énergies fossiles

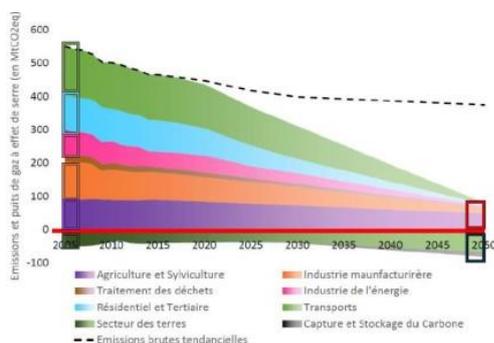
Spécificités zones péri-urbaines



Enjeux renforcés

- Autour des espaces agricoles fonctionnels (difficultés d'accès au foncier, de circulation, d'accès à l'eau, contraintes d'urbanisme, sols pollués, etc.)
- Autour des impacts du changement climatique (concurrence pour l'eau, effets potentiels des îlots de chaleur urbains et des émissions d'ozone, phénomènes de ruissellement)
- Autour des attentes sociétales envers les services de l'agriculture (approvisionnement frais et local, paysage, gestion de l'eau) et ses impacts (phytosanitaires, biodiversité, bruit, odeurs, etc.)

Agir pour limiter le changement climatique



Atténuation / 6 et
Stockage x 2

Agriculture :
-46% base 2015
☞ Facteur 2 sur les
émissions directes

Transports –
bâtiments – énergie
: -95%
base 2015



LABEL BAS
CARBONE

- Echelles filière, territoire, exploitation, parcelle
- Valorisation des actions

Thématiques à aborder

- **Accès à l'eau** : irrigation, retenues, réutilisation
- **Sur inondations** : stockage, indemnités
- Adaptation des pratiques culturales
- **Carbone** : fixation par les couverts, stockage 0,4%
- **Energie** : augmentation de la production agricole énergétique
- **Recherche fondamentale et appliquée & innovation** : sélection végétale, techniques alternatives
- **Assurances** : aléas climatiques

Thierry LEMAIRE, président de Terres de lien IDF questionne sur la façon de s'inscrire concrètement dans les groupes.

Olivier BARNAY, directeur général de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France répond que toutes les parties prenantes à la plénière et à la concertation sont conviées à chaque groupe. Il précise que les invitations sont nominatives dans chacun des groupes, avec la possibilité pour chaque représentant de désigner quelqu'un pour le remplacer en cas d'impossibilité d'être présent. Cependant, en fonction de l'agenda, il faudrait que la personne présente au premier atelier soit également présente au second afin de suivre de respecter la cohérence des débats. Les gens invités vont recevoir un mail d'invitation depuis l'adresse mail créée pour la concertation régionale, qui a servi à envoyer les invitations. Pour favoriser les échanges, les groupes se tiendront en présentiel.

Paul FABUREL, Délégué Général Gouvernance Economique des Fruits et Légumes demande si les contributions écrites sont possibles, étant mobilisé sur plusieurs régions différentes.

Benjamin BEAUSSANT, Directeur de la DRIAAF répond que cela est possible en utilisant l'adresse mail déjà fonctionnelle et créée à cet effet (concertation-loa@idf.chambagri.fr). Il incite les participants aux groupes de travail à envoyer en amont les contributions afin que cela puisse être traité.

Le PNR Gâtinais interroge sur les critères qui ont été choisis pour choisir les participants à la concertation.

Benjamin BEAUSSANT, Directeur de la DRIAAF répond que les participants sont les membres de la COREAMER, du CRIT et du CREA, ce qui permet d'avoir une assise reconnue.

La plénière est clôturée à 16h.



Concertation sur le Pacte et la Loi d'Avenir et d'Orientation agricoles en Île-de-France

Plénière de clôture

Préfecture de la région d'Île-de-France

--

20 avril 2023

Introduction (ouverture des travaux à 14h10)

M. Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris a introduit la réunion plénière de clôture de la concertation sur le PLOAA en Île-de-France en remerciant la vice-présidente de la Région Île-de-France et le président de la Chambre d'agriculture de région de leur présence ainsi que l'ensemble des participants, en présentiel et en visioconférence.

Le Préfet a rappelé le contexte de cette concertation qui s'inscrit dans les objectifs stratégiques de planification écologique et de reconquête de la souveraineté alimentaire. 3 groupes de travail se sont réunis à deux reprises, début mars et début avril sur les thématiques suivantes :

- Orientation et formation,
- Installation et transmission,
- Adaptation au changement climatique et transition agroécologique.

Il s'est félicité du nombre d'acteurs ayant participé à cette concertation régionale, représentant la diversité de l'agriculture francilienne. Il a remercié les animateurs, participants et collaborateurs, pour le travail conduit alors qu'il est conscient qu'il que l'animation des débats n'a pas toujours été facile.

Mme Valérie LACROUTE, vice-présidente de la Région chargée de l'Agriculture et de l'Alimentation s'est réjouie de la concertation, tout particulièrement du format qui a permis aux acteurs et aux spécialistes du monde agricole d'y participer.

Elle a insisté sur le fait qu'il était important que la Région soit présente, à travers ses élus, pour faire remonter un certain nombre de propositions qui contribueront à faire évoluer notamment le cadre législatif.

La vice-présidente a appelé de ses vœux que ce cadre régional soit la 1^{ère} brique pour répondre aux nombreux enjeux auxquels l'agriculture fait face. La région sera très attentive sur les propositions et les diagnostics.

Elle a remercié la Chambre d'agriculture, son président et ses équipes, qui ont su animer ces groupes de travail en toute convivialité, avec l'objectif de faire remonter des propositions concrètes.

M. Christophe HILLAIRET, président de la Chambre d'agriculture de région Île-de-France, a ensuite débuté son intervention en remerciant l'ensemble des animateurs et des participants à la concertation. Il a insisté sur le fait que cet exercice n'est pas facile, notamment sur des sujets cruciaux et aussi vastes.

Il a rappelé que les enjeux ne sont pas les mêmes entre les concertations nationale et régionale : chaque région va remonter un certain nombre de propositions, qui font consensus ou non, qui seront prioritaires, l'objectif étant de trouver des solutions et des leviers possibles, d'ordres législatifs, réglementaires ou qui seront introduits dans un pacte accordant des moyens financiers.

Le président a rappelé que la concertation s'était tenue dans l'objectif de préparer l'évolution démographique et sociale des populations et l'adaptation au changement climatique et les incidences qui en découlent, de faire face à l'enjeu des moyens de productions (foncier, eau, notamment) et les besoins et choix des consommateurs. L'exercice de clôture vise à présenter cette synthèse, rédigée à l'issue des travaux des ateliers, qui ne sera pas remise en cause, mais fera l'objet d'échanges ou d'explication.

Enfin, il a souhaité remercier les animateurs, les collaborateurs et la DRIAAF.

M. Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a ensuite donné la parole aux différents animateurs des groupes, pour une présentation des propositions remontées des ateliers.

Mme Sophie CUYERS, animatrice du GT 1 « orientation et formation » a présenté les 6 propositions de mesures finalisées et priorisées à l'issue des deux ateliers qui ont permis de formuler près de 78 mesures discutées par les 20 organismes différents présents, autour de 4 thématiques :

- Financement et attractivité des métiers agricoles,
- Promotion et communication,
- Adaptation des offres de formation aux exigences et aux besoins,
- Coordination des acteurs de l'orientation, de l'enseignement et de la formation continue.

Sophie CUYERS a tenu à insister sur les discussions riches dans un cadre précis, qui ont permis d'avoir des échanges très clairs.



Mesures finalisées

1. **[Consensus] Promotion des métiers** : Favoriser la promotion des métiers en milieu scolaire auprès des prescripteurs de l'emploi et de l'orientation. Mieux sensibiliser le corps de l'enseignement et de l'orientation (en prenant en compte toutes les agricultures)
2. **[Consensus] Accompagner la formation des porteurs de projet** avant installation :
 1. Ouvrir davantage le Compte personnel de formation (CPF)
 2. Faire en sorte que les porteurs de projet et en émergence puissent avoir leurs formations prises en charge
 3. Intégrer le secteur agricole dans les aides à la reconversion mises en place par pôle emploi (commun au GT2)
3. **[Consensus] Favoriser les aides à la création de logement** et/ou les aides aux paiements des loyers concernant les apprentis, alternants, stagiaires et salariés du secteur agricole
4. **[Consensus] Mettre en place des incubateurs / espaces-test /expérimentations** dans les lycées agricoles afin d'accompagner au mieux les porteurs de projet (commun au GT2). Ainsi que le tutorat et le parrainage (échanges en GT2)
5. **[Consensus] Référentiels** : S'assurer de la participation des partenaires professionnels et de l'enseignement (selon les expertises) dans l'élaboration des référentiels de formation, et adapter les référentiels de formation aux transitions (sociales, technologiques, climatiques et économiques)
6. **[Consensus] Passerelles** : Créer des passerelles entre le Ministère de l'éducation nationale et le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire pour faciliter les changements d'orientation

Elle a ensuite détaillé les 6 propositions priorisées en précisant si elles avaient fait l'objet d'un consensus ou dissensus :

1. **[Consensus] Promotion des métiers** : Favoriser la promotion des métiers en milieu scolaire auprès des prescripteurs de l'emploi et de l'orientation. Mieux sensibiliser les professionnels de l'enseignement et de l'orientation (en prenant en compte toutes les agricultures).
2. **[Consensus] Accompagner la formation des porteurs de projet** avant installation :
 1. Ouvrir davantage le Compte personnel de formation (CPF)
 2. Faire en sorte que les porteurs de projet et en émergence puissent avoir leurs formations prises en charge
 3. Intégrer le secteur agricole dans les aides à la reconversion mises en place par pôle emploi (commun au GT2)

3. **[Consensus] Favoriser les aides à la création de logement** et/ou les aides aux paiements des loyers pour les apprentis, alternants, stagiaires et salariés du secteur agricole
4. **[Consensus] Mettre en place des incubateurs / espaces-test /expérimentations** dans les lycées agricoles afin d'accompagner au mieux les porteurs de projet (commun au GT2) et développer le tutorat et le parrainage (échanges en GT2)
5. **[Consensus] Référentiels** : S'assurer de la participation des partenaires professionnels et de l'enseignement (selon les expertises) dans l'élaboration des référentiels de formation, et adapter les référentiels de formation aux transitions (sociales, technologiques, climatiques et économiques)
6. **[Consensus] Passerelles** : Créer des passerelles entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire pour faciliter les changements d'orientation.

Mme Claire PINAULT, représentante du SNETAP FSU, a demandé de faire référence, dans la mesure n°5, aux commissions CPC et, sur la mesure n°4, de supprimer la référence exclusive aux lycées agricoles.

M. Marc GUILLAUME, préfet de Région, a répondu que la rédaction proposée est celle issue du consensus. S'il y a un désaccord sur cette rédaction, ce sera alors un dissensus.

M. Thierry LEMAIRE, président de Terre de liens Île-de-France s'est exprimé pour rappeler l'objet du consensus et a également soutenu la position de Claire PINAULT : la mise en place d'espaces-tests dans les lycées agricoles et en collaboration avec des établissements agricoles faisait effectivement consensus, mais il n'y a pas d'accord sur une rédaction qui préciserait que ces espaces-tests doivent se mettre en place exclusivement dans les lycées agricoles.

M. Jean-Claude PETTE, représentant « Elevage » de la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France et animateur du GT 2 a tenu à insister sur le fait qu'on ne peut pas revenir sur les discussions tenues dans les groupes de travail.

M. Marc GUILLAUME, préfet de Région, a repris la parole pour conclure sur ce point : il y a donc consensus pour la mise en place d'espaces-tests dans les lycées agricoles, sans exclusivité aucune. La formulation proposée convient donc.

Mme Audrey PULVAR, adjointe à la maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts, a pris la parole pour demander d'inscrire parmi les mesures le développement de l'enseignement de l'agréologie dans les lycées agricoles.

En réponse, **Valérie LACROUTE**, vice-présidente de la région Île-de-France a tenu à témoigner, en tant que membre de conseils d'administration de lycées agricoles, que l'enseignement de l'agroécologie est déjà très développé dans l'enseignement agricole.

M. Marc GUILLAUME, préfet de région, a indiqué, que selon lui, le point soulevé par Madame PULVAR se retrouve dans la proposition n°1 du groupe 3.

Mme Claire PINAULT propose de supprimer les parenthèses inscrites dans l'intitulé de la mesure 1 « (en prenant en compte toutes les agricultures) ».

M. Jean-Claude PETTE, animateur du GT 2 « installation et transmission » a ensuite pris la parole. Il a excusé Samuel VANDAELE, le second animateur du GT, qui a été confronté à une difficulté de transport en venant. Il est revenu sur la bonne ambiance de travail dans laquelle se sont tenus les débats. La concertation a été assez sereine, les séances se sont même terminées avec des applaudissements. Il a réaffirmé la difficulté de l'exercice et de son animation qui imposait de faire fi de ses convictions. Il s'est félicité d'avoir un nombre de mesures importantes, au-delà des 5 mesures qui nous étaient demandées de prioriser. Il a ensuite détaillé les mesures.



Mesures finalisées

- 1) **[Consensus] DICA** : Envoi du courrier de Déclaration d'intention de cessation d'activité agricole (DICA) à 5 ans avec un rappel à 3 ans (avant l'âge de départ en retraite)
- 2) **[Consensus] VAE** : Simplifier la VAE pour qu'elle soit un vrai levier de reconnaissance des acquis par expérience du diplôme de niveau 4 agricole. Simplifier, renforcer et encadrer l'organisation de la VAE par des formations théoriques et pratiques liées au diplôme visé par la VAE
- 3) **[Consensus/ Dissensus] Mettre en place des espaces-tests, incubateurs, parrainages pour les cédants et les repreneurs**
 - a. **[Consensus] Mettre en place des incubateurs / espaces-test / expérimentations/ parrainage / tutorat** afin d'accompagner au mieux les porteurs de projet (validée au GT1) avant de s'immatriculer en tant qu'exploitant agricole et développer cet outil dans le cadre de la perspective d'une installation conformément à la législation propres à l'installation agricole
 - b. **[Dissensus] Mise en place de ces outils en partenariat avec les lycées agricoles**
 - c. **[Consensus] Mettre en place des espaces test couveuses** aussi bien pour les cédants que les porteurs de projets
- 4) **[Consensus] Construire un dispositif d'accompagnement pour les plus de 40 ans**
- 5) **[Consensus] Communiquer sur la phase d'émergence** de projet (lors du PAI) comme une étape optionnelle en amont du parcours à l'installation
- 6) **[Consensus] Définir l'Agriculture urbaine**: définition : activité agricole (telle que définie à l'article L311-1 CRPM) tenant à l'implantation urbaine ou péri-urbaine



Mesures finalisées

- 7) **Dispositif « Installation-transmission »**
 - a) **[Consensus sur un guichet unique mais dissensus sur la gouvernance] Labellisation d'un acteur unique** (ex des Chambres d'Agriculture) comme centralisateur et coordinateur des dispositifs d' « Installation – Transmission » avec la contribution des experts des différents organismes professionnels agricoles :
 - i. **[Consensus] Mettre en place un PAIT** (point accueil installation transmission) **ou PAFIT** (point accueil installation formation transmission) pour l'accompagnement humain, économique et financier, technique, juridique. Il serait localisé à l'Est d'une part et à l'Ouest d'autre part de la région IDF
 - ii. **[Dissensus] Gouvernance du guichet unique**
 - b) **[Consensus] Création d'une aide financière** (subventions, réduction d'impôts, crédit d'impôts) pour un accompagnement des futurs cédants dans les domaines économique, fiscal, juridique et patrimonial pour la réalisation d'études
 - c) **[Consensus] Créer une aide financière** (subventions, réduction d'impôts, crédit d'impôts) pour accompagner **les nouveaux installés** dans les domaines technique, économique, humain, juridique et financier au moyen d'experts référencés afin de conforter une installation pérenne et viable
 - d) **[Consensus] Créer un outil d'évaluation de reprise et/ou cession** d'exploitation sur des critères économique, financier, humain, technique et juridique
 - e) **[Consensus] Accompagner la réalisation du bilan carbone** du jeune au départ de son installation ou incitation du cédant à faire un diagnostic

Mesures finalisées

8) [Consensus] Créer un cadre économique, social et fiscal incitatif pour le cédant et repreneur sur la transmission de l'exploitation :

- a) Sur la **transmission de l'exploitation** :
 - i. Article 151 septies A du CGI: Plus-values de cession: étendre l'exonération à la CSG-CRDS + étendre la durée à 5 ans au lieu de 2 ans
 - ii. Article 151 septies: Plus-values rehausser le seuil d'exonération de 250 000 € à 400 000 € (à l'identique du rehaussement de seuil de l'article 238 quindecies du CGI)
 - b) Sur la **transmission ou l'acquisition du Foncier** :
 - i. Plafonnement de la soulte de bail cessible, au profit du propriétaire lors de la signature du bail, à 5 années de fermage
 - ii. Sur la transmission à **titre gratuit**: propriétaire donnant à bail long terme augmenter les seuils de l'article 793 – 3 -3° et 793 bis du CGI à 500 000 € et 1 000 000 € (au lieu de 300 000 € et 500 000 €) lorsque le donataire est exploitant agricole: objectif accroître l'attractivité de la propriété agricole et faciliter la transmission patrimoniale du foncier agricole
 - iii. Acquisition à **titre onéreux**: modifier l'article 1594 F du CGI - taxe de publicité foncière au taux réduit en supprimant la condition préalable de 2 ans d'exploitation par bail: objectif: faciliter l'acquisition du foncier par un nouvel exploitant
 - c) **Cession progressive de l'exploitation** : Versement au profit du cédant d'une aide défiscalisée de 500 € net par mois, sur maximum 5 ans sous conditions de prise de retraite du cédant à l'issue de la cession
 - d) **Plafonnement du remboursement** de la taxe foncière par le preneur à hauteur de 80%
-

Mesures finalisées

8) [Consensus] Mettre en place une stratégie de **stockage de réserves foncières** :

- a) Utilisation prioritaire des friches
 - b) Augmenter la durée du portage à 10 ans
 - c) Augmenter la dotation disponible en la portant à 2M€
 - d) Faciliter le portage du bâti affecté par l'entreprise à sa propre exploitation
- 9) [Consensus] Rendre le dispositif de **compensation agricole collective** plus opérationnel et en adéquation avec la mise en œuvre opérationnelle des projets (échéances, protocoles d'accord etc.)
- 10) [Consensus] Faire évoluer et renforcer le **Répertoire Départ Installation (RDI)** qui relève d'une mission de service public afin d'y centraliser toutes les opportunités foncières
-

Dans le déroulé des propositions, Jean-Claude PETTE, animateur du GT 2 « installation et transmission », a précisé que la VAE, sortie du parcours formation, peut donner une équivalence et être une vraie expérience professionnelle sur plusieurs années.

A l'issue de la présentation des mesures, le préfet a donné la parole aux participants.

Mme Claire PINAULT, représentante du SNETAP FSU, précise que la mesure 2 est à faire remonter aussi au GT1 national. Concernant la mesure 3 relative à la mise en place d'incubateurs et d'espaces-test, elle a rappelé qu'un dissensus est apparu pendant les ateliers : si le soutien à la mise en place d'incubateurs et d'espaces-test, notamment dans et en partenariat avec les lycées agricoles, apparaît consensuel. Il y a un dissensus sur le fait qu'ils ne seraient à mettre en place que dans le cadre d'un partenariat avec les lycées agricoles.

M. Thierry LEMAIRE, président Terre de Liens Île-de-France et participant du GT2, a confirmé la bonne tenue des débats et a remercié les animateurs. Il a tenu à préciser qu'il n'y a aucune opposition pour que les espaces-test se développent dans les lycées agricoles mais qu'il n'y a pas de raison que ces espaces-test ne se développent que dans le cadre de partenariat avec les lycées agricoles. Il y a déjà des espaces-tests en Île-de-France qui sont parfois en partenariat avec des lycées agricoles, parfois non. L'encadrement systématique de ces incubateurs et espaces-test par l'enseignement agricole paraîtrait abusif et risquerait de limiter la prise d'initiatives.

Mme Floriane NAVARD, représentant le réseau des AMAP en Île-de-France, a tenu à faire aussi part de son désaccord avec le fait que ces espaces-test seraient mis en place exclusivement dans le cadre de partenariat avec les lycées agricoles et a ainsi proposé de rajouter « entre autres » au point 3B : « mise en place de ces outils, entre autres, en partenariat avec les lycées agricoles ».

M. Marc GUILLAUME, préfet de Région, a pris acte du consensus sur la mise en place d'espaces-test ainsi que du dissensus sur la mise en place exclusive de ces outils en partenariat avec les lycées agricoles. Il a proposé de clarifier les choses en demandant que soit rajouté « unique » dans la remontée des propositions, au point 3.b. : « Dissensus : mise en place de ces outils en partenariat unique avec les lycées agricoles ».

Mme Floriane NAVARD, représentant le réseau des AMAP en Île-de-France, a souhaité revenir sur le terme du « guichet unique ». Si le principe d'un guichet unique qui réoriente les porteurs de projet vers différents interlocuteurs fait consensus, la labellisation d'un acteur unique ne fait pas consensus.

Sur ce sujet, **M. Thierry LEMAIRE**, président Terre de Liens Île-de-France, est intervenu en soutien de Mme Navard pour préciser le besoin de centraliser l'information mais aussi de respecter et favoriser la pluralité des acteurs associatifs et organismes professionnels agricoles.

Le **Préfet GUILLAUME** a acté le dissensus sur la labellisation d'un acteur unique.

M. Damien GREFFIN, président de la FRSEA d'Île-de-France a rappelé que la Chambre d'Agriculture est le lieu qui rassemble les professionnels de l'agriculture, au-delà des syndicats, et a demandé à conserver la formulation de la proposition visant à confier un rôle privilégié aux Chambres d'agriculture.

M. Luc JANOTTIN a présenté les conclusions du GT3.

Mesures finalisées

MESURES DE PRIORITE 1

1) [Consensus] Proposer à tous les agriculteurs un accompagnement global et personnalisé intégrant les enjeux du changement climatique et de la transition agro-écologique :

- Sensibiliser et informer les agriculteurs sur les enjeux du changement climatique,
- Généraliser la démarche de transition climatique « diagnostic/préconisations/plan d'actions » de l'exploitation agricole à tous les agriculteurs et plus généralement de la transition agroécologique,
- Former les acteurs du conseil agricole aux enjeux du changement climatique,
- Financer le diagnostic et les leviers d'action, intégrer le changement climatique dans les projets d'entreprise des nouveaux installés

2) [Consensus] Indemnisation des sur-inondations :

- Mise en place de systèmes indemnitaires ou compensatoires en cas de sur-inondations par des ouvrages construits avant 2014 (mobilisation de la taxe GEMAPI par exemple),
- Créer un fonds d'indemnisation dimensionné pour faire face aux engagements de la collectivité porteuse,
- Prise en compte des sur-inondations liés aux dysfonctionnements d'ouvrages,
- Pérenniser les indemnités

Mesures finalisées

MESURES DE PRIORITE 2

5) [Consensus] Développer les filières de diversification :

- Faciliter l'accès à ce type d'évaluation pour les agriculteurs et les filières,
- Mieux définir le local,
- Conforter le maillage régional d'outils de transformations et de conditionnement pour structurer des filières territorialisées,
- Généraliser le recours à des contrats type pluriannuels, avec modalités de juste rémunération des producteurs et meilleure répartition de la valeur

6) [Consensus] Développer les paiements pour les services écosystémiques rendus par l'agriculture (paiements pour services environnementaux) : Disposer d'une gamme de paiements pour service environnementaux adaptée aux priorités régionales

7) [Consensus] Amplifier la recherche, l'innovation et le transfert autour du changement climatique et de la transition agroécologique:

- Renforcer les liens entre les acteurs de la R&D et le développement agricole,
- Proposer aux acteurs de la recherche des temps d'échanges avec les agriculteurs via les groupes de développement,
- Développer des plateformes numériques d'accès aux ressources R&D ([ecophyto pic](#) – Rd AGRI) et les ouvrir aux travaux des chercheurs,
- Rendre accessible la recherche dans un langage propice aux agriculteurs

Mme Ellen BEAURIN GRESSIER, pour Terre de Liens Île-de-France, a remercié les animateurs d'avoir pris en compte, au cours du deuxième atelier, la demande d'ajout de la « transition agroécologique », qui faisait consensus, comme un des objectifs de l'accompagnement global mentionnée à la mesure n°1. Sur la mesure 6, il ne faudrait pas se limiter aux services environnementaux, mais promouvoir globalement les services que rend l'agroécologie, comme le « 0 » pesticide.

Mme Jane BUISSON, chargée de mission Agriculture et Forêts à France Nature Environnement (FNE), a fait remarquer qu'il manquait le diaporama de mesures du GT3 sur le site internet de la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France contrairement à ceux des autres groupes et qu'il n'y avait pas, selon elle, consensus sur la priorisation de la mesure n°2 d'« indemnisation des sur-inondations », même si cette mesure était consensuelle.

Le **préfet de région Île-de-France** a répondu à cette dernière remarque en précisant qu'il y n'avait pas d'ordre particulier de priorité entre les mesures présentées.

M. Christophe ROTURIER, représentant les Champs des Possibles, a insisté sur la nécessité d'assurer une cohérence sur l'ensemble des mesures et a soutenu la demande d'Ellen BEURIN GRESSIER visant à promouvoir les pratiques agroécologiques. Pour ce qui concerne la mesure 7 relative à la recherche et à l'innovation, il a précisé qu'il ne fallait pas se limiter à des temps d'échanges avec les agriculteurs via les groupes de développement, mais développer plus généralement les démarches de recherches participatives. Il faudrait ajouter « notamment » devant « les groupes de développement ».

M. Marc GUILLAUME, préfet de Région, a pris acte de la non-hiérarchisation des mesures dans le groupe 3.

Mme Fabienne MISGUICH, représentante de l'ESA a demandé la possibilité d'ouvrir des formations de type « Bac+3 » dans les établissements agricoles pour prolonger les actuelles formations « Bac+2 ».

Mme Anne DU PLESSIS, représentant le réseau des AMAP en Île-de-France, a trouvé la méthode de travail du GT3 « hasardeuse ». Seules 13 mesures ont été présentées et discutées lors du deuxième atelier alors qu'il y avait beaucoup d'autres sujets préoccupants comme la pollution des eaux par les contaminants d'origine agricole et la perte de biodiversité. Par ailleurs, la méthode de priorisation de 7 mesures parmi ces 13 mesures lors du deuxième atelier est questionnable. Sur la proposition « Indemnisation des sur-inondations », elle a indiqué qu'il fallait de véritables études hydrologiques. Plus globalement sur la gestion de l'eau, elle a considéré qu'il ne fallait pas se limiter à la gestion quantitative, mais aborder aussi la question de la qualité des eaux. Elle a enfin précisé son accord pour qu'on porte la mesure visant à appliquer en Île-de-France le même rythme que dans les autres régions pour la mise en œuvre du « zéro artificialisation nette ».

Mme Claire PINAULT, représentante du SNETAP FSU, souhaiterait que les deux premiers points de la mesure 5 soient reformulés car ils ne sont pas clairs.

M. Marc GUILLAUME, préfet de région, propose de remplacer « mieux définir le local » par « mieux définir le périmètre du "local" ».

M. Luc JANOTTIN, animateur du GT 3, propose de reformuler le premier point de la façon suivante : « Mieux définir les nouvelles productions et les besoins de filières »

M. Marc Guillaume, préfet de région, a acté cette modification qui semble répondre à la demande.

Mme Céline SANTOS-NUNES, Directrice du Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Île-de-France, a demandé si les restitutions des étudiants des établissements agricoles seraient remontées dans le cadre de ce travail.

M. Benjamin BEAUSSANT, directeur de la DRIAAF, a répondu que les restitutions des travaux des apprenants des établissements agricoles seraient remontées directement au Ministère.

M. Justin LALLOUET, chef du service à la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France et référent régional PLOAA, a complété en indiquant que la synthèse des propositions serait insérée, sans modification, dans la synthèse globale de la Concertation régionale.

En conclusion, le Préfet GUILLAUME a tenu à remercier toutes les personnes qui avaient pris la parole puis a donné la parole à Mme Valérie LACROUTE, vice-présidente de la Région Île-de-France.

Mme Valérie LACROUTE a souhaité indiquer que la région soutient un certain nombre des mesures : l'aide financière pour accompagner les futurs cédants et repreneurs est importante et devrait être reprise au niveau national. Au sujet de la diversification pour être plus résilient, la Région Île-de-France est déjà investie et soutient ces projets.

Elle a souhaité dire un petit mot sur la future MAE *Transition* et sur tous les enjeux du changement climatique. En outre, un travail va être engagé pour revoir le plan bio, pour accompagner le maintien en agriculture biologique. Elle a tenu à appeler à la prudence et au pragmatisme sur la conversion au bio, sur un sujet d'actualité très délicat au vu de la diminution de la consommation du bio.

Ainsi, elle a souhaité conclure que la région va travailler à un acte 2 du Pacte agricole, qui pourra être alimenté par les propositions du PLOAA et également être remonté à Régions de France en vue de la future loi.

Le Préfet Guillaume s'est dit reconnaissant et admiratif des travaux et de la conclusion des réflexions. Il a rappelé que le mode de fabrication des mesures est différent, original, et a permis aux sensibilités de chacun de s'exprimer.

Il a soutenu que les 3 groupes ont effectué un travail vraiment intéressant. Compte tenu des données relatives au nombre d'installation, il s'est dit sensible à la nécessité d'agir, notamment sur l'image des formations agricoles qui doivent être mieux connues et mieux partagées. Il s'est montré sensible aux propositions formulées qui visent à multiplier les passerelles entre l'enseignement agricole et l'éducation nationale.

Sur le 2^{ième} groupe, le Préfet Guillaume s'est montré intéressé par tout ce qui est proposé pour adapter la formation à des nouveaux publics, pour adapter les parcours à l'installation et accompagner les porteurs de projets, quel que soit leur âge : phase d'émergence, espaces-test. Il a noté aussi l'inventivité fiscale de certaines propositions, notamment pour la transmission.

Pour ce qui concerne le GT3, tout le monde a pleinement conscience, à la suite des épisodes de sécheresse récents, de la nécessité d'accélérer pour relever les défis de l'adaptation au changement climatique et de la transition agro-écologique. Il a retenu la mesure ambitieuse visant à proposer à tous les agriculteurs un accompagnement global et personnalisé intégrant les enjeux du changement climatique et de la transition agroécologique. Il a enfin illustré la mesure visant à diversifier l'agriculture francilienne, qui lui semble essentielle, par l'exemple du développement de la vigne, qu'il soutient.

M. Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a clôturé les travaux de la plénière à 16h25.

Participants

287 personnes ont été invitées à participer à la Concertation aux plénières et groupes de travail.

- Marie-Christine BAYOL, représentant Sylvain PECHOUX, gérant de la coopérative Les Champs des Possibles
- Claire BEAUVAIS, présidente de l'Organisme Vétérinaire à vocation technique (OVVT)
- Ellen BEAURIN GRESSIER, représentant Terre de Liens Île-de-France
- Benjamin BEAUSSANT, directeur de la DRIAAF

- Sébastien BICHARD, représentant Alexia REY, membre de la Ferme Digitale
- Karine BOQUET, représentant le Directeur d'AgroParisTech, Laurent BUISSON
- Chloé BORDET, sous-directrice de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Région Île-de-France
- Jane BUISSON, secrétaire générale de France Nature Environnement Île-de-France,
- Eric COLLIN, directeur qualité et projets transverses à Chambres d'agriculture France
- Yves COPPE, président des JA de Seine-et-Marne
- Collaborateurs d'Aurélien TROUVE, députée de Seine-Saint-Denis
- Benjamin GENTON, directeur adjoint de la DRIAAF
- Sophie CUYERS, animatrice du GT 1
- Thierry DEDIEU, représentant régional du Conseil nationale de l'enseignement agricole privé (CNEAP)
- Benjamin DEMAILLY, président du Parc Naturel Régional du Vexin français
- Sébastien DROMIGNY, conseiller régional et délégué spécial aux produits Île-de-France à la Région Île-de-France
- Anne DU PLESSIS, représentant du réseau des AMAP en Île-de-France
- Laurence DURANCE, directrice d'Aquibrie
- Jacques FRINGS, président du Groupement d'agriculture biologique d'Île-de-France (GAB)
- Céline GERSTER, directrice départementale de la protection des populations de l'Essonne
- Thierry GIBILARO, directeur d'Interbev
- Damien GREFFIN, président de la FRSEA Île-de-France
- Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris
- Gérard GUYON, représentant régional de l'Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation
- Christine HERMANS, représentant Cyrille MILARD, président de la FDSEA de Seine-et-Marne
- Alix HEURTAUT, présidente de JA Île-de-France ouest
- Christophe HILLAIRET, président de la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France
- Lucie HUMBAIRE, représentant Rémi DUPLAY et Maud GRANGER REMY, co-présidents du réseau des AMAP en Île-de-France
- Luc JANOTTIN, représentant de la chambre d'agriculture de région Île-de-France au titre de sa commission « environnement » et animateur du GT 3
- Jade JOURDAN, chargée de mission accompagnement à l'installation chez ABIOSOL
- Barbara KUBIK, représentant Marina RIGNY, Président du comité régional Île-de-France du fonds pour la formation des entrepreneurs du vivants (VIVEA)
- Fatna KHENAFUO, chef du service vie de l'entreprise à la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France
- Philomène JUILLET, représentant le Sénateur de Paris, Rémi FERAUD
- Nathan LEROUX, collaborateur parlementaire de la Députée des Hauts-de-Seine, Francesca PASQUINI
- Sylvain LAURO, représentant Victor PIRES, Directeur régional Île-de-France d'OCAPIAT
- Justin LALLOUET, chef du service Relations publiques & Collectivités à la Chambre d'agriculture de Région
- Valérie LACROUTE, vice-présidente de la Région Île-de-France en charge de l'agriculture et de l'alimentation
- Fantine LEFEVRE, directrice du pôle agriculture, ruralité et transition écologique à la Région Île-de-France
- Thierry LEMAIRE, administrateur de Terre de Liens Île-de-France

- Elisabeth LESCOAT, directrice de la Bergerie Nationale
- Bertrand MANTEROLA, directeur de l'agriculture, de la forêt et de la ruralité au conseil régional d'Île-de-France
- Pierre MARCILLE, président de la SAFER d'Île-de-France
- Fabienne MISGUICH, représentant Michel AUBINAIS, directeur de l'Ecole supérieure des agricultures (ESA)
- David MOTHERON, représentant le Crédit agricole d'Île-de-France
- Floriane NAVARD, représentante de Rémi DUPLAY et Maud GRANGER REMY, co-présidents du réseau des AMAP en Île-de-France
- Sophie ORTEL, conseillère assistante installation transmission à la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France
- Blandine QUENTIN, responsable d'équipe installation-transmission et formation à la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France
- Marceau PEREZ, collaborateur du député des Hauts-de-Seine, Jean-Louis BOURLANGES
- Jean-Claude PETTE, représentant de la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France au titre de sa commission « élevage » et animateur du GT 2
- Sébastien PHILIPPE, chargé d'études environnement à la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France
- Tanguy PICHON, chargé de développement agricole et partenariat au Groupement d'agriculture biologique d'Île-de-France (GAB)
- Claire PINAULT, représentante de l'Elan commun CGT SNETAP SNUITAM SUD
- Audrey PULVAR, adjointe à la maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts
- Jérôme REGNAULT, président de la commission de l'agriculture et de l'alimentation du Conseil régional d'Île-de-France
- Christophe ROTURIER, représentant Sylvain PECHOUX, gérant de la coopérative Les Champs des Possibles
- Céline SANTOS NUNES, directrice générale du Groupement des agriculteurs biologiques d'Île-de-France
- Nelly SIMON, représentant Sylvain REVERCHON, directeur départemental des territoires des Yvelines
- Catherine STEIN, représentant Stéphanie BERNARD, présidente de la délégation Île-de-France de la Coopération agricole
- Marie STURMA, chargée de mission agriculture, représentant Patrice MARCHAND, président du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France
- Clément TORPIER, président de JA Région Île-de-France et animateur du GT3
- Lucie THIBAUDEAU, chargée de missions coordinatrice de la PLOAA à Chambres d'agriculture France
- Emmanuelle VILARASAU, représentant François DUROVRAY, président du Conseil départemental de l'Essonne
- Julien VOYE, représentant le président d'Aquibrie

Annexe n°4 : Propositions issues des contributions

En amont des premiers ateliers de chaque groupe de travail, plusieurs contributions ont été reçues et synthétisées pour les premiers ateliers.

Vous trouverez ci-dessous les présentations des propositions synthétisées pour chaque élevage.

GT 1 « Orientation & Formation »

▲ Financement et attractivité des métiers agricoles : Propositions

- Inciter les communes à proposer des logements aux jeunes étudiants en stage (appart ou associations de famille)
- Remettre en place les « Maîtres exploitants »
- Mettre en place le « compagnonnage agricole », dont l'indemnisation des agriculteurs, pour faciliter la reprise d'entreprise (*commun GT1 et GT2*)
- Maintenir un soutien fort à l'apprentissage : intérêt pour les jeunes et les employeurs
- Faciliter la recherche d'employeurs pour l'apprentissage et la recherche d'apprentis/de stagiaires par les employeurs



▲ Financement et attractivité des métiers agricoles : Propositions

- Former et sensibiliser les conseillers d'orientation et les enseignants
- Travailler à l'orientation depuis le collège-lycée vers l'enseignement agricole : Travailler régulièrement à la connaissance de l'enseignement agricole pour les personnels de l'Éducation nationale (intégrer les enseignants de 2nd pro et 2nd GT des lycées agricoles dans les dispositifs de passerelle 3e-2e, permettre un véritable accès des établissements agricoles dans les réunions d'information collège-lycée, présentation des formations dans les établissements facilitée, identification du Directeur d'EPL référent pour l'Enseignement Agricole Public à l'échelle départementale)



▲ **Financement et attractivité des métiers agricoles : Propositions**

- Rénover le crédit d'impôts formation, le rendre plus attractif
- Appliquer le crédit d'impôt aux salariés agricoles
- Rendre accessible le service de remplacement pour remplacement des salariés lors de formation
- Remettre en place l'ADEMA (Accès des Demandeurs d'Emploi aux Métiers Agricoles) : stages de courte durée pour découvrir les métiers agricoles (organisation Pôle Emploi, ANEFA et centres de formation)
- Ouvrir le CPF (Compte personnel de formation) aux formations agricoles non certifiantes, notamment pour toucher les porteurs de projet non encore installés



▲ **Financement et attractivité des métiers agricoles : Propositions**

- Intensifier la mission de coopération internationale et les parcours à l'étranger en les dotant de moyens adaptés pour renforcer l'attractivité des formations et ouvrir à d'autres pratiques professionnelles, pour l'ensemble des élèves et étudiants, quelle que soit leur origine sociale
- Tenir compte des particularités budgétaires des EPL, avec des productions vivantes dans les exploitations agricoles pouvant nécessiter une réactivité financière et justifiant un fonds de roulement adéquat
- Doter les exploitations agricoles des EPL et Établissements d'enseignement supérieur publics d'une subvention régionale au titre de leur participation à la pédagogie (dotation existant dans certaines régions, telles que la Bretagne)
- Mettre en place une dotation communication spécifique pour chaque établissement d'enseignement agricole public avec une prise en compte et une rémunération du temps consacré par les équipes pédagogiques au recrutement et aux informations-orientation
- **Prise en charge** : les prises en charge proposées sont actuellement optimisées par les grands opérateurs que sont VIVEA et OCAPAT. Néanmoins, les restes à charge et les démarches administratives sont encore des freins. Un « grand plan de soutien compétences 2030 » doit être engagé au plus vite, s'inscrire dans la durée et soutenu par l'Etat



▲ **Promotion et communication : Propositions**

- Renforcer le soutien aux actions d'intervention des agriculteurs dans les écoles pour parler de leur métier
- Mettre la thématique agricole et alimentaire dans les programmes éducatifs
- Être acteur de ces évolutions / besoins en influençant notamment les comportements alimentaires en lien avec le Ministère de la santé et en travaillant sur l'organisation des marchés et circuits de commercialisation à partir des producteurs (individuels, regroupés en associations ou en coopératives)
- Mettre en place une alimentation française et de qualité dans les restaurants scolaires avec actions de sensibilisation
- Nouvelles compétences à développer : qualité sanitaire des produits / réduction des déchets et valorisation de ceux qui restent



▲ **Promotion et communication : Propositions**

- Encourager le déploiement de la Charte pour la promotion de la filière horticole ornementale et des aménagements paysagers en Île de France (2020) en lien avec l'offre de formation correspondante
- Communiquer sur la filière d'excellence de l'enseignement agricole qui, avec les classes passerelles, permettra une poursuite d'études facilitée en école d'ingénieur agro / véto. Nécessité d'accueillir une classe passerelle dans un EPLEFPA d'Île de France
- Communiquer sur la nécessité de ces métiers/ formations pour assurer la transition écologique, dans la France rurale (revalorisation, modernisation de certains métiers, nouvelle organisation, émergence de nouveaux métiers, aide-stratégie face aux changements climatiques, etc.) comme dans les villes (circuit court - organisation, production dans la ville ou proche de la ville, écopaturage – zéro phyto, etc.)
- Mettre en avant les avantages des enjeux sociétaux, climatiques et de santé publique des métiers du monde agricole afin de donner aux futurs élèves et étudiants une raison convaincante de s'inscrire dans un parcours de l'enseignement agricole
- Montrer comment les métiers agricoles peuvent être valorisants et épanouissants à titre personnel



➤ Promotion et communication : Propositions

- **Déjouer les idées reçues et préjugés en donnant à voir les facteurs d'attractivité du secteur :** valoriser sa modernité (utilisation des technologies de pointe, lien avec les impératifs de transition numérique et écologique...), les évolutions en cours s'agissant d'une meilleure conciliation vie privée – vie professionnelle, de l'amélioration de la protection sociale (régimes complémentaires de santé et prévoyance, action sociale...), de l'accès à des avantages négociés et gérés collectivement (carte moisson, carte campagne), etc.
- Valoriser les perspectives de carrière : des emplois disponibles en nombre, des emplois non délocalisables, ancrés sur les territoires, en lien avec les besoins essentiels et utiles aux grands défis auxquels fait face la nation pour l'avenir (souveraineté alimentaire, transition écologique), avec des coopérations toujours plus innovantes
- Faire prendre conscience aux actifs désireux de se reconvertir de la plus-value de leur parcours et expériences antérieures pour une insertion en agriculture : les compétences transverses acquises (gestion de projet, management...), leur ouverture sur d'autres pratiques et secteurs d'activité, qui généreront la capacité à faire des passerelles et à nouer des coopérations porteuses, etc... sont autant d'atouts que ces actifs pourront faire valoir auprès de financeurs et partenaires à venir, facteurs facilitants pour une installation.
- Valoriser la force du collectif : tout l'infrastructure d'accompagnement à l'installation et tout au long de la carrière doit être mise en visibilité



➤ Promotion et communication : Propositions

- **Des actions de promotion en continu**, pour redonner de la désirabilité aux carrières agricoles et du vivant, en assurant une visibilité constante à l'agriculture, la diversité de ses métiers et débouchés en termes d'emplois salariés et non-salariés au sein du grand public. Plutôt que des campagnes de communication ponctuelles, il faut offrir à l'agriculture et à ses métiers une **visibilité constante**, de manière à rattraper des années de déficit d'image et à contrer les aprioris ou idées négatives qui sont aujourd'hui un frein à la désirabilité des carrières agricoles et du vivant. Cette **opération de promotion en continu**, portée par le MASA, irriguant toutes les strates de la société, aura pour effets indirects une **orientation choisie**, un accroissement des candidats dans les filières de l'enseignement agricole, des actifs en nombre et qualifiés dans les prochaines décennies, des enseignants, chercheurs, experts mobilisés et engagés dans les territoires ruraux.



Adaptation des offres de formation aux exigences et aux besoins : Propositions

- Augmenter l'âge du service civique à 30 ans et le développer pour le secteur agricole
- Créer des espaces test / incubateurs dans les lycées agricoles pour les projets d'installation et inscrire la continuité à tester ses compétences dans le domaine agricole (*commun GT1 et GT2*)
- Créer de façon systématique un espace test dans chaque exploitation agricole des EPL et Établissements d'enseignement supérieur publics, pour offrir des moyens de production, un cadre économique et un dispositif d'accompagnement sur un temps donné à de futures actives agricoles comme un lieu de pépinière, et favoriser les rencontres et l'émulation (cf RENATA - réseau national des espaces tests agricoles) (*commun GT1 et GT2*)
- Reconnaître la vocation pédagogique et de développement des exploitations agricoles des EPL et Établissements d'enseignement supérieur publics devenant « des centres à vocation pédagogiques, de développement et d'expérimentations. », et non plus uniquement « des unités de production », pour développer l'innovation, dans le sens du « produire et transformer autrement » et en dotant en ETP -Équivalent temps Plein - la mission formation, expérimentation et développement agricole
- Assurer un nombre de places suffisant dans les BPREA/lycées agricoles aux porteurs de projet souhaitant devenir agriculteurs (filières surchargées)
- Développer le BPREA à distance, notamment pour les pluriactifs en cours de reconversion professionnelle
- Créer un fond d'innovation dédié à la formation aux nouvelles compétences



Adaptation des offres de formation aux exigences et aux besoins : Propositions

- Renforcer les contenus pédagogiques en lien avec l'agroécologie, la protection de l'environnement et de la nature, les sciences économiques
- Intégrer des enseignements plus diversifiés, notamment sur la biodiversité, les leviers que peut avoir l'agriculture pour préserver l'environnement, ... : Mettre en avant les solutions, les bonnes pratiques, mieux les connaître / intégrer un volet historique et contextuel sur l'évolution de l'agriculture au fil des années / Former dès l'installation à la transmission
- Élargir la capacité de recrutement en filière générale pour permettre la découverte des métiers agricoles et la poursuite vers les BTSA et l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et de paysage
- Rendre obligatoire l'enseignement de l'agronomie en l'intégrant dans la spécialité du Baccalauréat général (les lycées agricoles disposent d'une seule spécialité spécifique en Bac général ; la Biologie-Ecologie. L'agronomie est devenue purement optionnelle, elle n'est plus enseignée dans cette spécialité. Elle l'était dans l'ex-EAT (Ecologie Agronomie Territoire). Cette disparition de l'agronomie dans l'enseignement de spécialité propre à l'enseignement agricole va à l'encontre de nos spécificités
- Introduire la spécialité SES -Sciences Économiques et Sociales - comme 4ème spécialité en filière générale au choix des élèves permettant de diversifier l'offre de formation des lycées agricoles restreinte aux sciences (Biologie-Ecologie, Maths et Physique-Chimie) et de présenter un contenu de programmes facilitant la poursuite d'études dans une optique d'ouverture professionnelle et d'installation
- Former les agriculteurs à 4 grands domaines identifiés : l'agriculture de précision, l'analyse de données, la traçabilité et la robotique
- Intégrer de nouvelles compétences dans les formations agricoles initiales (modules sur le management, RH, stratégie d'entreprise, numérique et changement climatique)
- S'inspirer de modèles d'entreprises hors secteurs agricoles pour donner plus de valeur au salariat et ainsi faciliter la recherche et la fidélisation de la main d'œuvre
- Intégrer des notions juridiques (droit du travail) dans la formation des futurs employeurs
- Faire connaître et valoriser les bonnes pratiques, donner place à l'innovation dans la structure du travail. Etudier et accumuler des références dans ce domaine, faire savoir



Adaptation des offres de formation aux exigences et aux besoins : Propositions

- Développer l'offre de formation liée à l'agroalimentaire en lien avec les projets stratégiques du Conseil régional Île de France de structuration de la filière agricole vers la filière alimentaire « Aide à la transformation agroalimentaire francilienne » (février 2023)
- Répondre aux nouveaux besoins émergents en IdF, en créant des formations diplômantes sur les nouveaux métiers / nouvelles compétences ou des modules de formation incorporés dans les diplômes en attendant la mise en place de nouvelles filières de formation et en donnant les moyens pour développer l'ingénierie pédagogique
- Encourager la réflexion autour des besoins de formation de la filière de production maraîchère francilienne en expansion et porteuse d'emploi
- Permettre l'accès aux formations initiales dans les EPL aux élèves et étudiants sans restriction de seuils d'effectifs sur les classes
- Développer le rôle des CFPPA - VAE, PIC, POEC, ... - dans un objectif de relèvement du niveau de qualification et renforcer leurs services ingénierie de formation avec des moyens publics matériels et humains
- Permettre aux EPL EFA d'offrir des formations supérieures pour offrir de nouvelles perspectives à un niveau bac +3 et en renforcer le recrutement
- Adapter l'appareil de formation agricole aux publics à besoins particuliers (handicap, allophone publics en remédiation, ...) et renforcer la féminisation
- Créer les conditions d'accueil dans les entreprises pour les jeunes à besoins particuliers: favoriser la constitution d'un réseau de maîtres de stage et d'apprentissage, entreprises labellisées et garantir l'adaptation de l'ensemble des exploitations et ateliers technologiques d'EPL, via un fond de financement dédié



Adaptation des offres de formation aux exigences et aux besoins : Propositions

- L'actualisation de l'offre de formation avec l'émergence d'une véritable filière du niveau 3 au niveau 8. Pour cela, il faut poursuivre la **rénovation des référentiels de certifications**, associant les professionnels du secteur, à l'issue d'une **prospectivité des compétences agricole**, préalable incontournable. Il est également essentiel de **développer l'offre de formation de niveaux 5 et 6, dans une logique de parcours et de montée en compétences**. Cette démarche systémique doit permettre de répondre aux besoins en profils qualifiés et experts des entreprises de la production agricole. Elle aura aussi pour effet de redonner de l'attractivité à la filière en général, et aux premiers niveaux de qualification, plus particulièrement en ouvrant le champ des possibles en matière de mobilités professionnelles
- La **sensibilisation** à la nécessité d'actualiser en continu ses compétences pour faire face aux grandes mutations que connaît le secteur agricole (transitions démographique, écologique, numérique et robotisation, génétique, concurrence, évolutions réglementaires) ;
- L'**accessibilité** : il faut accentuer les efforts mis en oeuvre par OCAPIAT, VIVEA et les représentants de la profession pour rendre visible et accessible l'offre de formation et l'accompagnement mis à disposition des actifs.
- La **pertinence** : renforcer les efforts pour produire une offre de formation adaptée aux besoins et pertinente, du point de vue des thématiques, contenus et modalités: cela suppose de débloquer des moyens financiers pour accompagner l'émergence d'une offre adaptée aux enjeux, la promotion et essai de l'ingénierie de formation et pédagogique sur des contenus de formation accompagnant les transitions écologiques et numériques, le management, la gestion de projets, la gestion des risques, la création de valeur, entre autres, puis massification par une promotion et prise en charge adaptée.)
- **Vulgariser** la prise en main de ces outils. Définir le juste usage des outils numériques / IA en termes de nécessité et d'efficacité. En parallèle: Donner des outils pour perfectionner l'observation et la prise de décision en dehors du numérique
- Permettre un double financement financeurs + CPF pour les formations certifiantes de type CERTICREA
- Accepter les comptes CPF à 0 avec réserve pour les formations certifiantes de type CERTICREA



▲ **Coordination des acteurs de l'orientation, de l'enseignement et de la formation continue : Propositions**

- Acculturation et formation des enseignants au monde agricole
- Accueil des enseignants au sein du monde agricole. Organisation des sessions en Chambre d'agriculture
- Coordination des établissements scolaires et d'enseignement pour l'accueil de classes sur des exploitations agricoles et évènementiels des métiers (académie - ministère - chambres d'agriculture)
- Rapprocher le milieu agricole des cursus scolaires généraux (visites, sensibilisation, modules en lien avec l'agriculture, ...) / Présenter l'enseignement agricole car il est trop méconnu
- Faire intervenir des acteurs du monde agricole au sens large et des territoires dans l'élaboration des programmes et leur enseignement (ex : associations, collectivités, acteurs économiques...) afin d'avoir une multiplicité des contenus et plus de concret
- Fortifier les liens entre enseignement technique et enseignement supérieur en valorisant les parcours possibles pour chaque filière, et ne pas restreindre l'image de l'enseignement agricole à sa seule composante technique. Profiter de la présence importante des établissements d'enseignements supérieur publics en IdF pour conventionner des liens pérennes (plans de formation des personnels, plateaux techniques, découverte des métiers, manifestations communes, ...)



▲ **Coordination des acteurs de l'orientation, de l'enseignement et de la formation continue : Propositions**

- S'impliquer et se faire connaître sur le territoire par la participation des EPL dans le pilotage des PAT -Projet Alimentaire Territorial
- S'appuyer sur les démarches / réseaux type PAT comme outils pour la veille comme pour l'action
- Définir clairement les rôles de chacun, notamment par la concertation, et communiquer sur l'imbrication des différents acteurs pour que ce soit clair et connu
- Ne pas négliger les acteurs locaux (EPCI, PNR) qui sont des relais locaux des politiques publiques : leur déléguer la gestion de mesures (ex MAEC, PCAE ?)
- Plus de transversalité (ex sur le sujet de foncier), et notamment entre les différentes échelles de territoires - notamment prendre du recul sur les actions locales pour leur donner un sens à une échelle plus globale et éviter les doublons
- Organiser des échanges entre le monde agricole et d'autres secteurs (écologues, citoyens, recherche, sociologie, ...)



▲ Coordination des acteurs de l'orientation, de l'enseignement et de la formation continue : Propositions

- Une politique d'orientation à la hauteur des enjeux. Le déficit d'image de l'agriculture ou sa méconnaissance ont pour corolaire une orientation lacunaire ou par défaut vers les cursus de l'enseignement agricole. Pour contrer cela, il faut mettre en place une **gouvernance interministérielle** de la politique d'orientation, **mutualiser les dispositifs et outils** d'accompagnement relatifs à l'orientation et renforcer **des liens entre établissements et professionnels** : multiplication des dispositifs de type « ambassadeurs des métiers », « fermes ouvertes », stages obligatoires d'enseignants en exploitation agricole, pour donner à voir la réalité des métiers, susciter l'envie grâce à des témoignages, des démonstrations in situ, des immersions et stages de découverte. L'appétence des jeunes passera par l'exposition à des messages positifs sur les **métiers agricoles valorisant leur modernité (numérique, robotique, génétique..)** et **l'excellence du savoir-faire** français, mais aussi par des expériences très concrètes et par l'expérientiel (valorisation des débouchés de la production dans l'alimentaire, le textile, l'énergie..)
- Rendre accessibles les résultats de la recherche (INRAE, CNRS,..) en terme de changement climatique et d'innovations agronomiques notamment (communication, vulgarisation, plateformes en ligne, MOOCs, tutoriels, modules de suivi des jeunes installés..) - familiariser la nouvelle génération à rechercher ces informations / Faire des recueils de bonnes pratiques et des plateformes numériques facilement accessibles pour centraliser l'information
- Faire siéger les représentants de l'éducation, des parents d'élèves, des consommateurs, des associations de protection de l'environnement,.., comme membre de la CPC – Commission Professionnelle Consultative qui écrit et réforme les contenus de diplômes et référentiels comme c'était le cas avant 2018 (abrogation de la loi Pénicaud « Liberté de choisir son avenir professionnel » ou a minima révision de l'article instituant la composition des CPC) Aujourd'hui dans la CPC « Agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces », seules les branches professionnelles décident des contenus et des réformes de diplômes
- Améliorer les passerelles entre Enseignement agricole et Education nationale : il s'agit notamment de faciliter les changements d'orientation mais aussi d'accroître le partage d'expertises entre ces deux mondes
- Mixer théorie et pratique ("formations passerelles")



▲ Coordination des acteurs de l'orientation, de l'enseignement et de la formation continue : Propositions

- Revoir la communication vers les formations de l'enseignement agricole, trop éparpillée (L'Aventure du Vivant, sites régionaux, sites d'EPL, sites d'Etablissements, ...) avec un seul site dédié, bien identifié, à jour et complet dans sa présentation (disponibles sur internet, avec un catalogue en ligne des success story, panorama des métiers, mini vidéos pour toutes les formations)
- Coordonner la communication sur les formations de l'enseignement agricole en synchronisation avec l'Éducation Nationale sur les sites des 3 rectorats franciliens (présentations, procédures et aides à l'orientation, Passpro, Affelnet, Parcoursup, JPO,)



Transmission agricole : Propositions

- Mettre en place le « compagnonnage agricole », dont l'indemnisation des agriculteurs pour faciliter la reprise d'entreprise (commun GT1 et GT2)
- Réorienter les dispositifs d'aides AIT vers un dispositif directement mobilisable par les agriculteurs futurs cédants, par exemple au moyen d'un chèque conseil (étude de valeur de part, étude patrimoniale et fiscale, étude juridique etc.)
- Créer un chèque conseil de 3000 euros permettant au jeune installé de réaliser des études préalables à sa bonne installation (étude de marché, étude juridique, étude économique prévisionnelle etc.)
- Mettre en place un guichet unique compétent sur la transmission dans chaque département. Le corréler au guichet installation
- Renforcer le rôle de la DICA sur tout le territoire comme outil pivot du repérage du cédant
- Anticiper l'envoi de la DICA (Déclaration d'intention de cessation d'activité agricole) (5 ans plutôt que 3 ans), prévoir une procédure nationale pour accompagner systématiquement l'EIR (Entretien Individuel Retraite) avec la MSA ou EIRT (Transmission) d'un entretien sur la transmission avec le point accueil installation transmission
- Transformer la labellisation des Points Accueil Installation (PAI) en PAIT (Transmission) ou PAFIT (Formation) afin d'assurer la bonne mise en relation installant/cédant, avec un unique acteur tête de file Chambre d'agriculture
- Définir les modalités de mise en œuvre de l'ONIT (observatoire national installation transmission) pour assurer la concertation des acteurs et la coordination des actions
- S'appuyer sur les structures locales (EPCI, Parcs, associations) pour effectuer un suivi centralisé à plus grande échelle/ S'appuyer sur la MSA
- Faire évoluer et renforcer le Répertoire Départ Installation (RDI) qui relève d'une mission de service public afin d'y centraliser toutes les opportunités foncières
- Mettre en place des stages de parrainage, en accueillant le porteur de projet comme stagiaires sur l'exploitation
- Financer un plan d'accompagnement à la transmission

28



Transmission agricole : Propositions

- Créer un cadre social et fiscal incitatif pour le cédant
 - sur la transmission de l'exploitation : (bonus - malus fiscal, crédit d'impôt, exonération MSA à la reprise, exonération de plus-value (CSG CRDS : article 151 septies A du CGI (départ en retraite):
 - Plus-values de cession: faciliter la transmission progressive de l'exploitation pour le cédant
 - Transmission du Foncier: faciliter la transmission et l'acquisition du foncier agricole
- Autoriser les Chambres d'Agriculture à réaliser la rédaction d'actes juridiques sous seing privé comme c'est déjà le cas pour les syndicats et associations professionnels
- Accompagner le cédant à hauteur de 30 000 euros (500 euros/mois, sous forme de complément de retraite sur 5 ans) dans le cas d'une transmission à un jeune dans le cadre d'une installation aidée (dans la limite de 2 installés)
- Parcours avec accompagnement technique et financier spécifique un peu comme le parcours DJA, mais pour permettre aux exploitants en fin de carrière de réaliser des investissements pertinents pour améliorer l'attractivité de leurs fermes, valoriser au mieux leur patrimoine, se mettre en relation avec des repreneurs, ...

29



Transmission agricole : Propositions

- Créer un dispositif d'aide à l'investissement des cédants pour un projet de transmission, sous réserve d'avoir un repreneur et/ou d'être inscrit au RDI
- Identifier les potentiels cédants avant l'âge de retraite : Généraliser l'accompagnement à la transmission à un public plus large, et ce dès l'installation, afin notamment de pallier à d'éventuelles situations de détresse en cas de cessation d'activité avant même la retraite : aider les agriculteurs à aussi sortir du métier s'ils le souhaitent (ex : entretiens tous les 5 ans type entretiens professionnelles pour détecter les perspectives, besoins difficultés des exploitants ?)
- Développement du crédit-bail (peu connu aujourd'hui)
- Offrir une garantie contre les fermages impayés

30



Transmission agricole : Propositions

- Développer un parcours de préparation à la transmission, assurant le repérage anticipé des cédant.es, leur sensibilisation aux différentes solutions de transmission, et garantissant un accompagnement humain des futur.es cédant.es et de la rencontre cédant.e-repreneur.se
- Permettre et encourager la transmission d'activité, en donnant aux cédant.es les moyens matériels de cesser leur activité et de transmettre leur exploitation : accès au logement, retraites dignes
- Encourager, accompagner et soutenir financièrement la restructuration des fermes comme levier de transition et solution à la transmission en cas d'exploitations fortement capitalisées
- Systématiser les diagnostics des fermes à céder basés sur la résilience et les potentialités de la ferme
- Valoriser les fermes à transmettre et les visibiliser via les outils disponibles

31



▲ Emergence et Installation agricole : Propositions

- Mettre en place un dispositif administratif et financier adapté pour soutenir la reconversion (couverture sociale, assurance, rémunération etc.) en impliquant le Ministère du Travail, Pôle Emploi et la MSA
- Aides à l'installation : Aujourd'hui le niveau requis pour obtenir la capacité d'installation est le niveau IV (Bac Pro, BP). Il faut dorénavant envisager une formation à la hauteur des enjeux d'avenir, avec des temps de formation adaptés, soit un retour au Bac Pro en 4 ans, soit une formation de niveau V, et des contenus renforcés (notamment en économie). Pour les élèves ou étudiants ayant un projet d'installation, il faut pouvoir proposer un temps de formation optionnel en gestion, via un module complémentaire par exemple
- Favoriser l'installation en reconnaissant la vocation pédagogique et de développement des exploitations agricoles des EPL devenant « des centres à vocation pédagogiques, de développement et d'expérimentations... », et non plus uniquement « des unités de production »
- Favoriser l'installation et la transmission en renforçant le rôle des CFPPA pour l'accès à la VAE et à des formations spécifiques
- Favoriser les partenariats entre la chambre d'agriculture et les CFPPA pour l'accompagnement à l'installation
- Faciliter l'accès au BPREA (dématérialisation des cours théoriques, financement de la formation ?) (GT1)
- Personnaliser le parcours à l'installation en fonction des profils et notamment des nouveaux profils
- Créer une dotation nouvel installé en IDF pour sécuriser les installations des NIMA (non issu du monde agricole) (statut social élargi, plus de 40 ans, bonifications HCF, AB, Circuits courts)

34



▲ Emergence et Installation agricole : Propositions

- Intégrer les thématiques économique, sociale, gestions des risques et environnementale dans les formations des agriculteurs et porteurs de projet et des conseillers PAI et CEPPP
- Intégrer les relations humaines et la communication interpersonnelle dans le parcours installation particulièrement pour les installations sociétaires et dans les démarches de cessation (déjà le cas avec la Chambre d'agriculture IDF)
- Insérer dans le parcours d'installation une démarche d'analyse de la résilience relative aux aléas liés aux changements climatiques (vision stratégique et systémique de l'exploitation sur 10 à 15 ans). Insérer un diagnostic Gestion des risques
- Former les candidats à l'installation sur l'histoire et l'évolution de l'agriculture qui a formé le contexte actuel
- Former les exploitants dès leur installation à la transmission pour que cela puisse être pris en compte notamment dans l'aménagement de la ferme (ex. : si le lieu d'habitation est sur la ferme, anticiper comment se passera la transmission : réaliser des plans d'aménagement sur le long terme, même en cas d'exploitation familiale)
- Formation, information sur les marchés émergents - sur les évolutions des besoins et des habitudes

35



Emergence et Installation agricole : Propositions

- Déployer un dispositif dans chaque région pour mettre en place une période de transition cédants / repreneurs ouvert à tous, même dans le cadre familial. Cela permet au jeune d'être assuré, d'avoir un statut, de se tester au sein de l'exploitation (individuelle ou en société), d'acquérir des compétences avant de reprendre l'entreprise et d'avoir fait les investissements. Les deux parties doivent bénéficier d'un accompagnement sur un an.
- Mettre en œuvre un dispositif de parrainage / tutorat des jeunes installés grâce à un réseau d'agriculteurs volontaires
- Créer un outil d'évaluation de la qualité économique d'un projet
- Compte tenu de la hausse importante des taux d'intérêts de la banque central européenne, proposer une bonification des taux d'intérêt de prêts par les banques commerciales, des allègements de charges et une fiscalité adaptée notamment pour les jeunes agriculteurs
- Mettre en place un dispositif législatif autour du principe d'expérimentation
- Lever les freins et mieux encadrer les projets d'installation en agriculture urbaine de ces nouveaux profils au sein du parcours PAIT
- Créer une convention de mise à disposition spécifique des supports de la production (foncier urbain, bâtiments, toit etc.) pour les projets d'agriculture urbaine

36



Emergence et Installation agricole : Propositions

- Accompagner la diversification des productions en subventionnant les investissements et en accompagnant les changements de pratiques nécessaires (recherche, conseil), en développant les logistiques de transformation et de distribution des produits locaux et protéines végétales en expérimentant les « nouvelles » cultures permises par l'augmentation des températures
- Répondre aux nouveaux besoins émergents en IDF, en encourageant l'installation de professionnels à compétences nouvelles ou complémentaires avec un potentiel de développement à court terme que l'eau et l'assainissement, le recyclage, la valorisation des déchets, la production maraîchère, la végétalisation urbaine, l'éco-agriculture, l'herboristerie.
- Faire en sorte que le revenu des agriculteurs et les subventions soient liés à la valeur ajoutée des productions plutôt qu'à la surface afin de limiter l'agrandissement des exploitations
 - Pousser au développement de marchés à valeur ajoutée (aides à la consommation de certains produits - ex locaux légumineuses, label rouge, subventions PAC plus importantes pour certains produits définis..)
 - Limiter / Plafonner les aides sur les surfaces afin de ne pas encourager financièrement l'agrandissement des exploitations?
- Incitations financières pour encourager plusieurs installations sur une même exploitation et ainsi augmenter le nombre d'exploitants (Incitations financières / primes pour les exploitations qui cèdent (à la vente ou à la location) une partie de leurs terres pour l'installation d'autrui? Accompagnement financier des propriétaires fonciers pour réaliser les aménagements nécessaires sur une parcelle / bâtiment à l'accueil d'une activité dans le cadre d'une installation? / Transaction foncières: encourager à ce que chaque transaction inclue la cession de 10ha à un maraîcher par exemple? (selon surface en vente)
- Définir en concertation avec des acteurs de différents secteurs (économistes, climatologues,..) des critères tenant compte des coûts et bénéfices de chaque modèle (sur les plans économique, environnemental, besoins alimentaires, santé, ancrage territorial, dépendance aux ressources extérieures,..) - Désigner des critères conditionnels stricts et des critères donnant lieu à des avantages (ex. : bonifications de subventions)
- Développer / sécuriser les débouchés et structurer des marchés (proposer des prix d'achat etc.) et des circuits de transformation pour permettre au candidat à l'installation de se lancer avec plus de sécurité

37



Emergence et Installation agricole : Propositions

- Repenser les parcours d'accompagnement à l'installation : accompagner la phase d'émergence de projet, faire connaître et financer l'accès à des dispositifs de formation diversifiés et adapter les contenus de formation - y compris de formation initiale - aux nouveaux profils, en mettant l'accent sur la pratique, le partage de savoirs entre pairs, et le développement de pratiques agroécologiques, paysannes et biologiques
- Intégrer et financer à la mesure réelle de leur engagement la diversité des structures d'accueil et d'accompagnement à l'installation, pour permettre au plus grand nombre de candidat.es à l'installation de trouver les accompagnements répondant à leurs besoins sur tout le territoire l'ouverture aux dispositifs de soutien financier à l'installation, pour répondre à la diversité des profils (plus de 40 ans, femmes) et aux nouvelles formes d'installations (entrepreneurs-salarié.es, membres d'une CAE / SCOP / SCIC)
- Que le GAB et autres structures d'accompagnement soient présentés aux Points Accueil Information et représentés dans les CEPPP
- Permettre l'accès aux formations à la pré-installation fournies par les structures alternatives via le fond VIVEA en dehors du Plan de Professionnalisation Personnalisé
- Transformer l'actuelle Dotation Jeune Agriculteur (DJA) en une Dotation Nouvel Installé (DNI) grâce au décalage du critère d'âge qui contraint l'éligibilité à l'aide de 40 ans actuellement à 50 ans
- Maintenir les critères actuels de diplôme agricole ou d'expérience professionnelle, ainsi que l'activité minimale d'assujettissement, mais mieux valoriser les validations d'acquis de l'expérience faisant reconnaître les parcours de formation multi-acteurs et progressifs (stage paysans créatifs, coopératives d'installation, parcours eco-paysans, compagnonnage, etc)

38



Emergence et Installation agricole : Propositions

- Permettre aux entrepreneurs salariés associés de CAE (coopératives d'activités) ayant une activité agricole d'être reconnus comme chef d'exploitation agricole ou agriculteur actif
- Les entrepreneurs salariés associés de CAE doivent être reconnus comme des agriculteurs actifs, et pouvoir bénéficier de la Dotation Jeune Agriculteur (ou d'une Dotation nouvel installé), des subventions aux investissements de l'ACCRES, du Crédit impôt Bio, et de l'ensemble des aides auxquelles ont droit les agriculteurs actifs
- Les entrepreneurs à l'essai en CAPE (Contrat d'appui au projet d'entreprise) devraient pouvoir cotiser auprès d'un opérateur de compétence (OPCO) et bénéficier ainsi d'un droit aux fonds de formation professionnelle liés à leur statut et orientés sur leurs besoins spécifiques. De même, ils devraient avoir accès aux services de remplacement
- Permettre aux entrepreneurs salariés, membres d'une Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE) ou d'une Société Coopérative et Participative ou d'Intérêt Collectif (SCOP/SCIC), de s'inscrire dans le dispositif d'installation et de percevoir la DJA/DNI
- Les entrepreneurs salariés associés de CAE (Coopératives d'activité et d'emploi) doivent être reconnus comme des agriculteurs actifs, et pouvoir bénéficier de la Dotation Jeune Agriculteur, des subventions aux investissements de l'ACCRES, du Crédit impôt Bio, et de l'ensemble des aides auxquelles ont droit les agriculteurs actifs

39



▲ Emergence et Installation agricole : Propositions

- Faire évoluer la structure du travail dans l'agriculture et de manière générale pour permettre aux femmes de s'investir pleinement en tant que cheffes d'entreprises :
 - Développer un système de renfort de main d'œuvre durant la grossesse des agricultrices et durant les premiers mois de l'enfant ?
 - Développer dans les autres secteurs d'activité la possibilité de travailler en temps partiel pour encourager les partenaires des agricultrices à s'impliquer plus dans la gestion du foyer et donc libérer ces dernières pour qu'elles puissent s'investir dans ces carrières prenantes
- Innover en matière d'ergonomie au travail (R&D)
- Continuer à faire évoluer les mentalités sur la prise de responsabilité et l'implication des femmes dans leur travail de manière générale
- Favoriser une gouvernance partagée :
 - Reconnaître les savoir-faire et expertises des équipes d'accompagnement du Pôle Abiosol, via par exemple, les labellisations ;
 - Intégrer les structures du Pôle Abiosol au sein de la future gouvernance des parcours officiels à l'installation, dans un esprit d'ouverture, d'efficacité et de pluralité
 - Garantir l'ouverture des instances de régulation foncière et favoriser la transparence des débats et décisions vis-à-vis du grand public
- Reconnaître "l'émergence de projet" en IDF, comme une phase officielle de l'installation en orientant les porteurs de projets dont les projets ne sont pas encore suffisamment matures vers le Pôle Abiosol.
- Référencer les accompagnements des chargé-e-s de mission du pôle Abiosol auprès des chambres d'agriculture et des PAI (possibilité d'être labellisé, catalogue de formation)
- Financer la formation à l'émergence de projet, pré-installation et post-installation, qui permettent de sécuriser les installations (voir contributions pour le GT n°1)

40

PACTE
LOI
D'ORIENTATION
& D'AVENIR
AGRICOLES



▲ Emergence et Installation agricole : Propositions

Elevage

- Sensibilisation grand public : nuancer l'impact environnemental de l'élevage et expliquer l'importance de l'élevage dans des systèmes agricoles / agro-écologiques équilibrés
- Améliorer le bien-être animal de la naissance à l'abattage pour une meilleure acceptation sociétale
- Expérimenter et essayer d'autres manières d'organiser le métier (réseaux d'entraide, réduction des temps de travail, structures collectives,...) / Prendre des mesures audacieuses pour rendre le travail moins pénible (aide financière sur le salariat et primes d'activités pour réduire le temps de travail ?)
- Renforcer les financements systémiques pour l'élevage - (sous conditions et cas de complémentarité avec les cultures végétales et/ou de services éco-systémiques rendus)
- Fixer des prix corrects / Sécuriser les marchés, les rendre plus attractifs
- Mieux aider financièrement les surfaces en prairies ?
- Encourager la plantation de haies pour le maintien de l'humidité de l'air et des sols
- Développer les partenariats éleveurs céréaliers (pâturage en systèmes céréaliers) pour augmenter la ressource fourragère
- Financer la recherche de variétés fourragères plus résilientes
- Développer de nouveaux débouchés à valeur ajoutée pour des races plus rustiques

41

PACTE
LOI
D'ORIENTATION
& D'AVENIR
AGRICOLES



Accès au foncier : Propositions

- Créer des espaces test / incubateurs dans les lycées agricoles pour les projets d'installation et inscrire la continuité à tester ses compétences dans le domaine agricoles (*commun GT1 et GT2*)
- Créer une politique de financement dédiée aux espaces-test agricoles pilotée par les DRAAF, les Régions et les CRIT, par exemple dans le cadre de l'AITA. La mesure serait destinée à financer la coordination, l'hébergement juridique et l'accompagnement des personnes en test
- Reconnaître le rôle indispensable des agriculteurs tuteurs et inclure leurs indemnités dans le règlement d'intervention en faveur des espaces-test agricoles à hauteur du coût moyen du service de remplacement
- Afin de multiplier le nombre de tests d'activité agricole en France et le diversifier à l'ensemble des activités agricoles, notamment l'élevage, il convient d'innover pour le financement des investissements matériels par la création d'un fonds d'amorçage en associant les partenaires du financement des entreprises comme la Caisse des Dépôts et Consignations, la Banque Publique d'Investissement, la Banque des territoires...
- Favoriser l'accès au foncier pour les espaces-test agricoles en les positionnant à un niveau prioritaire dans les schémas régionaux des structures
- Financer l'accompagnement, propre aux espaces-tests (animation, accompagnement, temps de travail, outil de production)
- Positionner les espaces-test agricoles à un niveau prioritaire dans les schémas régionaux des structures
- Créer par la loi un statut pour les associations et entreprises coopératives « couveuses » en reconnaissant leur capacité à isoler comptablement les activités des entrepreneurs à l'essai et à considérer les demandes réalisées par projet de façon isolée
- Permettre aux associations et entreprises coopératives « couveuses » de bénéficier de l'ensemble des aides PAC du premier et du second pilier de la PAC pour leurs entrepreneurs à l'essai, ainsi que les aides à l'investissement et crédits d'impôt Bio et HVE
- A défaut d'une solution juridique immédiate, réaliser une expérimentation du statut pendant deux années sous l'égide du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire dans le cadre du droit à l'expérimentation

44



Accès au foncier : Propositions

- Favoriser l'installation en créant de façon systématique un espace test dans chaque exploitation agricole des EPL pour faciliter le renouvellement des actifs en agriculture, en offrant des moyens de production, un cadre économique et un dispositif d'accompagnement sur un temps donné à de futures actif.ves agricoles comme un lieu de pépinière
- Soutenir et développer les espaces-test agricoles (financements et renforcement de réseau entre la Chambre d'agriculture et ces structures), les plateformes de mentorat, les réseaux solidaires entre exploitants
- Rendre obligatoire une expérience professionnelle salariée ou en espace-test agricole sur 1 à 3 ans avant installation, quitte à alléger le parcours BPREA ?
- Favoriser les couveuses d'activités et les statuts coopératifs pour mutualiser les questions d'ordre juridique et administratif et ainsi fluidifier les démarches à l'installation
- Encourager les formes coopératives (Ex. GAEC)
- Subventions à l'installation, y compris par le biais de collectivités / de couveuses :
 - Incitations financières aux collectivités et associations pour acquérir et préserver du foncier agricole, mais aussi réaliser les investissements nécessaires à l'accueil d'activités agricoles - bail ou régies
 - Accompagner les espaces test d'activités agricoles en finançant les couveuses et en investissement
- Possibilité aux porteurs de projets installés dans le cadre d'espaces-test ou salariés-associés de coopératives d'accéder aux aides liées à l'installation
- Mise en place d'un fonds entrepreneur du vivant, doté d'au moins 400m€ qui sera différencié entre Régions

45



▲ Accès au foncier : Propositions

- Prise en compte des spécificités des projets d'agriculture urbaine / création d'une convention de mise à disposition spécifique aux projets d'agriculture urbaine (équivalent au bail rural)
- Orienter les aides publiques et leurs critères d'attribution pour assurer la rémunération des services rendus par l'agriculture urbaine (sociaux, environnementaux, pédagogiques) et la juste rétribution des agriculteurs urbains et agricultrices urbaines
- Donner une destination agricole au sens de l'urbanisme aux activités agritouristiques (sous conditions)
- Accompagner les projets d'implantation de bâtiments agricoles nécessaires dans le cadre d'installation ou de délocalisation en utilisant la procédure simplifiée de modification du PLU
- Aider massivement le désamiantage des bâtiments agricoles; Autoriser temporairement les agriculteurs à procéder eux mêmes au retrait des toitures en amiante dès lors que le retrait est réalisé en conditions de sécurité sous l'autorité de l'inspection du travail et sans tenir compte du cadre réglementaire contraignant existant dans le tertiaire ou l'industrie. Ouvrir sur tout le territoire des sites de stockage de déchets amiantés et autoriser le dépôt temporaire de produits amiantés agricoles en déchetterie
- Approche plus globale du cursus d'accompagnement à l'installation : droit des sociétés et du travail, urbanisme, ... avec notamment intégration d'acteurs locaux autres que du secteur agricole strict (ex urbanistes, architectes,..)

46



▲ Accès au foncier : Propositions

- Permettre l'accès au Foncier en redonnant aux SAFER un mode de financement qui ne dépende pas des commissions sur les ventes et mettre en place une gouvernance transparente
- Renforcer le dispositif de stockage de foncier de la Région: augmenter la durée du portage (10 ans) + augmenter la dotation disponible (2 Millions)
- Créer un observatoire régional des terres agricoles pour caractériser la structure de la propriété et de l'usage des terres agricoles en Île de France et mesurer les évolutions en cours
- Favoriser le portage foncier non lucratif pour faciliter les installations, diriger les soutiens financiers et l'investissement public en priorité vers les structures de portage qui sont non lucratives qui apportent un appui durable aux agriculteurs installés, qui soutiennent le développement des modèles agroécologiques et qui respectent l'autonomie des agriculteurs
- Réservation du foncier plus efficace, veille foncière et groupes de travail sur le foncier pour identifier du foncier adapté au type d'activité de l'installant / Assurer la représentation de communes et autres acteurs publics locaux, voire d'habitants dans les instances de la SAFER
- Lutter contre la spéculation
- Compensation agricole : rendre le dispositif plus opérationnel et en adéquation avec la mise en œuvre opérationnelle des projets (échéances, protocoles d'accord etc.)

47



Accès au foncier : Propositions

- Inclure les structures du réseau bio (FNAB-GRAB-GAB) dans la future gouvernance des politiques d'installation et de transmission (comité SAFER, CDOA)
- Prioriser systématiquement les installations en agriculture biologique dans les Schémas Directeurs Régionaux des Exploitations Agricoles (SDREA), a fortiori pour les terres déjà conduites en agriculture biologique
- Développer les solutions de portage et de stockage foncier, en les orientant en priorité vers les terres en agriculture biologique
- Développer des mesures fiscales pour inciter à la reprise des terres en agriculture biologique
- Réformer les processus de prise de décision dans les CDOA, les comités techniques et CA SAFER pour garantir la transparence et la pluralité dans les débats, et assurer la représentativité des acteurs impliqués dans les décisions
- Dans le cadre du bail cessible, encadrer le niveau de pas de porte possible pour le propriétaire

48



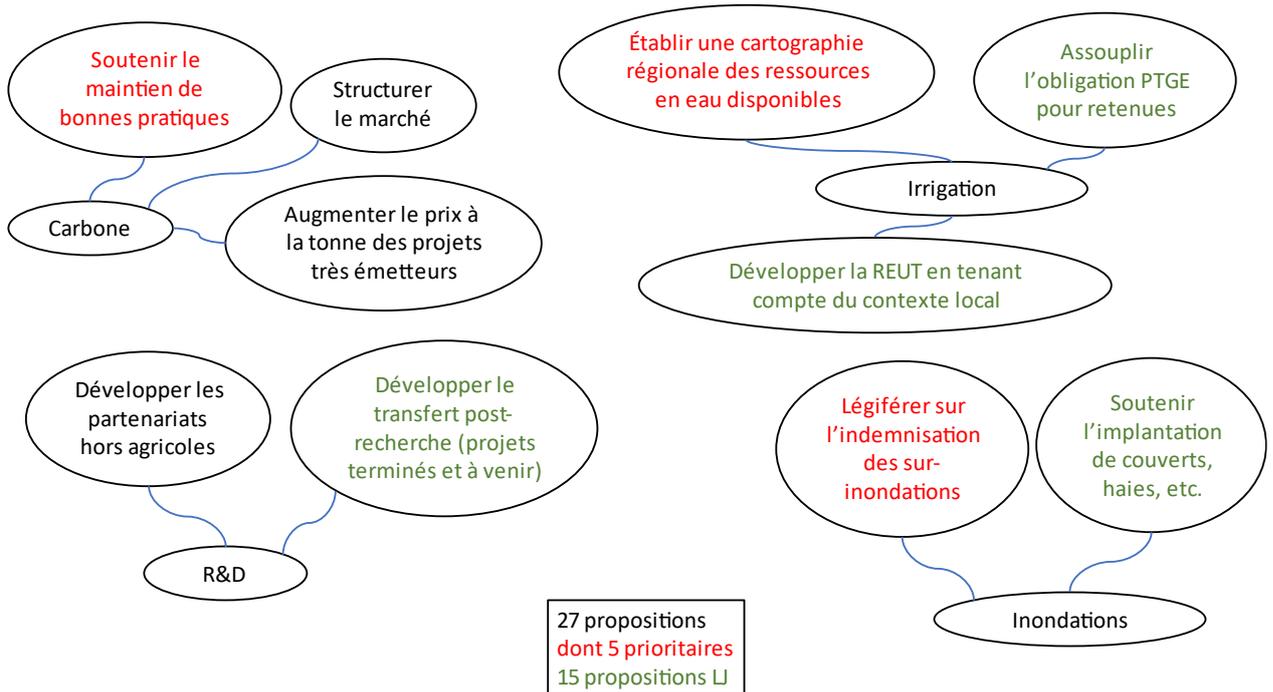
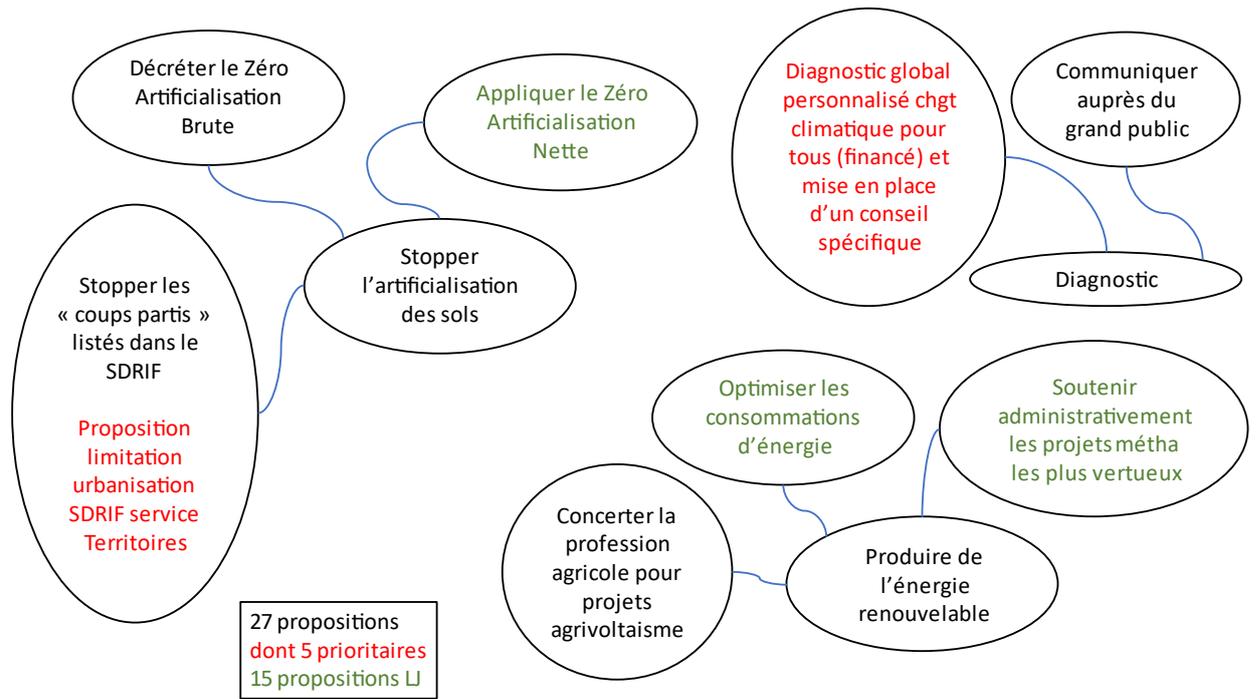
Accès au foncier : Propositions

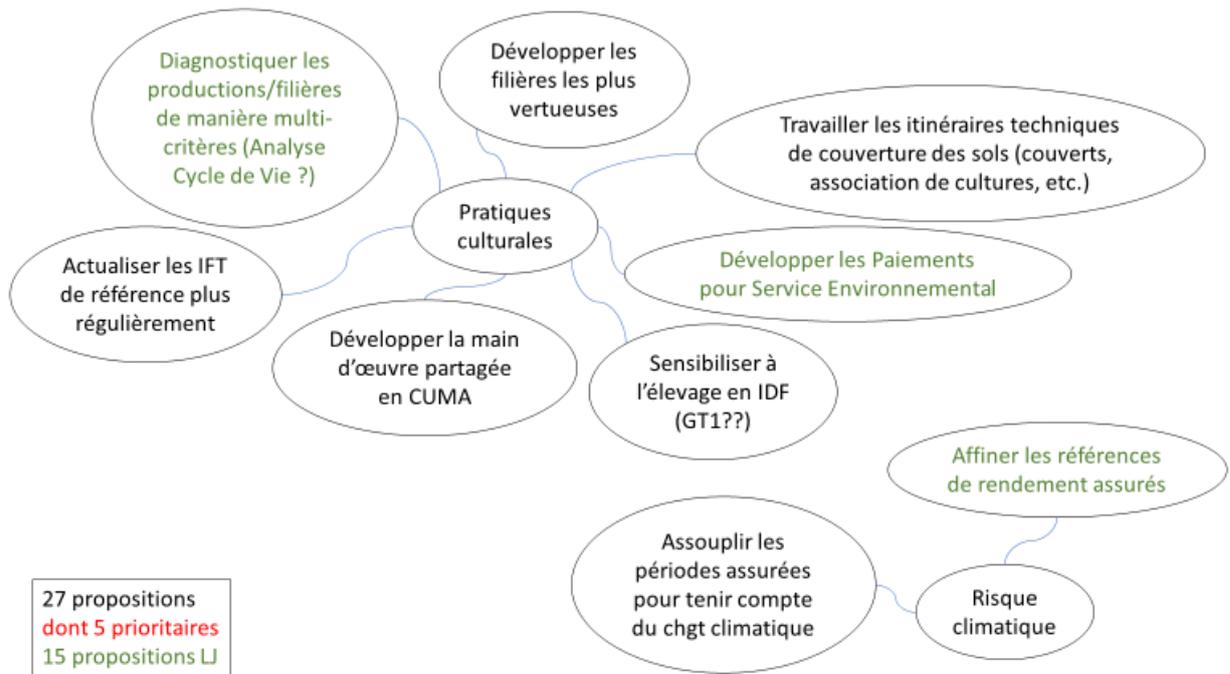
- Réformer la régulation des marchés fonciers, y compris celui des parts de société (prioriser l'installation et l'emploi, interdire les agrandissements excessifs et faciliter la restructuration de fermes
 - Faire du contrôle des structures un réel outil
 - Renforcer la régulation des transferts de parts sociales en abaissant les seuils de déclenchement du contrôle de la Loi Sempastou et préciser le mécanisme de dérogations par une compensation hectare pour hectare au-delà du seuil d'agrandissement significatif
 - Encadrer la délégation de travaux intégrale
 - Maîtriser les coûts d'accès au foncier en conservant le statut du fermage et en renforçant la régulation de la valeur vénale des terres
 - Développer une gouvernance démocratique et transparente des terres agricoles
- Fixer un cadre commun aux SDREA permettant de définir des critères objectifs d'orientation des terres agricoles qui répondent mieux aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux de l'agriculture et de l'alimentation, tels qu'inscrits dans le Code rural (article 1) et qui s'appliquent aux différents marchés d'accès à la terre
- Harmoniser la régulation foncière articulant les instances de régulation (Safer et CDOA), soumettant à autorisation administrative tous les projets de location, de vente de terres agricoles et de vente de parts de société disposant de droits d'usage de terres agricoles
- Garantir la participation effective aux instances de régulation des représentants des syndicats agricoles, des élus du territoire et des organisations citoyennes et environnementales, sous le contrôle du représentant de l'État, ainsi que la transparence des débats et décisions vis-à-vis du grand public

49



GT 3 « Adaptation et transition face au changement climatique »





Annexe n°5 : Liste des propositions issues des groupes de travail

Quel est le titre de votre proposition ?	Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum	Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?	Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?	A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche t-on à atteindre ? A quelle échéance ?	Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?	Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?	Pour cette proposition, y a-t-il eu un consensus des acteurs ? Ou un dissensus ?	Considérez-vous cette proposition comme prioritaire ? Pour rappel, vous pouvez prioriser 5 propositions par thématique.
Promouvoir les métiers agricoles	<ul style="list-style-type: none"> * Favoriser la promotion des métiers en milieu scolaire auprès des prescripteurs de l'emploi et de l'orientation * Mieux sensibiliser le corps de l'enseignement et de l'orientation (en prenant en compte toutes les agricultures) 	Orientation-Formation	<ul style="list-style-type: none"> * Diminution du nombre d'agriculteurs * Méconnaissance de la diversité des métiers * Eloignement du lien avec le rural et de plus en plus de méconnaissance de l'agriculture * Métier vu comme peu attractif (temps de travail, dureté, dépendance à la météo, filières en crises, isolement géographique etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> * Favoriser la promotion des métiers en milieu scolaire auprès des prescripteurs de l'emploi et de l'orientation * Mieux sensibiliser le corps de l'enseignement et de l'orientation (en prenant en compte toutes les agricultures) 	Mesure organisationnelle ou de gouvernance		Oui	Oui

<p>Accompagner la formation des porteurs de projet avant installation</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Ouvrir davantage le Compte personnel de formation (CPF) * Faire en sorte que les porteurs de projet et en émergence puissent avoir leurs formations prises en charge * Intégrer le secteur agricole dans les aides à la reconversion mises en place par pôle emploi 	<p>Orientation-Formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> * La formation est essentielle pour apprendre le métier d'agriculteur * Depuis le 1er janvier 2022 VIVEA ne finance plus les formations des porteurs de projet avant installation (sauf exceptions) * Ce plus n'a pas toujours les moyens financiers de se former 	<ul style="list-style-type: none"> * Ouvrir davantage le Compte personnel de formation (CPF) * Faire en sorte que les porteurs de projet et en émergence puissent avoir leurs formations prises en charge * Intégrer le secteur agricole dans les aides à la reconversion mises en place par pôle emploi 	<p>Mesure nationale à créer</p>		<p>Oui</p>	<p>Oui</p>
<p>Favoriser la création de logement pour l'accueil de main d'œuvre agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Favoriser les aides à la création de logement et/ou les aides aux paiements des loyers concernant les apprentis, alternants, stagiaires et salariés du secteur agricole 	<p>Orientation-Formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Difficultés de recrutement de la main oeuvre agricole * Isolement des fermes, moins bien desservies par les réseaux de transport * Offre locative faible sur certains territoires notamment ruraux * Personnel n'ayant pas toujours le permis de conduire 	<p>Favoriser les aides à la création de logement et/ou les aides aux paiements des loyers concernant les apprentis, alternants, stagiaires et salariés du secteur agricole</p>	<p>Mesure nationale à créer Mesure régionale existante à amplifier ou adapter</p>		<p>Oui</p>	<p>Oui</p>

<p>Accompagner les porteurs de projets agricoles</p>	<p>* Mettre en place des incubateurs / espaces-test /expérimentations dans les lycées agricoles afin d'accompagner au mieux les porteurs de projet (mesure discutée également en GT2). Ainsi que le tutorat et le parrainage * Développer de même le tutorat et le parrainage. * Mettre en place des espaces test couveuses aussi bien pour les cédants que les porteurs de projets</p>	<p>Orientation-Formation</p>	<p>* Favoriser l'expérimentation d'une activité avec un encadrement pédagogique * Favoriser la prise en compte de la réalité agricole * Contexte urbain avec des porteurs de projets parfois éloignés du milieu agricole</p>	<p>* Mettre en place des incubateurs / espaces-test /expérimentations dans les lycées agricoles afin d'accompagner au mieux les porteurs de projet (mesure discutée également en GT2). Ainsi que le tutorat et le parrainage * Développer de même le tutorat et le parrainage. * Mettre en place des espaces test couveuses aussi bien pour les cédants que les porteurs de projets</p>	<p>Mesure nationale existante à amplifier ou adapter</p>		<p>Oui</p>	<p>Oui</p>
<p>Renforcer les référentiels de formation</p>	<p>S'assurer de la participation des partenaires professionnels et de l'enseignement (selon les expertises) dans l'élaboration des référentiels de formation, et adapter les référentiels de formation aux transitions (sociales, technologiques, climatiques et économiques)</p>	<p>Orientation-Formation</p>	<p>* Référentiels de formation à faire évoluer fréquemment * Absence de certains thématiques dans les référentiels actuels</p>	<p>S'assurer de la participation des partenaires professionnels et de l'enseignement (selon les expertises) dans l'élaboration des référentiels de formation, et adapter les référentiels de formation aux transitions (sociales, technologiques, climatiques et économiques)</p>	<p>Mesure organisationnelle ou de gouvernance</p>		<p>Oui</p>	<p>Oui</p>

Créer les passerelles entre la formation agricole et généraliste pour faciliter les changements d'orientation	Créer des passerelles entre le ministère de l'Éducation nationale et le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire pour faciliter les changements d'orientation	Orientation-Formation		Développer les orientations dans les cursus agricoles	Mesure nationale existante à amplifier ou adapter		Oui	Oui
Réformer le DICA	Envoi du courrier de Déclaration d'intention de cessation d'activité agricole (DICA) à 5 ans avec un rappel à 3 ans (avant l'âge de départ en retraite)	Installation-Transmission	Actuellement un seul courrier DICA	Envoi du courrier de Déclaration d'intention de cessation d'activité agricole (DICA) à 5 ans avec un rappel à 3 ans (avant l'âge de départ en retraite)	Mesure nationale existante à amplifier ou adapter		Oui	
Simplifier la VAE	Faire de la VAE un vrai levier de reconnaissance des acquis par expérience du diplôme de niveau 4 agricole. Simplifier, renforcer et encadrer l'organisation de la VAE par des formations théoriques et pratiques liées au	Installation-Transmission		Favoriser la VAE et l'installation agricole	Mesure nationale à créer		Oui	

	diplôme visé par la VAE							
Construire un dispositif d'accompagnement pour les plus de 40 ans		Installation-Transmission	* Absence de dispositif d'accompagnement encadré pour les profils de plus de 40 ans * Besoins différents car ces profils ont eu une expérience avant de s'installer en tant qu'agriculteur	Accompagner les plus de 40 ans	Mesure organisationnelle ou de gouvernance		Oui	
Communiquer sur la phase d'émergence de projet	Communiquer sur la phase d'émergence de projet (lors du PAI) comme une étape optionnelle en amont du parcours à l'installation	Installation-Transmission	La phase d'émergence est une phase qui concerne quelques profils, qui ont une volonté de s'installer en agriculteur mais qui n'ont pas de projet L'émergence consiste à faire émerger une première idée de projet restant à creuser	Accompagner les publics n'ayant pas encore de projet mais souhaitant s'installer en agriculture	Mesure nationale à créer		Oui	
Définir ce qu'est l'agriculture urbaine	Définir l'agriculture urbaine : définition : activité agricole (telle que définie à l'article L311-1 CRPM) tenant à l'implantation urbaine ou péri-urbaine	Installation-Transmission	L'agriculture urbaine se développe mais il n'y a pas de définition officielle réglementaire	Définir l'agriculture urbaine : définition : activité agricole (telle que définie à l'article L311-1 CRPM) tenant à l'implantation urbaine ou péri-urbaine	Mesure nationale à créer		Oui	

<p>Réformer le dispositif « Installation-transmission »</p>	<p>Mettre en place un PAIT (point accueil installation transmission) ou PAFIT (point accueil installation formation transmission) pour l'accompagnement humain, économique et financier, technique, juridique. Il serait localisé à l'Est d'une part et à l'Ouest d'autre part de la région IDF Consensus sur un guichet unique mais dissensus sur la gouvernance]</p>	<p>Installation-Transmission</p>	<p>* Actuellement Installation et Transmission sont gérés séparément. Besoin de lier les deux accompagnements qui sont indissociables * Besoin de visibilité et clarté d'information par une centralisation</p>		<p>Mesure nationale existante à amplifier ou adapter Mesure organisationnelle ou de gouvernance</p>		<p>Oui</p>	
<p>Accompagner les futurs cédants</p>	<p>Création d'une aide financière (subventions, réduction d'impôts, crédit d'impôts) pour un accompagnement des futurs cédants dans les domaines économique, fiscal, juridique et patrimonial pour la réalisation d'études</p>	<p>Installation-Transmission</p>	<p>La cessation d'une activité et d'une entreprise nécessite une approche multiple et l'accompagnement par des experts. Les coûts des études peuvent parfois être un frein pour certains agriculteurs, au risque d'erreurs ou de mauvais choix avec des impacts financiers et patrimoniaux importants</p>		<p>Mesure nationale à créer</p>		<p>Oui</p>	

<p>Accompagner les nouveaux installés</p>	<p>Création d'une aide financière (subventions, réduction d'impôts, crédit d'impôts) pour accompagner les nouveaux installés dans les domaines technique, économique, humain, juridique et financier au moyen d'experts référencés afin de conforter une installation pérenne et viable</p>	<p>Installation-Transmission</p>	<p>La période d'installation est charnière pour s'assurer de la réussite du projet. C'est le grand saut en tant qu'agriculteur. Les nouveaux installés ne sont pas toujours armés pour cette phase. Il est essentiel de pouvoir se faire accompagner. Certains y renoncent par manque de moyens financiers.</p>	<p>Création d'une aide financière (subventions, réduction d'impôts, crédit d'impôts) pour accompagner les nouveaux installés dans les domaines technique, économique, humain, juridique et financier au moyen d'experts référencés afin de conforter une installation pérenne et viable</p>	<p>* Mesure nationale à créer * Mesure nationale existante à amplifier ou adapter * Mesure régionale à créer</p>		<p>Oui</p>	
<p>Créer un outil d'évaluation de reprise et/ou cession d'exploitation sur des critères économique, financier, humain, technique et juridique</p>	<p>Créer un cadre économique, social et fiscal incitatif pour le cédant et repreneur sur la transmission de l'exploitation</p>	<p>Installation-Transmission</p>	<p>Créer un outil d'évaluation de reprise et/ou cession d'exploitation sur des critères économique, financier, humain, technique et juridique</p>		<p>Mesure nationale à créer</p>		<p>Oui</p>	
<p>Accompagner les jeunes installés dans leur bilan carbone de leur exploitation</p>	<p>Accompagner la réalisation du bilan carbone du jeune au départ de son installation ou incitation du</p>	<p>Installation-Transmission</p>	<p>* Favoriser la sensibilisation à l'environnement * Communiquer positivement sur les exploitations agricoles</p>	<p>Enjeux environnementaux</p>	<p>Mesure nationale à créer Mesure régionale à créer</p>		<p>Oui</p>	

	cédant à faire un diagnostic							
--	------------------------------	--	--	--	--	--	--	--

<p>Créer un cadre économique, social et fiscal incitatif pour le cédant et repreneur sur la transmission de l'exploitation</p>	<p>o Sur la transmission de l'exploitation : -Article 151 septies A du CGI: Plus-values de cession: étendre l'exonération à la CSG-CRDS + étendre la durée à 5 ans au lieu de 2 ans -Article 151 septies: Plus-values rehausser le seuil d'exonération de 250 000 € à 400 000 € (à l'identique du rehaussement de seuil de l'article 238 quinquies du CGI)</p> <p>o Sur la transmission ou l'acquisition du Foncier : -Plafonnement de la soulte de bail cessible, au profit du propriétaire lors de la signature du bail, à 5 années de fermage -Sur la transmission à titre gratuit: propriétaire donnant à bail long terme augmenter les seuils de</p>	<p>Installation-Transmission</p>	<p>Pression foncière importante en Ile-de-France</p>	<p>Faciliter la transmission des exploitations agricoles et la reprise</p>	<p>Mesure nationale existante à amplifier ou adapter</p>	<p>Oui</p>	
---	---	----------------------------------	--	--	--	------------	--

	<p>l'article 793 – 3 -3° et 793 bis du CGI à 500 000 € et 1 000 000 € (au lieu de 300 000 € et 500 000 €) lorsque le donataire est exploitant agricole afin accroître l'attractivité de la propriété agricole et faciliter la transmission patrimoniale du foncier agricole -Acquisition à titre onéreux: modifier l'article 1594 F du CGI - taxe de publicité foncière au taux réduit en supprimant la condition préalable de 2 ans d'exploitation par bail afin de faciliter l'acquisition du foncier par un nouvel exploitant</p>							
--	--	--	--	--	--	--	--	--

Mettre en place une stratégie de stockage de réserves foncières	Utilisation prioritaire des friches Augmenter la durée du portage à 10 ans Augmenter la dotation disponible en la portant à 2M€ Faciliter le portage du bâti affecté par l'entreprise à sa propre exploitation	Installation-Transmission	Le décret permettant la consignation des fonds de compensation paru en octobre 2021, ne reste qu'une proposition facultative et non obligatoire pour les Aménageurs, et n'a par ailleurs pas encore fait l'objet d'un arrêté en IDF		Mesure nationale existante à amplifier ou adapter Mesure régionale existante à amplifier ou adapter		Oui	
			Pression foncière importante en Ile-de-France				Oui	
Améliorer le dispositif de compensation agricole collective	Rendre le dispositif de compensation agricole collective plus opérationnel et en adéquation avec la mise en œuvre opérationnelle des projets (échéances, protocoles d'accord etc.)	Installation-Transmission	Le décret permettant la consignation des fonds de compensation paru en octobre 2021, ne reste qu'une proposition facultative et non obligatoire pour les Aménageurs, et n'a par ailleurs pas encore fait l'objet d'un arrêté en IDF.		Mesure nationale existante à amplifier ou adapter		Oui	
Faire évoluer et renforcer le Répertoire Départ Installation (RDI)	Faire évoluer et renforcer le Répertoire Départ Installation (RDI) qui relève d'une mission de service public afin d'y centraliser toutes	Installation-Transmission	Ergonomie du RDI peut attractive, claire et facile d'utilisation	Faire évoluer et renforcer le Répertoire Départ Installation (RDI)	Mesure nationale existante à amplifier ou adapter		Oui	

	les opportunités foncières							
<p>Proposer à tous les agriculteurs un accompagnement global et personnalisé intégrant les enjeux du changement climatique et de la transition agroécologique</p>	Intégrer les enjeux du changement climatique dans la réflexion des agriculteurs relative à la conduite de leur exploitation	Adaptation et transition face au changement climatique	<p>* L'Ile-de-France est impactée par le changement climatique dès à présent</p> <p>* Peu d'intégration du changement climatique dans le conseil agricole</p>	<p>* Sensibiliser et informer les agriculteurs sur les enjeux du changement climatique</p> <p>* Généraliser la démarche de transition climatique diagnostic/préconisations/plan d'actions de l'exploitation agricole à tous les agriculteurs</p> <p>* Former les acteurs du conseil agricole aux enjeux du changement climatique</p> <p>* Financer le diagnostic et les leviers d'action</p> <p>Intégrer le changement climatique dans les projets d'entreprise des nouveaux installés</p> <p>Echéance : Mise en place dès 2025</p>	Mesure nationale à créer		Oui	Oui

<p>Définir un calendrier ambitieux de mise en œuvre de la zéro artificialisation nette en Ile-de-France</p>	<p>* Amender la loi Climat et Résilience pour faire cesser cette spécificité * Appliquer le Zéro Artificialisation Nette via le SDRIF * Intégrer cet objectif dans les réflexions autour de la dynamique démographique * Sensibiliser les agriculteurs aux enjeux de qualité agronomique des sols</p>	<p>Adaptation et transition face au changement climatique</p>	<p>* De 2017 à 2021, le MOS de l'Institut Paris Région note que la consommation d'espaces est repartie à la hausse comparativement à la période précédente * Aucune définition, dans la loi, de trajectoire pour mettre en œuvre ZAN pour l'Ile-de-France</p>	<p>Réduire de moitié la consommation d'espace dès aujourd'hui</p>	<p>Mesure législative/réglementaire à créer</p>		<p>Oui</p>	<p>Oui</p>
--	--	---	--	---	---	--	------------	------------

<p>Identifier les ressources en eau les plus durables via une cartographie régionale</p>	<p>* Recherche et compilation bibliographique : données BRGM (infoterre, BDLisa), données Agence de l'eau (SDAGE, SAGE), données OUGC, données services de l'Etat (DRIEAT, DDT)</p> <p>*Aller-retour avec l'administration pour hiérarchiser la durabilité des différentes ressource en eau par secteur (réutilisation eaux usées traitées à < 10 km d'une station d'épuration ? retenues en zone fréquemment inondée ? forage hors Zone de Répartition des Eaux ?) en tenant compte de tous les usages (cf. démarche menée par Aq'ui'Brie sur la nappe du Champigny), afin d'éviter l'apparition de nouvelles zones de tension quantitative</p>	<p>Adaptation et transition face au changement climatique</p>	<p>* Eau potable : fort besoin en AEP, nappes stratégiques AEP * Irrigation : ZRE, gestion collective OUGC, volume irrigation limité alors que besoins en eau grandissants</p>	<p>* Protéger la ressource en eau (qualité, quantité) pour Paris et sa Région * Pérenniser l'irrigation pour assurer une agriculture locale diversifiée * Etudier les alternatives au prélèvement en nappe * Éviter les tensions liées au partage de l'eau</p>	<p>Mesure régionale à créer</p>	<p>Oui</p>	<p>Oui</p>
---	---	---	--	--	---------------------------------	------------	------------

<p>* Financer le travail associé</p> <p>* Mise à disposition sous forme de cartographie aux porteurs de projets d'irrigation</p>							
--	--	--	--	--	--	--	--

<p>Légiférer sur l'indemnisation des sur-inondations</p>	<p>Mise en place de systèmes indemnitaires ou compensatoires en cas de sur-inondations par des ouvrages construits avant 2014 (mobilisation de la taxe GEMAPI par exemple) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des propriétaires pour perte de valeur vénale et dépréciation de la valeur du fonds ; - des exploitants agricoles pour dommage touchant les actifs, immobilisations et stocks <p>-Créer un fonds d'indemnisation dimensionné pour faire face aux engagements de la collectivité porteuse</p> <p>-Prise en compte des sur-inondations liés aux dysfonctionnements d'ouvrages</p> <p>-Pérenniser les indemnités</p> <p>Mise en place dès que possible</p>	<p>Adaptation et transition face au changement climatique</p>	<p>* Ouvrages de limitation du risque d'inondation en amont des villes (Paris notamment)</p> <p>* Servitude de sur-inondation pour les ouvrages > 2014 ; pas de système indemnitaire pour les ouvrages antérieurs</p>	<p>Enjeux stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Protections des biens et des personnes lors des épisodes de crues -Productions locales et sécurité alimentaire -Sécurité économique des agriculteurs impactés par le changement climatique et l'urbanisation ou les autres activités locales <p>Détails proposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mise en place de systèmes indemnitaires ou compensatoires en cas de sur-inondations par des ouvrages construits avant 2014 (mobilisation de la taxe GEMAPI par exemple) : - des propriétaires pour perte de valeur vénale et dépréciation de la valeur du fonds ; - des exploitants agricoles pour dommage touchant les actifs, immobilisations et stocks <p>-Créer un fonds d'indemnisation dimensionné pour faire face aux engagements de la collectivité porteuse</p> <p>-Prise en compte des</p>	<p>Mesure législative/réglementaire à créer</p>	<p>Non</p>	
---	---	---	--	---	---	------------	--

				sur-inondations liés aux dysfonctionnements d'ouvrages -Pérenniser les indemnités Mise en place dès que possible				
--	--	--	--	---	--	--	--	--

<p>Développer les filières de diversification</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Mieux définir les nouvelles productions et les besoins de filières * Promouvoir les produits franciliens * Généraliser le recours à des contrats type pluriannuels, avec modalités de juste rémunération des producteurs et meilleure répartition de la valeur 	<p>Adaptation et transition face au changement climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Projets alimentaires territoriaux en développement * Projets d'unité de conditionnement/transformation pour valoriser les produits locaux dans la restauration collective 	<p>Développement des moyens de production « filières »</p>	<p>o mesure régionale existante à amplifier ou adapter</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>
--	--	---	--	--	--	------------	------------

<p>Développer les Paiements pour Services Ecosystémiques rendus par l'agriculture</p>	<p>* Mettre en valeur les différents services écosystémiques fournis par l'activité agricole * Sensibiliser en région les acteurs privés sur les exemples réussis (eau, biodiversité, etc.)</p>	<p>Adaptation et transition face au changement climatique</p>	<p>* PSE Suez Eau France depuis 2022 * PSE Eau de Paris depuis 2020 * PSE AESN : Vexin, Chevreuse depuis 2020 Création France Carbon Agri associés IDF fin 2022</p>	<p>Disposer de différents outils pour rémunérer les services écosystémiques adaptée aux priorités régionales</p>	<p>Mesure nationale existante à amplifier ou adapter</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>
--	--	---	--	--	--	------------	------------

<p>Amplifier la recherche, l'innovation et le transfert autour du changement climatique et de la transition agroécologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Accroître les investissements publics et privés dans la recherche, en privilégiant les projet intégrant différents enjeux de transition écologique (énergie, intrants, climat, eau, biodiversité, air etc.), en sanctuarisant les garde-fous existants de séparation entre recherche publique et privée * Analyser scientifiquement, techniquement et économiquement les trajectoires de transformation en mobilisant l'ensemble des acteurs de la recherche et du développement (appels à projets multi-acteurs) * Renforcer les liens entre les acteurs de la recherche, le développement agricole et les agriculteurs (démarche participative de 	<p>Adaptation et transition face au changement climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Bénéficier des multiples projets de recherche pour les agriculteurs d'île de France * Développer les échanges entre acteurs de la recherche R&D et les agriculteurs et acteurs de terrain * Renforcer la coopération de projets de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> * Bénéficier des multiples projets de recherche pour les agriculteurs d'île de France * Développer les échanges entre acteurs de la recherche R&D et les agriculteurs et acteurs de terrain * Renforcer la coopération de projets de recherche 	<p>Mesure nationale existante à amplifier ou adapter</p>		<p>Oui</p>	<p>Non</p>
---	---	---	--	--	--	--	------------	------------

	<p>recherche) * Accompagner les projets d'expérimentation conduits par des groupes d'agriculteurs * Développer des plateformes numériques d'accès libre aux ressources R&D (ecophyto pic – Rd AGRI) et les ouvrir aux travaux des chercheurs * Faciliter l'appropriation des enjeux agricoles autour du changement climatique et de la transition agroécologique par les acteurs régionaux de la recherche * Sensibiliser la population aux techniques de recherche génétique</p>							
--	--	--	--	--	--	--	--	--

Annexe n° 6 : Restitution de la consultation des jeunes dans les lycées

GT1 « Orientation - Formation »



PLOAA

Restitution
GT1
formation

Restitution des échanges : 3 constats majeurs à l'issue de la discussion

Une perception biaisée du monde agricole

Des filières de formation peu visibles et peu reconnues

Des programmes pertinents mais incomplets

Une perception biaisée du monde agricole

- La sectorisation et la spécialisation **met à l'écart le monde agricole** de tronc commun et des filières générales
- Le monde agricole souffre d'une perception à la fois **trop idéalisée** (« l'amour est dans le pré ») **ET remplie de cliché** « les bouseux qui puent », « l'agriculteur est le méchant qui abime et pollue », « l'agriculture c'est un métier difficile »)

3

Attirer de nouveaux publics

→ **Mettre en place une campagne de communication**, via le MASA, sur le modèle de ce qu'avait fait le ministère de la Défense.

→ **Mettre en avant les facteurs d'attractivité des métiers :**

- Utile, qui a du sens
- Contact animal et nature
- Activité physique quotidienne
- Autonomie, maîtriser ce qu'on mange
- Liberté, être son propre patron
- Compétences polyvalentes + défi
- Engagement politique
- Contact humain, acteur d'un territoire
- Diversification des métiers au sein du monde agricole

4

Des filières de formation peu visibles et peu reconnues

- Les élèves avec de « bonnes moyennes » sont automatiquement dirigés vers un cursus général
- La formation agricole est souvent perçue comme une « voie de garage » et pas l'option par défaut
- L'information sur les filières et les métiers autour de l'agriculture est peu présentée dans le parcours général (ex: pareuse bovin)
- Les passerelles entre les formations sont méconnues

5

Donner de la visibilité aux formations agricoles

a. Dans les parcours scolaires

- Afin de les exploiter pleinement, il serait intéressant de **faire intervenir fréquemment des professionnels de l'agriculture sur ces heures de l'emploi du temps** (et des professionnels d'autres secteurs d'activité).
- Afin d'appuyer ces heures dédiées à l'orientation, il est important de **proposer aux enseignants, notamment aux professeurs principaux, des formations concernant l'ensemble des parcours**, dans la voie générale comme professionnelle.
- **Favoriser une approche territoriale de l'orientation en créant un « comité départemental/régional de l'orientation »** mettant en lien des enseignants de formations générales, professionnelles et des entreprises afin de comprendre les enjeux et les besoins de chacun des partis et améliorer les interventions des uns et des autres.

6

Donner de la visibilité aux formations agricoles

b. Dans les formations pour adulte et les recherches d'emploi

- **Compléter la formation des conseillers Pôle Emploi**, qui n'ont aujourd'hui qu'une connaissance très réduite du monde agricole, afin qu'ils aient davantage le réflexe d'orienter les demandeurs d'emploi vers les nombreux métiers de l'agriculture.
- Pour les personnes en reconversion qui prétendent au chômage pendant le temps de leur formation : **Mettre en place un régime spécial qui s'étend davantage dans le temps** (24 mois au lieu de 18) afin de sécuriser les revenus de ces apprenants dont la formation et le parcours d'installation prend du temps.

7

Des programmes pertinents mais incomplets

- Les enjeux de souveraineté alimentaire et d'adaptation aux changements climatiques ne sont pas intégrés et mis dans leur contexte dans les cursus généraux et les cursus techniques pour tous les citoyens
- Tous les cursus agricoles ne donnent pas les outils pratiques pour participer activement à la vie d'une exploitation (conduite de tracteur)
- Le contexte des stages ne permet pas aux stagiaires de monter suffisamment en compétence et de ne pas être automatiquement utilisés comme ouvriers agricoles
- Des programmes pensés pour des élèves issus du milieu agricole, qui ne correspondent plus à la réalité des apprenants
- Les cursus ne présentent pas suffisamment les modalités pratiques à l'installation

8

Adapter le contenu des formations agricoles

Dans les formations générales :

→ Revoir les programmes du collège et du lycée pour intégrer une vision plus complète de l'agriculture

Dans le cadre de la formation :

→ Un accompagnement des maîtres de stage pour faciliter l'accueil

→ Augmenter les temps de pratiques, de terrains et de techniques dans la formation

→ Plus de cours et d'apprentissage sur des modes de production alternatifs

→ Cours concrets d'adaptation au changement climatique et à la gestion des risques

→ Information et formation sur les technologies et outils existants

→ Renforcer la place de l'agronomie dès l'entrée dans les études supérieures

Adapter le contenu des formations agricoles

Pour préparer la suite :

→ Formation plus concrètes sur l'installation (aides, fonciers, acteurs, etc.)

→ Augmenter les cours de gestion d'entreprises et de comptabilité

→ Proposer davantage de formations concernant les installations collectives

→ Former aux bons gestes et postures : Renforcement musculaire et prévention des maladies professionnelles

10

Les systèmes de formation

- Favoriser les méthodes de pédagogie active : Classes inversées, études de cas, projets, etc.
- Renforcer l'apprentissage
- Revoir le cadre des stages agricoles afin de donner plus de liberté et découvrir diversité des métiers et des filières
- Créer une classe de seconde Générale Technologique Professionnelle découverte
- Mettre des stages en filière générale

11

GT2 « Orientation - Formation »





1) Comment accueillir les personnes extérieures au monde agricole ?

- Location (prix plafonné + sécurisation de l'accès) avec une possibilité de rachat
- Rencontrer les acteurs et les professionnels du monde agricole
- Accompagnement (tuteur, parrain issu du monde agricole qui accompagne l'installation pendant les trois premières années)
- Créer des parcours d'installation (concertation entre les acteurs du territoire)
- Massifier les espaces tests agricoles

1.1) Comment s'ouvrir à d'autres profils ?

- Encourager les Femmes à s'installer dans l'agriculture (avoir des retours d'expériences)
- Accepter la diversité des pratiques et des nouvelles manières de produire par les banques, la SAFER, les collectivités, les chambres d'agriculture, les groupements professionnels d'agriculteurs.
- Financer la recherche et la communication sur ces nouvelles pratiques.





2) Quelles formes d'exploitation agricoles à soutenir ?

- Agriculture de conservation (ACS), agriculture paysanne, polyculture élevage, agriculture biologique, bien-être animal
- Nouvelles installations : favoriser les transmissions à de nouveaux agriculteurs plutôt que l'agrandissement de personnes déjà installées par rachat
- Exploitation dont les productions sont déficitaires en France (objectif de souveraineté alimentaire)

2.1) Comment favoriser l'installation de ces types d'exploitation ?

- Prêt à taux 0 de la région et d'un autre acteur public
- État garant pour l'installation des jeunes agriculteurs
- Aide de l'état facilitant l'installation
 - aide jeune agriculteur sans limite d'âge et revalorisée, accès simplifié et plus rapide
 - simplification de l'accès aux aides (PAC et étatique)
 - Conditionner les aides à l'installation à la prise en compte du changement climatique dans le projet d'installation
 - financer une partie du capital productif (bâtiments, machines agricoles) pour permettre aux personnes à faible capacité d'endettement d'accéder au foncier et d'avoir de la trésorerie





2.2) Comment mieux gérer le foncier ?

- Limiter l'accès au foncier par les firmes (mieux encadrer l'accaparement des terres).
- Engager les citoyens sur les questions d'accès au foncier (représentant au comité technique des SAFER, démocratie et transparence sur la propriété des terres agricoles).
- Financer les SAFER via les fonds publics pour qu'elles ne dépendent plus d'un pourcentage sur la vente (voire les remplacer ?)
- Favoriser l'accès au foncier pour de petites exploitation (diriger les SAFER vers l'aide aux plus petits).

2.3) Comment accompagner les transmissions ?

- Accompagner les cédants d'exploitation dans leur recherche de repreneurs (notamment via le tutorat).
- Accompagner les cédants à la transmission : administratif, légal, économique.



GT3 « Adaptation au Changement Climatique et Transition Agroécologique »



Groupe de travail n°3 : Adaptation au Changement Climatique et Transition Agroécologique

- » Agir sur les marchés et le foncier
- » Favoriser les pratiques agroécologiques
- » Formation et Information
- » Filières et territoires vertueux

Saclay, le 23/03/2023

1



» Agir sur les marchés et le foncier

- ▶ Interdire fermement l'agrandissement des exploitations au dessus d'un certain seuil ;
- ▶ Favoriser l'agroforesterie (ou d'autres formes d'agriculture vertueuse) via signes de qualité, système de points, labels ;
- ▶ Surtaxer les produits conventionnels et subventionner le bio (système de bonus/malus) ;
- ▶ Interdire/surtaxer l'importation de produits qui ne répondent pas aux normes environnementales et sociales.

Saclay, le 23/03/2023

2

» Favoriser les pratiques agroécologiques

- À favoriser : agroforesterie, agriculture de conservation des sols, usage de matériaux écoresponsables, semences paysannes, méthaniseurs avec co-produits, pourcentage de légumineuses dans les rotations, etc...
- Obligation de cultures intermédiaires (attention en zones sèches), rediriger les subventions de la PAC vers des pratiques agroécologiques, limiter les apports azotés de synthèse ;
- Subventionner les résultats : biodiversité, stockage de carbone dans le sol, diminution consommation d'eau et de ressources
- Inciter les agriculteur(trice)s à ne pas traiter pendant une période de quelques années en subventionnant les risques de perte. Afin de réduire les risques pendant la transition.

Saclay, le 23/03/2023

3

» Formation et Information

- Initier les agriculteur(trice)s à l'AB et accompagner leur transition
- Créer une plateforme pour le partage des pratiques vertueuses
- Avoir une formation obligatoire sur le lien entre CC et agriculture
- Informer les citoyen(ne)s sur l'agriculture et l'alimentation, dès le plus jeune âge
- Organiser des formations par des agriculteur(trice)s innovant(e)s
- Favoriser les échanges d'informations entre agriculteur(trice)s conventionnels et bio

Saclay, le 23/03/2023

4

» Filières et territoires vertueux

- Préserver la fonction alimentaire des sols ;
- Créer des débouchés locaux pour les agris en bio (cantine bio, travail sur les filières), relier agriculture et alimentation à l'échelle du territoire (PAT, SSA, autre) ;
- Cartographier les productions animales et végétales en fonction du contexte sol/climat et de ses perspectives d'évolution
- Créer les conditions pour qu'il y ait moins de divergences entre agriculteur(trice)s bio et conventionnels ; créer un « conciliateur vert »
- Créer des épiceries communales/inter communales qui commercialisent les produits de la commune, avec un gérant employé par la mairie
- Arrêter/réduire le « calibrage » des produits alimentaires